

DASTUM N°2



noal-pondi
chants traditionnels

Jean Le Clerc de la Herverie

noal-pondi



**DASTUM
1983**

Ce travail étant un travail d'équipe, il est parfois difficile de déterminer le rôle de chacun.

Coordination et rédaction générales : Jean Le Clerc de la Herverie.
Recherches particulières : Yvon Rouget (cartes postales, danse, habit, etc.) et Alain Le Noac'h.

Collectage : Alain Le Noac'h, Jean Le Clerc et Robert Duplessy.
Trugere vras de Jorj Belz en des hun sikouret éit ieh er vro.

Grand merci à Yvon Sinou qui s'est occupé de la partie photo et à Levon Sarian qui a noté une grande partie des musiques contenues dans ce cahier.

Patrick Malrieu et les services de Dastum ont fait la recherche et la classification des chansons.

Les cercles celtiques de Loudéac (Kreiz-Breizh) et Pontivy (Kerlenn Pondi) ont préparé le terrain, en collectant depuis 1968.

Nous remercions tous les chanteurs et tous les informateurs qui ont bien voulu nous donner accès à leurs documents et particulièrement : Monsieur et Madame Onno, Mesdemoiselles Le Lannic, la famille Le Tulzo.

Par ailleurs, ont collaboré à ce travail :

Marc Le Bris et Pierre Allenou (musique)

L'abbé Blanchard (danse)

Patrice Dréano (frontière linguistique)

Mikaël Madeg (phonétique)

Rafael Taldir (langue et histoire)

Messieurs Delaye, Duchemin, Le Claire pour une partie de la documentation photographique.

Les habits photographiés à part proviennent du Musée de Bretagne.

Pour le disque, maquette : Jakez Bernard,
pressage : M.P.O.

Pour le cahier, composition et maquette : DASTUM.

Sainte Noyale



Ur ger a-raok...

Perak hon eus choazet studial kanennoù Noal kentoc'h evit (g)ober àr-dro re ag ar c'hornad-bro-se ?

Evit ouzhpenn un dra, e gwirionez.

Noal Pondi a oa en amzer gozh ar vrasañ parrez a Vreizh a-bezh. Hiziv an deiz, Noaliz a zalc'h soñj c'hoazh ag an amzer-hont en o zro-lavar : «le grand Noyal», a zo evite Noal hag ar parrezioù tro-dro : Sant Teliaù, Kerform, Sant Jelan, ha Gweltaz. Studiet 'vo pelloc'h pobl Noal, a-hed ar bloazioù, he niver, he gwiskamant, he feson da vevañ, he c'hanennoù hag he c'horolloù.

Gwell e oa genomp monet da welet an dud o chom e Noal, da laret eo ar barrez-vamm. Atav eh omp e bro an «Deñven gwenn». Donet a ra ar moranv-se a zilhadr ar baotred.

Klasket hon eus, ouzhpenn, gwelet ar pezh a chome er vro hanter-kant vloaz àr-lerc'h marv an Aotrou Fransez Kadig, «dastumour meur» kornad-bro Pondi, Rafael Taldir a laro piv oa Fransez Kadig.

Darempredet hon eus kalz tud er barrez. Ar re gozh a oar breton tout rac'h : komz a reont breton etreze bemdeiz. Alas, e-mesk ar re yaouank n'hon eus kavet hini ebet hag a c'helle komz a feson yezh ar vro. An dud edan hanter kant vloaz a gompren mat a-walc'h, met poan o deus o komz.

Nend eo ket bet studiet ar c'hanennoù-mañ evit ar blijadur d'o studial hepken. Kaset eo bet ar labour-mañ da benn dreist-holl evit lakaat an dud da ganañ en-dro traoù kaer o bro.

Le cahier qui présente le pays de Pontivy (bro-Pondi) à partir de chansons pour la plupart recueillies à Noyal, a pour objet de diffuser des éléments d'une culture orale.

Cette culture étant indissociable de sa langue, nous avons essayé d'en rendre la lecture aisée à tous les bretonnants tout en respectant l'identité et l'originalité du dialecte vannetais.

La musique nous a posé quelques problèmes : il va de soi qu'on ne peut noter exactement ce qui est chanté : le chant traditionnel ignore la gamme de Bach : c'est d'ailleurs l'un de ses charmes. Nous avons tenté, tant pour les rythmes que pour les mélodies, de «coller» le plus possible aux chansons enregistrées. Il nous paraît nécessaire de préciser que pour apprendre le style de Noyal ou le style de tel ou tel chanteur, la seule méthode vraiment efficace consiste à écouter les morceaux et à les chanter, et non pas à les travailler sur un instrument, comme on ferait d'une partition classique.

Nous espérons que ce cahier fournit des matériaux utilisables et vivants pour permettre une expression contemporaine à partir de racines vigoureuses et originales.

la commune de **Noyal-Pontivy** et le pays des **moutons blancs**

NOYAL-PONTIVY ET LE PAYS DES MOUTONS BLANCS.

Noyal-Pontivy se trouve à égale distance de la Manche et de l'Océan et à mi-chemin entre la pointe du Léon et l'est de la Bretagne. Carrefour routier et carrefour de voies navigables (canaux de Nantes à Brest, et de Pontivy à Lorient), le pays de Pontivy, Bro Pondi est placé entre des populations aussi différentes que celles du Pays Pourlet et celles du Pays Gallo. Cependant, les limites du pays de Pontivy ne sont pas absolument précises, sauf pour la frontière linguistique, même si elle s'estompe un peu aujourd'hui. C'est l'une des raisons pour lesquelles ce cahier de Dastum se limite à l'étude de la commune de Noyal.

Le terme «Deven guen» (deven : forme locale pour deñved, les moutons) désigne la tenue vestimentaire des hommes du proche pays de Pontivy (voir la liste des communes en fin de rubrique). Le pays de Pontivy, contrairement à ses voisins (pourlet, gallo, fañch, fichaoed, etc...) n'a pas aujourd'hui de nom particulier. On dit Bro Pondi, c'est tout. Jusqu'en 1840, on aurait pu dire Bro Noal.

NOYAL, PIECE MAITRESSE DU BRO PONDY.

La paroisse de Noyal-Pontivy devint commune en 1790, mais fut démembrée en 1840 : ses anciennes trêves de Saint-Gérand, Kerfourn, Saint-Thuriau et Gueltas en furent séparées. Les trois premières étaient bretonnantes, la quatrième était déjà gallèse, bien qu'il subsiste encore dans sa langue un certain nombre de mots bretons, non attestés à Loudéac.

Avant 1840, Noyal était la paroisse la plus étendue de Bretagne : elle couvrait environ 13 000 hectares, soit approximativement trois fois l'actuelle forêt de Paimpont. Pour donner une idée de l'étendue de Noyal, l'actuelle salle des fêtes de Pontivy est construite sur l'emplacement d'un ancien champ de foire de Noyal, dont le nom était Prat Far Noal. La chapelle de la Houssaie était aussi à Noyal.

Les anciennes foires — surtout les foires de chevaux — sont connues de vieille date et leur importance est attestée par le fait que les plaids généraux s'y tenaient chaque année durant le temps des foires pour juger sur place les litiges ou les rixes. Ces plaids étaient présidés par le vicomte de Rohan en personne.

Les foires attiraient beaucoup de monde, de toute la Bretagne bien sûr mais aussi de France, d'Allemagne, d'Italie. La *gwerz Iannig er bon garçon* que nous avons entendue à Noyal raconte par exemple l'histoire d'un jeune marchand de Lyon* venu à Pontivy pour la foire de mi-novembre (foer Kalan-gouianù) et qui avait failli se faire assassiner dans cette ville par un aubergiste envieux de ses gains.

* (Rohan, Rouan, etc... selon les versions)

EXTENSION MAXIMUM DU COSTUME «DEVEN GUEN».

Si le terme *fichaoed* désigne les gens de Cléguérec, on désignait principalement les gens de Noyal suivant deux noms :

Pitauèd Noal (les richards de Noyal) ou *Tonerion Noal* (les crâneurs de Noyal). Ces termes s'appliquaient bien sûr aux possesseurs de grosses fermes, qui étaient de véritables seigneurs terriens. Il existait aussi un esprit de révolte à Noyal, comme l'atteste ce morceau de chanson que nous avons entendu :

« Pe re zo kaoz domp ni a tout en drougañs ?
Tudchentil, beleion ha tout en noblañs »

« Quels sont les responsables de toute cette vilénie ?
Les bourgeois, les prêtres et toute la noblesse »

Les gens du pays étaient fiers de leur paroisse et cette fierté se traduisait parfois de manière un peu brutale : on signale au début du siècle des bagarres de conscrits entre les bretonnants de Saint-Gérand et les gallos de Saint-Gonnery. Il y en eût aussi entre les conscrits de Noyal et de Kerfourn (début du siècle).

Et pourtant, la liste des communes suivantes, qui représente la zone d'extension maximum du pays du costume deven guen, laisserait supposer une homogénéité culturelle que les faits démentent.

Bieuzy les eaux
Cléguérec
Croixanvec
Gueltas

Kerfourn
Kergrist

Le Sourn
Malguénac
Melrand
Neulliac
Noyal-Pontivy
Pontivy
Saint-Gérard
Saint Gonnery
Saint Gouvry
Saint Thuriau

Bihui

Klegreg

Kreusavé : Courchavé en gallo
en pays gallo : Gweltaz (même prononciation à Gueltas, mais Guelta en pays gallo proche)

Kerforn

relevait autrefois de l'évêché de Quimper, Kergrist en breton des environs.
Dans la commune, on dit : Kerchrist.

Er Sorn

Malgeneg

Melrand

Neulieg

Noal-Pondi (Noal pour les environs)

Pondi (parfois on entend Pondeù)

San Jelan

(en pays gallo) : San Gonnry

(en pays gallo) : San Gouvri

Sant Teliàù (prononciation classique)

Sant Triàl (prononciation de Noyal, le «l» s'entend peu, comme dans mar-
chal)



Remarques à propos de ces noms :

— Les noms en -ac- (graphie française) ne sont pas forcément -ec- en breton. Exemple : Loudéac est orthographié de manière vicieuse Loudieg dans les dictionnaires bretons. La prononciation dans les communes proches de Loudéac ferait plutôt pencher pour une graphie Lodaog ou Loc'haog (suivant les locuteurs). Il n'y a pas de -ou- ni de -ieg-.

Il paraît utile de relever ici la question des noms de lieux en SAN, SEN, SANT, SAINT dont les tentatives d'explication manquent très souvent de cohérence.

— A Noyal : au village de San Dré a existé une chapelle Saint André.

Au village de San Noluen on fête Sainte Noyale, en breton Santez Noluen ou encore Santez Malùen.

— A Pontivy (anciennement en Noyal) on trouve le village de Séniel, devenu Saniel puis Sant Niel.

Le Niel est une rivière passant dans le secteur.

— A Neulliac, les anciennes formes écrites du village de Saint Dredenau sont :

Saint Dardano

Saint Dardenao

Saint Dredrenau

— A Cléguérec : Salandre (village et chapelle Saint André)

Il est possible que certains de ces noms viennent du celtique SAN, qui désignait une vallée : on comprendrait mieux par exemple, le sens du lieu-dit : vallée Sainte Anne à Augan, près de Ploërmel.

Il semble en fait qu'il y ait davantage de noms de lieux de ce type que de saints attestés.

DENSITÉ DE LA POPULATION en pays des moutons blancs – Deñven guen -

Superficie : 47 228 hectares.
ou : 472 km².

Densité en 1906 : population la plus nombreuse jamais atteinte : 35 991 habitants, soit 76 habitants au km² en moyenne, avec une grosse agglomération : Pontivy : 9500 habitants y compris les écarts.

Densité à 34 000 habitants : 72 habitants au km² en moyenne.

Densité au plancher de 1968 : (31 262 habitants) : 66 habitants au km² en moyenne. Soit une perte de 10 habitants par rapport au maximum de 1906. 10 / 76 soit 13 % environ.

1ère déstabilisation : la Grande Guerre de 14-18.

2ème déstabilisation : déclin économique et exode dès la crise des années 1929-30.

3ème déstabilisation : accentuation de la précédente — avec chute brutale entre 1946 et 1954.

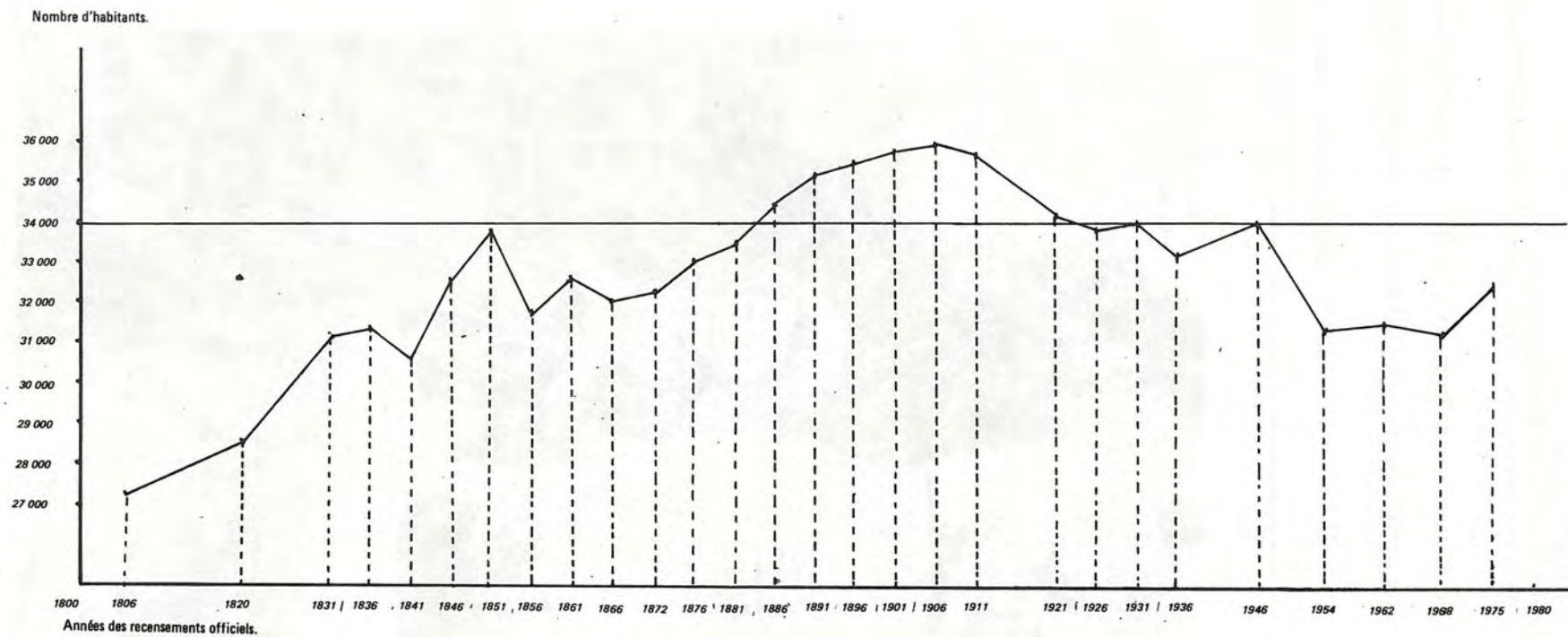
Un semblant de renouveau apparaît en 1975.

Mais à l'évidence, la civilisation originale forgée au 19ème siècle en pays des Deñven guen, s'est peu à peu décomposée à partir de la Grande Guerre.

23 / 09 / 82
Alain Le Noac'h
Loudéac

4 - NOYAL-PONTIVY (Morbihan) - Foire des Chevaux, Mi-Carême 1904





évolution démographique en pays MOUTONS BLANCS – Ranvro deven guen –
de 1806 à 1975

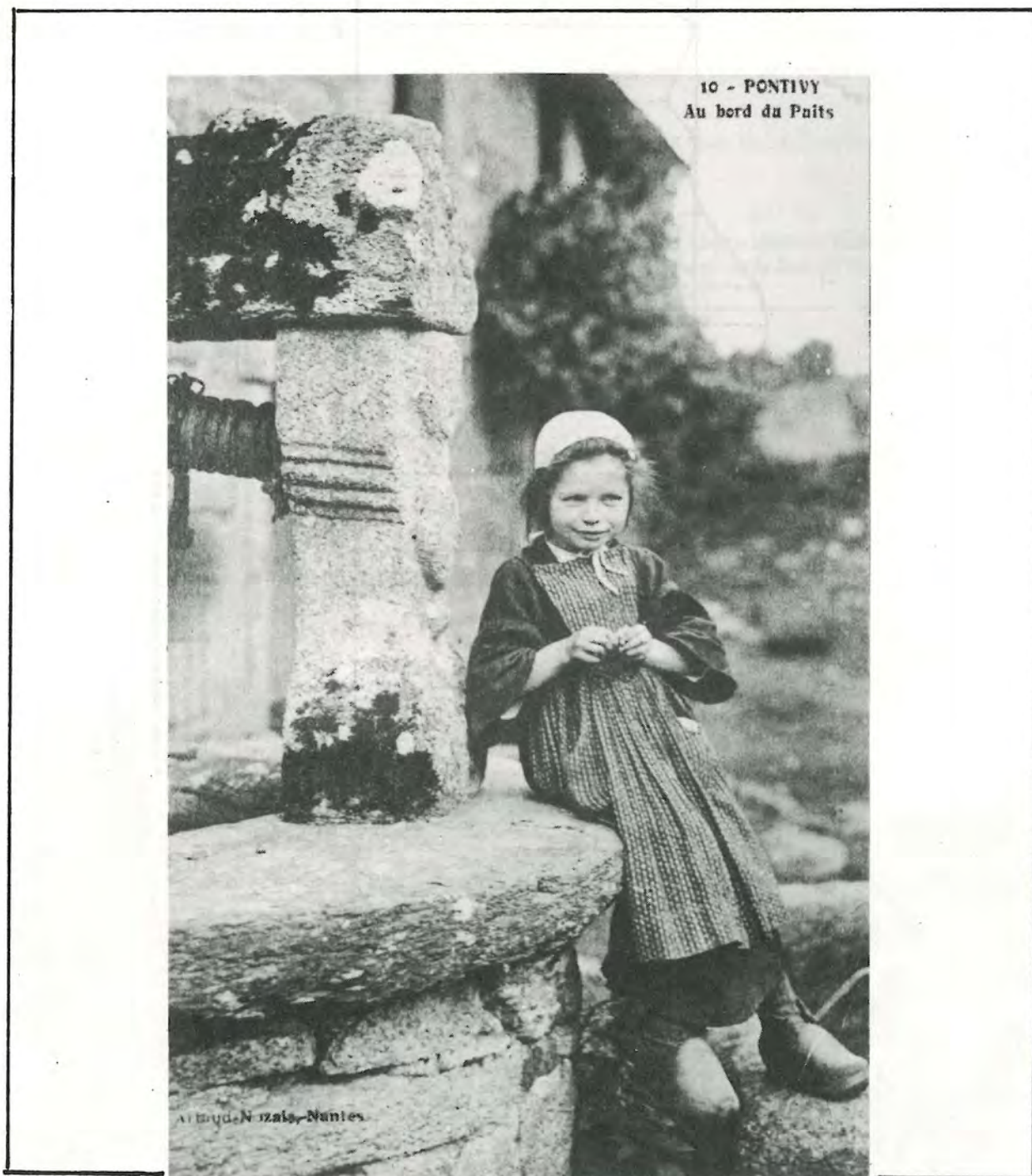
Sources : Archives Départementales à Vannes.
Le recensement de 1962 indique 2 chiffres : le 1er suivant la définition de 1954,
le 2ème suivant la définition de 1962.
Le présent tableau prend en compte la définition de 1962.

23-09-1982.
Alain LE NOAC'H
Loudéac.

Morhanù tud ag er vro

Tuchentil pe fichauded e hrér a dud Neulieg.
Laret e vé a hendaral :
Tud Neulieg é monet én un davarn e houlen : « ne hues ket ur ganprig a kosté ? »
Ne vourant ket bout émesk el leuiged aral.
Lapoused kailh int é Nein. Pautred ru ha chas é hrer anehé.
Ré Noal e zou Pohanned (fœuerion) nen dint ket ou unan ! Farauded e vé groeit
anehé eùé.
Laret e vé hoah :
Tud Noal é monet én un davarn é Pondi, dé er marhad : ur porsion, mar plij !
Ur portion e oé, un amzér e zou bet, un tamm kig lé rostet get avaleù doar frintet.

(Dihunamb, N. 72. Blé : 1911)



E bro Sant Goneri

Tostat é hramb, me 'chonj, de vro Sant Gonéri
(J. Le Bayon).

D'em zad

Genid é karehen, me zad,
Obér un dro é te gornad,
Monet beta Sant-Gonéri,
En tu ral de goed Brangili.

Ni uélehè er borheu bras :
Noal, Neulieg, Kergrist, Gueltaz
Ha drem eahus santéz Nolüen
Étre dehorn mén hé delüen.

Duzé 'n ur gantreal hon deu
E chonjehemb én hon tadeu,
Hantér vreton ha hantér gal.
Dohté nen domb ket-ni haval ?

R. Er Mason.

(Dihunamb, N. 275, 1934)



Tostaat a raomp, me 'soñj, da vro Sant-Goneri

D'am zad

Genit e karehen, ma zad,
Ober un dro e da gornad,
Monet bete(k) Sant-Gonery,
En tu 'rall da goad Brangili.

Ni' welehe ar bourc'hou bras :
Noal, Neulieg, Kergrist, Gweltaz
Ha dremm euzhusSantez Nolwenn
Etre daouarn maen he delwenn.

Du-se 'n ur gantreal hon daou
E soñjehemp en hon tadoù,
Hanter vreton ha hanter gall
Doc'hte nend omp ket-ni hañval ?

R. Er Mason.

Notennoù :

- a raomp : a reomp -
- Genit : genis : ganit : ganes -
- ehen, ehe, ehemp : -fen, -fe, -femp -
- ta : da -
- monet : mont -
- beta : bet' : betak : bed' : bedik : betek : sa -
- 'rall : arall : all -
- koed : koad -
- eazhus : euzhus -
- doc'hte : outo -
- nend omp ket : n'omp ket -
- hañval : heñvel -

Au pays de Saint-Gonnery

Nous approchons, je crois, du pays de Saint-Gonnery

A mon père

Avec toi j'aimerais, mon père,
Faire un tour dans ta région
Aller jusqu'à Saint-Gonnery,
De l'autre côté du bois de Branguily

Nous verrions les gros bourgs
Noyal, Neulliac, Kergrist, Gueltas
Et le visage terrible de Sainte Noyale
Entre les mains de pierre de sa statue.

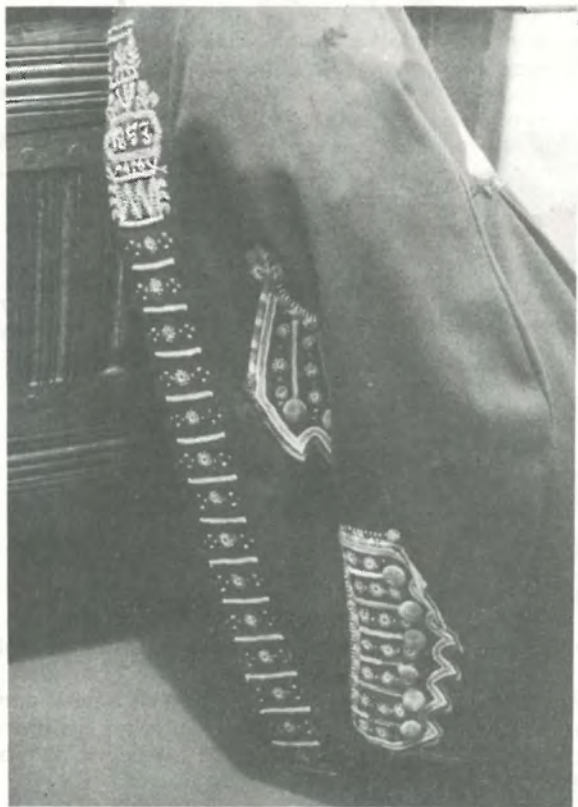
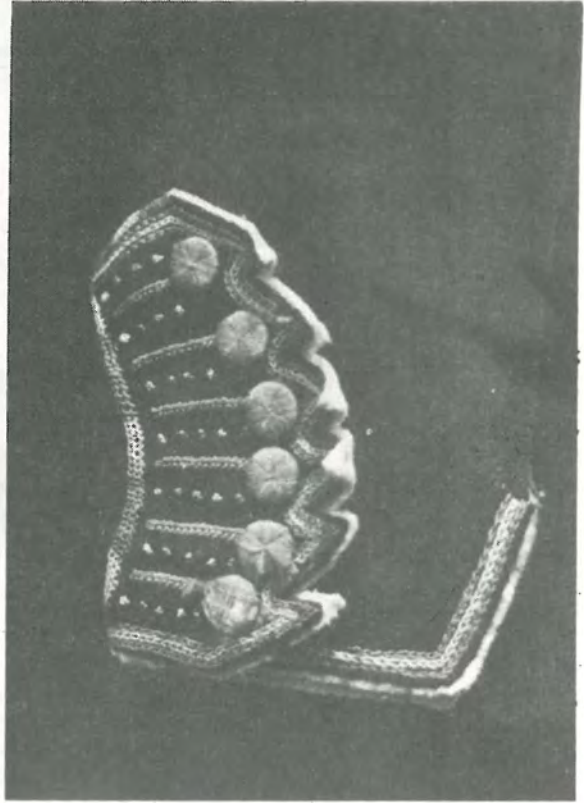
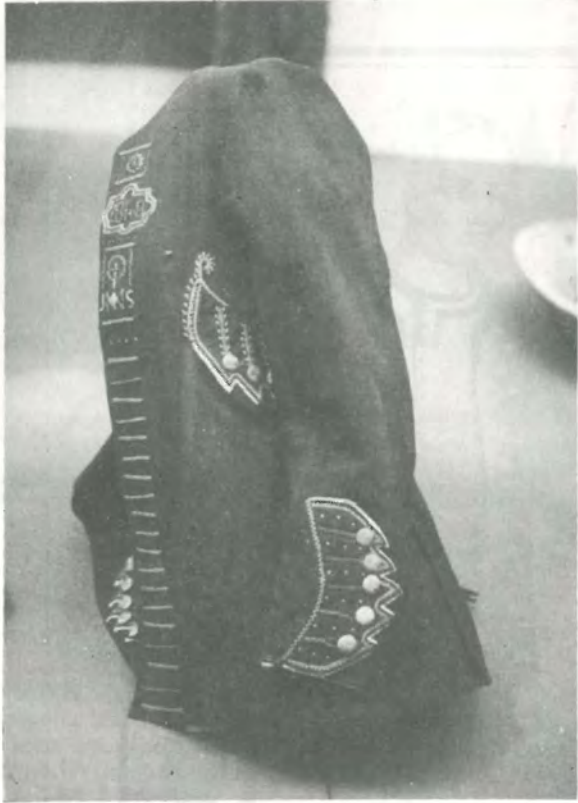
Là-bas en vagabondant tous deux
Nous penserions à nos pères
Mi-bretons mi-gallos
A eux ne sommes-nous pas semblables ?



SITUATION.

Le costume actuel du pays de Pontivy, en laine blanche (origine du surnom «moutons blancs» (deved guen prononcé deven guen à Noyal)) et velours noir n'est apparu qu'aux environs de 1870-1890. Comme souvent, les limites du port du costume ne coïncident pas exactement avec les limites des secteurs de danse et de parler. Creston situe le port du costume dans les communes dont nous donnons la liste en début de cahier.

Cependant, les communes de Gueltas, Saint Gonnery, Saint Gouvry et Melrand malgré le port du costume «mouton blanc» ne font pas partie de la zone du laridé-gavotte, les trois premières étant en outre situées du côté gallo de la frontière linguistique. Par contre, Naizin, Remungol, Moustoir-Remungol et Pluméliau font partie du secteur des laridés pontivyens et le costume porté est celui de Baud.



(Musée de Bretagne - Rennes)

LA BRETAGNE PITTORESQUE



A. W. - 7054. - Vieux Costume de PONTIVY (1855).



Bretagne - 1830 - Paysans du bourg de Noyal (1750-1850)

AVANT 1870.

Avant le costume blanc, on portait à Pontivy pour les grandes occasions, un ensemble constitué de trois pièces :

- une veste assez longue (dite «habit à la française») en drap brun ou noir, plissée en arrière, dont la date de confection est brodée en fil rouge sur le revers gauche. Les poches, brodées également en rouge, présentent déjà la forme dentelée de celles du costumes actuel. (Trois vestes de ce type sont au Musée de Rennes et portent les dates 1848, 1853 et 1847).
- une autre veste plus courte, en drap blanc orné de velours noir.
- un gilet de même matière.



Photos prises au Musée de Bretagne - Rennes.

APRES 1890.

Après 1890, tout le pays de Pontivy a adopté le costume «mouton blanc» composé d'une veste et d'un gilet tous deux très courts. Le drap brun fait place à la laine blanche et le velours noir remplace les broderies rouges. La veste est plissée derrière, bordée d'un ruban de velours noir (deux chez les plus riches) et portée ouverte (malgré les nombreux boutons) sur le gilet croisé. Les poches sont également en velours noir et de forme dentelée.

COIFFES.

On portait encore récemment à Noyal-Pontivy le capuchon dit «oreilles de cochon». Ce capuchon fait partie de la famille des capots que l'on trouvait dans toute la région de Baud, Guémené et Pontivy. Buffet le décrit ainsi :

«le fond du capuchon n'enserme que le chignon ; il est moins proéminent qu'à Guémené et le velours noir, sur le dessus de la tête ne descend pas plus bas que les oreilles. A cette hauteur commence le mantelet qui retombe à peine sur le dos et dont les deux pans qui encadrent le visage laissent apercevoir une belle doublure de laine rouge. Ces deux pans se balancent pendant la marche et les capotaines de Baud les ont surnommés les «oreilles de cochon» ».

La coiffe actuelle, en gaze ou dentelle d'Irlande, conserve la forme du capot et de l'ancienne kornek, mais dans une version rétrécie, les deux ailes ayant raccourci progressivement pour n'être plus maintenant que deux coins se relevant vers l'extérieur.



PONTIVY. - A la aillén - La vieille g... (caption partially obscured)



AN DILHAD

Setu amañ un nebeud gerioù a denn diouzh an dilhad.

I – DILHAD AR MERC’HED

Kapuchon, ar c’hapuchon : ar ger gallek a zo implijet e Noal.

Kopian, ar c’hopian : donet ar ra, sur a-walc’h, ar ger-se a «g-koef bihan». Servij a ra ar c’hopian da stagañ ar blev :

tapelet : an dapelet a zo ar boned bihan a vez lakaet edan ar c’hapuchon.

Laret ‘vez :

Bouchañ d’ur verc’h nend eo ket ur pec’hed

Surtout mard eo ar he zapelet.

Ar ger-se a za a Neulieg, lec’h e vez laret «stagell» evit ar «lacet».

E Noal e vez laret an nac’henn.

Hiviz, an hiviz : chemise

an doenter : ar ger-se a vez distaget danter pe tanter (KLT : tavanjer) e lec’h arall. Donet a ra ag ar galleg «devantier» (tablier)

ar jao : ar jao, graet get kordenn, a zalc’h redadur ar sae

ar fichu : la chasuble

ar fomanchoù, peotramant ar manchinetoù a zo «les manchettes» e galleg



II – DILHAD AR BAOTRED

Brikoù a vont, peotramant kulotoù a bastell a vez graet ag ar c’hulotoù hep «braguette».

Evit friged e veze ret d’en dud «divoutoniñ ar plak». Staget ‘oa ar plak get ur bouton.

Pa veze kollet ar bouton, e veze ret d’an dud lakaat ur broch-koed evit derc’hel o brikoù.

jileber : (jilet berr moarvat) anv ar jilet.

sae geran (pe sae jelan, hervez an dud) : blouse de tous les jours.

ar «grouiz» a vez laret ag ar gouriz : la ceinture.

loeroù / loəɔ / : les bas

Bu bu tan berlu

Botoù koed ha loeroù ruz

a zo ur rimadell evit ar vugale, anavet mat er vro.



La famille Le Lannic au début de ce siècle.

(Nous remercions mesdemoiselles Le Lannic qui nous ont permis de reproduire ici les documents relatifs à leur oncle François Cadic et à leur famille).

La Danse



Vue du Concours de Danses à NOYAL PONTIVY

ORIGINE - ÉVOLUTION - DÉCLIN.

Il faut, avant tout, préciser que la tradition vivante de danse a disparu en pays de Pontivy depuis cinquante ans et que le laridé-gavotte ne fut sauvé de l'oubli total que grâce aux recherches menées dans les années soixante par la Kerlenn Pondj et l'Abbé Blanchard, ancien recteur de Noyal. Ces laridés pontivyens se rattachent au groupe des gavottes de Cornouaille (contrairement aux laridés de la côte) et connurent une évolution très rapide due à plusieurs facteurs :

- Diversité des terroirs limitrophes : fanch et kost er c'hoat au nord ouest, pourlet à l'ouest, an-dro au sud, ridée de Josselin à l'est et ronde de Loudéac au nord est (mais en pays gallo).
- Richesse agricole du pays en faisant un important lieu de brassage à l'occasion des foires (celles de Noyal étaient très importantes). Voir la courbe démographique.

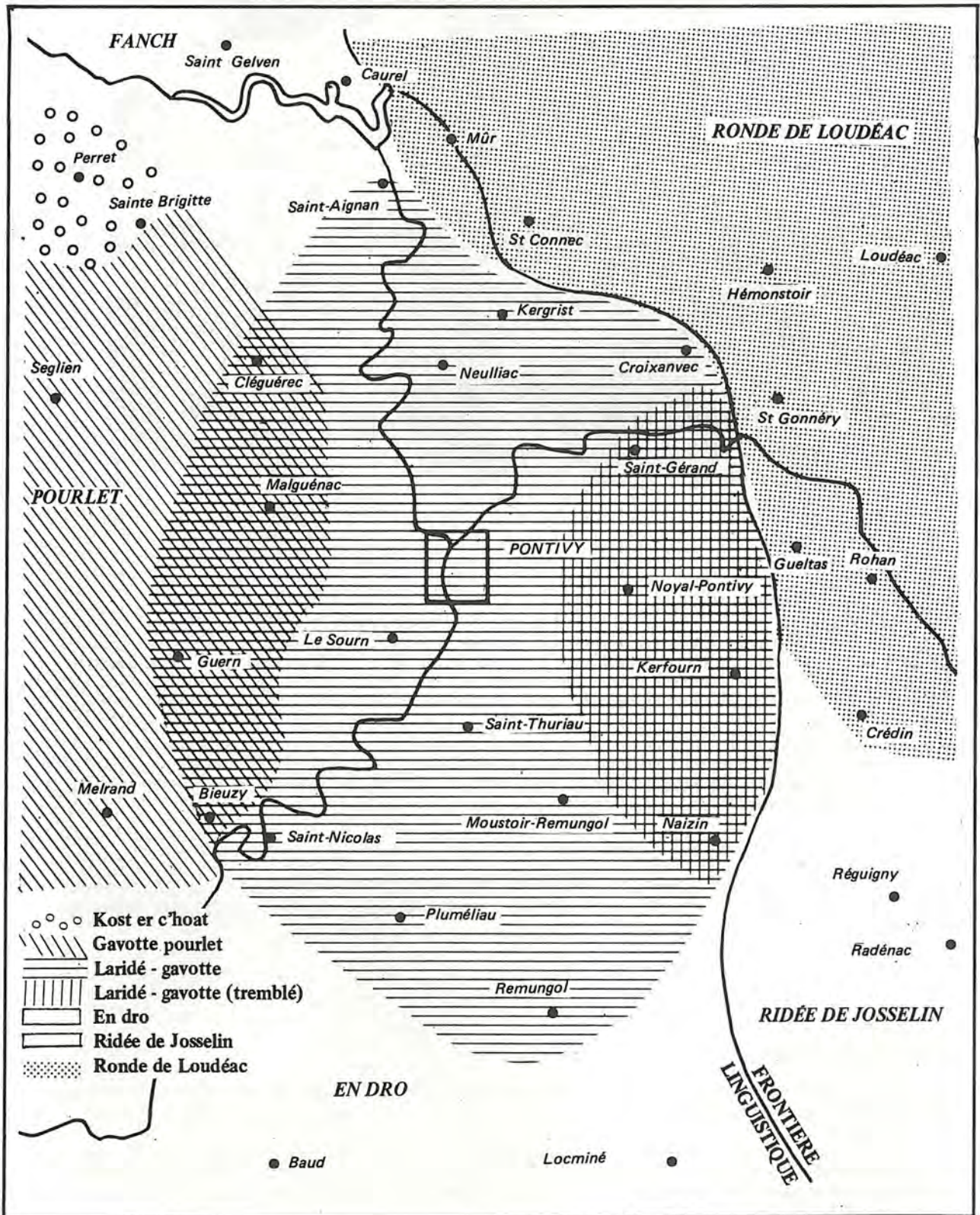
Cette rapidité d'évolution pour parvenir à une danse, très élaborée est en fait la cause du déclin prématuré (1925 -1935) du laridé-gavotte, victime de l'évolution socio-économique, à cause de la trop grande difficulté de transmission.

LA LOCALISATION.

Le terroir des laridés pontivyens recouvre tout le pays où l'on porte le costume « mouton-blanc », à quelques exceptions près (voir chapitre costume).

Le laridé gavotte simple, se danse uniquement sur la rive droite du Blavet, dans la zone d'influence Pourlet. Le laridé gavotte « double » est connu des deux côtés de la rivière mais seulement dans la partie centrale. Quant à la forme la plus élaborée (laridé « tremblé » ou « vibré ») on ne la trouve que dans les communes de la rive gauche, bordant la limite linguistique.

La carte ne peut représenter qu'imparfaitement l'interpénétration et l'influence réciproque des terroirs : on peut ainsi rattacher également au pays de Baud, les communes du sud : Pluméliau, Remungol et Moustoir Remungol. De même, au nord, la limite laridé-ronde de Loudéac est très vague, des traces de ronde ayant été relevées à Kergrist et Croixanvec.



DESCRIPTION.

Les trois principales variantes du laridé-gavotte ont en commun une grande vivacité (le tempo peut aller jusqu'à 190) combinée à des mouvements de peu d'ampleur ; elles se dansent en ronde, et le déplacement latéral (vers la gauche) est très faible, presque uniquement sur les temps 2 et 3. On danse à plat, les pieds se soulèvent à peine (le tempo le permettant difficilement) et restent serrés ; le corps est raide et participe tout entier aux trépidations, sans flexion apparente des genoux. Le mouvement des bras est tout'aussi raide, vif à l'aller, plus détendu au retour, mais toujours de peu d'ampleur (un petit peu plus au tempo 7). Cependant, les nombreuses variantes notées par J. M. Guilcher laissent supposer qu'une importante partie «d'improvisation» était laissée à l'imagination des (meilleurs ?) danseurs ; on peut expliquer ainsi que l'évolution très rapide de la danse est due à cette «émulation» des danseurs par les plus agiles d'entre eux.

	1	2	3	4	5	6	7	8	
laridé gavotte simple									Rive droite
double									Rive gauche
tremblé									Noyal Kerfourn St Gérard Naizin

On trouve également une variante à quatre temps, similaire à la ronde de Loudéac, alternant avec le laridé tremblé trop fatigant pour être dansé longtemps.

(Fiche technique : «Daouzeg Koroll Breiz», Éditions Breiz hor bro - 1980).

Tamm-kerh :

La suite obligatoire du pays de Pontivy comprend seulement deux danses : le laridé-gavotte et le tamm-kerh. Celui-ci, de création relativement récente, se danse également en ronde et comprend deux parties. Dans la première les danseurs tournent simplement en marchant ; dans la deuxième, étant arrêtés ils sautent alternativement quatre fois sur chaque pied, la jambe libre étant légèrement tendue en avant.

* Le Parlement = nom de village.



La Musique vocale

I- LE RÉPERTOIRE TRADITIONNEL.

Le répertoire des chanteurs de Noyal se compose de chansons à danser et de chansons à écouter.

A - Les chants à danser :

Le pays de Noyal est le pays du laridé-gavotte et de son bal (tamm-kerh). Les airs correspondants sont simples et très enlevés, chantés sur un tempo rapide.

Par ailleurs, nous avons trouvé des airs d'en dro, d'hanter dro et de danses-jeux (keij-meij). Tous ces airs qui se chantent en groupe pour éviter l'essoufflement des chanteurs, se déroulent ainsi :

- a) 1ère phrase entière chantée par le soliste uniquement.
- b) 1ère phrase reprise par le groupe sans le chanteur.
- c) 2ème phrase entière chantée par le soliste.
- d) 2ème phrase reprise par le groupe.

On ne peut pas véritablement parler de kan ha diskant au sens cornouaillais du terme car le chœur reprend toujours après que le soliste ait terminé, sans que le chœur et le soliste chantent ensemble. Cette formule de chant est typique du Haut-Vannetais : voir par exemple les Trouzerion Mod Koh du pays de Carnac, qui utilisent la même technique.

B - Les chants à écouter :

Les gwerzioù (ballades) ne sont plus à l'honneur à Noyal, pour de multiples raisons, dont le recul de la langue bretonne et son abandon par les générations de moins de cinquante ans. Nous avons cependant pu entendre des bribes de *Mab Kloher Melrand* ainsi qu'une version complète de *Iannig er bon garçon*. La version que nous présentons de *Feunteun er Washaleg* est aussi relativement complète.

Les chants de quête : des groupes de chanteurs se déplaçaient la nuit, de village en village, en vue de collecter de l'argent pour faire dire des messes. Le curé laissait aux quêteurs une partie de la collecte, qui pouvait être importante. Jean Le Crom, de Kerfourn, nous a en effet indiqué qu'il avait pu se payer une belle montre-gousset après avoir chanté une nuit entière pour la Toussaint. On chantait ainsi : pour Noël (nous avons entendu à Noyal une version de Nouel Berhet) pour la Passion (dont nous n'avons malheureusement pu relever aucun chant), et essentiellement pour la Toussaint (nous donnons dans ce cahier une version que nous avons recueillie du chant *gwerz en enean*).

Les chants à table : variés, ils traitent de sujets divers. Nous en donnons plusieurs exemples dans ce cahier (*Er vestrez goh, Un dé oen é Pondi...*)



EN BRETAGNE - Une Noce à Noyal

En dehors de ces deux types principaux de chants, notons en plus un certain nombre de chansons françaises anciennes et apprises de manière traditionnelle. Outre les deux chansons que nous présentons dans ce cahier, (*Les scieurs de long, Oh oui c'est vrai dit le renard*) nous avons entendu d'autres anciennes chansons françaises (*La barbière, etc...*)

A ce propos, notons aussi un certain nombre de chansons bilingues : breton-français. Dans la plupart des cas la chanson est en français et le refrain en breton. Citons par exemple :

Trois jeunes gens de mon village
Sont venus me demander
Si j'voulais m'y marier
Dont le refrain (variable) est :
Oh Jean-Marie Jean-Marie 'deit ket
Kar me mamm-me kar me mamm-me .
Oh Jean-Marie Jean-Marie 'deit ket
Kar me mamm 'des ket laret.

(Voir : *Chansons des pays de l'Oust et du Lié* - Marc Le Bris, Alain Le Noac'h, 2^{ème} recueil, p. 20).

On trouve aussi parfois l'inverse (chanson en breton et refrain en français) : *Ah qu'il fait bon marcher au clair de lune.*

Enfin, il arrive qu'on retrouve la version bretonne d'une chanson bilingue bien connue c'est le cas par exemple de :

Nag e brav he danter
'Des ket poch erbet geton.
dont nous avons retrouvé la version complète.

II - LE RÉPERTOIRE CONTEMPORAIN DES CHANTEURS DE NOYAL.

Nous avons constaté l'influence de Théo Maguet, chanteur natif de Pluméliau qui a gravé plusieurs disques contenant de nombreuses compositions en français. Ce Théodore Botrel moderne chantait aussi quelques chansons en breton qui sont bien connues désormais dans le pays.

Antérieurement, les missions de l'Église catholique, fréquentes à Noyal se doublaient de diverses manifestations culturelles : le théâtre breton de l'Abbé Job Le Bayon de Bignan a eu beaucoup de succès à Noyal et l'Abbé Le Bayon secondé par les curés locaux a appris aux noyalais des chansons qui sont restées dans les mémoires, (*en eostig, etc...*)

Plus récemment, l'Abbé Blanchard, alors qu'il était en fonction à Noyal et à Pontivy, a apporté un sang neuf à la chanson traditionnelle et a encouragé les chanteurs à garder leur répertoire.

La Musique instrumentale



PONTIVY. - Une Noce

Les anciens sonneurs du pays de Pontivy sont aujourd'hui tous à peu près disparus et, parmi tous les musiciens répertoriés, seul **Augustin Aubert**, de Saint-Gérand a pu nous donner des renseignements relatifs à la première moitié de ce siècle.

Sonneurs non identifiés.



Collection Le Com. Pontivy - Clément Lecl. - Binloz de NOYAL. PONTIVY

Il semble que le violon, connu en pays de Pontivy, ait été peu joué aux noces. Connue cependant dans la région, il était pratiqué à Saint-Gérand et à Noyal : on connaît même le nom d'un violoniste de Pontivy, Monsieur Baumel, qui donnait des cours aux violoneux du secteur. Mais faute d'informateurs assurés, il est difficile d'en préciser le statut social.



*Jeune violoniste de Noyal
ou de Saint Thuriau.*

L'accordéon a remplacé dans les années 1930 les sonneurs dans les mariages. Notre seul informateur sur cette question, **Pierre Guennec**, a pratiqué régulièrement l'instrument dans les noces jusque vers les années 1960. Son répertoire, vaste, comprenait autant de morceaux traditionnels que de danses en vogue alors.



Collection Solier

PONTIVY — Noce Bretonne



Le piccolo, appelé fife sur les cartes postales anciennes et «flipo» en breton de Noyal, était utilisé régulièrement lors des processions. Il était accompagné par des tambourinaires : voir la photo jointe.



A gauche : *LE CLAINCHE.*

Au centre : *GUILLERAY.*

A droite : *MAHÉ.*

Renouveau de la musique à Noal : les moutons blancs après la guerre de 1914.

Augustin AUBERT:

Né en 1911, il apprend la bombarde après avoir commencé par la flûte à l'école ; il conduit sa première noce à 11 ans et sonnera jusqu'à son mariage en 35, étant ensuite trop occupé par le travail à la ferme. Son instrument était une bombarde ayant appartenu à **Mathurin Le Norcy**, rachetée à la famille, à la mort de celui-ci, par son compère **Célestin Esnault**. Il sonne aux noces, sur toute la rive gauche du Blavet (Saint-Thuriau, Kergrist, Noyal, Kerfourn, Naizin, Pluméliau) ainsi que dans quelques communes situées hors du pays : Hémons-toir, Réguigny, Locminé. La plus grande affluence à une noce sera de trois cents personnes. Le répertoire était le même, qu'il sonne dans le pays ou en dehors : marches, laridé, tamm kerh, dérobee. Mis à part le biniou et la bombarde, l'accordéon était selon lui, le seul instrument pour mener les noces et il n'a jamais vu ni clarinettes, ni violons ; par contre, il se rappelle avoir entendu un joueur de bombarde relayé par deux biniou. Il s'approvisionnait en anches de buis chez un fabricant de Melrand. Pendant son régiment il obtient un premier prix à l'occasion d'un concours à Paris, avec au biniou **Guenec de Guern**.

*A gauche, Augustin AUBERT
A droite, Célestin ESNAULT*



Jean-Claude JÉGAT. (mort le 3 Octobre 1981).

Autodidacte à l'origine, Jean-Claude Jégat avait fait ses premières armes à la Kerlenn Pondi. Il développa au cœur de son bagad sa personnalité musicale très forte. En 1969, sa rencontre avec l'organiste **Louis Yhuel** lui permit de mettre sur pied cette formule depuis éprouvée : bombarde et orgue. Il la maintint avec **Denis Paul Régnier**, le **Frère PrévotEAU** et l'organiste de Pontivy, qui l'accompagnaient alors qu'il animait pardons et mariages autant dans le Morbihan que dans les Côtes-du-Nord et le Finistère. Avec Louis Yhuel, titulaire des orgues de Guérande, il fit quelques tournées à l'étranger (Canada, Belgique, Irlande, Allemagne). Musicien très sensible, soutenu par une technique sans défaut, Jean-Claude Jégat interprétait des morceaux bretons comme des airs classiques. Grâce à sa grande personnalité, il a donné ses lettres de noblesse à la bombarde, avant de mourir des suites d'une grave crise d'asthme. Jean-Claude Jégat avait obtenu le Grand Prix de l'Académie Charles Cros.

Discographie : *Bombarde et orgue en Bretagne* (SB 305)
Musique sacrée (cantiques bretons), (Arfolk SB 360)
Marches, mélodies, danses de Bretagne (SB 306)
Classique en concert (SB 333)



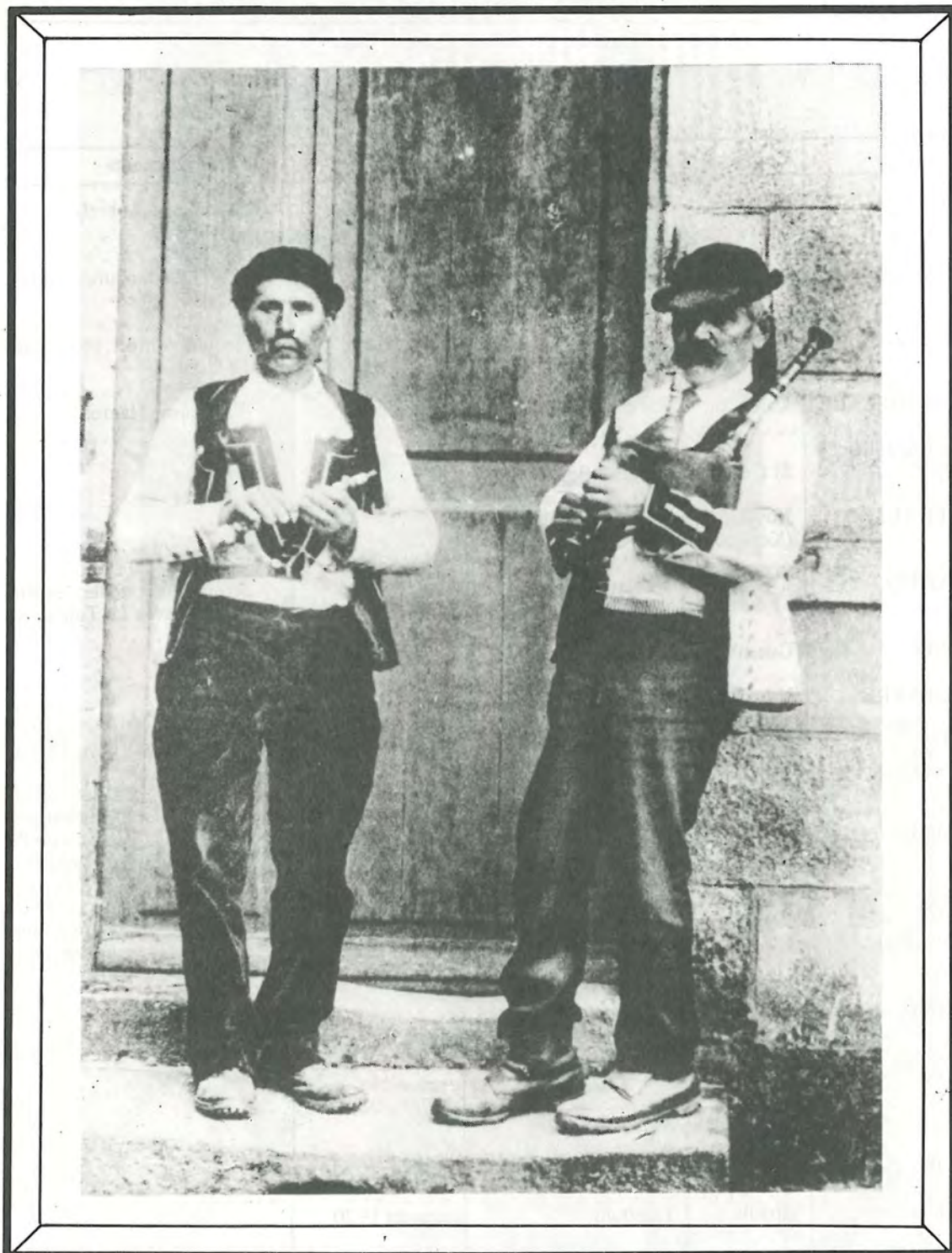
Jean- Claude JÉGAT (et Louis Ihuel)



Sonneurs, vraisemblablement de Saint-Gérard. 1909.

Tableau des SONNEURS

Nom	Commune	Instrument	Dates	Renseignements
Célestin ESNAULT	Noyal	Biniou puis accordéon diatonique.		Sonne avec Aubert.
Augustin AUBERT	St Gérard	Bombarde	Né en 1911	1er à un concours à Paris avec Guennec.
Mathurin LE NORCY	Noyal	Bombarde	Mort vers 1915	jusqu'à sa mort, sonne avec Le Tulzo.
Louis MATHECADE	Kerfourn	Biniou / Bombarde		Sonne avec Hamonic.
Jocelyn (ou Julien ?) HAMONIC	St Gérard	Biniou / Bombarde		
Julien LE TULZO	Noyal (Kerlebot)	Biniou / Bombarde		
Job MARTIN		Biniou		30 ème au concours de Brest en 1895 avec Le Tulzo.
GUENNEC	Guern	Biniou		
Joël LE BERRE	Noyal	Biniou / Bombarde		
DERRIAN		Biniou		A sonné avec Julien Le Tulzo
Pierre Francez EUZEMAT	Noyal	Accordéon Violon		Deux célibataires qui tenaient une épicerie. Ils étaient plus connus sous les noms de Pier PORH KLOZ et Francez PORH KLOZ.
Pierre GUENNEC dit Pierre BIHAN	Noyal	Accordéon		A sonné dans de nombreuses noces, à Noyal et dans la région.
LE STRAT	St Gérard	Biniou		
LE CLÉZIO Jean-Marie	St Gérard	Biniou		
PALEC	St Gérard	Bombarde		
TALMONT Pierre	St Gérard	Violon	années 1910-1930 (?)	
MAHÉ Job	Noyal	Tambour	années 1920	
GUILLERAY	Noyal	«flipo» ou piccolo	années 1920	Tailleur sont le père a été un grand informateur de l'abbé François Cadic.
LE CLAINCHE	Noyal	Tambour	années 1920	



*A gauche : Julien LE TULZO (bombarde)
A droite : vraisemblablement Le Norcy (poch biniou)*

Brezhoneg ar vro

BREHONEG ER VRO.

Gwenedeg uhel a gomzer e Bro-Noal : da laret eo e vez tostoc'h parlant Noal diouzh hani Gwened evit ma vez diouzh hani er Gemene. Hervez tud ar vro e vez aes d'en em gompren betek Melrand. En tu 'rall e vez diaesoc'h : bro Pourlet eo.

Nend eo ket bet studiet brezhoneg Noal betek bremañ ha ne c'hellan ket er gober amañ : ret e vehe kavout meur a bajenn evit displegiñ pep tra. Savet a zo bet ul labour resis diâr-benn brezhoneg Klegereg get an Aotrou Thibault kelennour e Pondi : e studiadenn a gaver er «*Revue Celtique*» (blez 1915). Ar re en devo amzer d'he lenn a zesko ur bern traoù a-barzh. Skrivet eo bet en amzer ma oa bev-kel ar yezh.

Ret eo kompren da gentañ-penn emañ Noal er vro 'lec'h ma vez laret : «c'hwi» da rac'h an dud. Moranv tud Nein a zo : «'men eh es-te», Ne laront ket «'men eh it-c'hwi?» 'el ma vez graet e Noal. Laret 'vez «c'hwi» ivez e Kerforn, Sant Jelani, Pondi, Neulieg, Klegereg. Izelloc'h eo e vez laret «te» («piv ous-te» e lec'h «piv oc'h-c'hwi?»).

A-hend-arall, n'eus ket kalz a ziforc'h etre brezhoneg Noal hag ar gwenedeg skrivet. Neozh, ne larer ket «bout a zo» e Noal, met «bout eo» / bœde / . Kement-se a glever betek Klegereg.

Kentizh on bet souezhet é welet penaos e tistilher ar gerioù e Noal ha tro-ha-tro. Souezhet on bet ivez é klevet gerioù ankouaet e lec'hioù arall ha gerioù brezhoneg-rik ankouaet e Noal.

AN DISTAGADUR

Achu a ra ar verboù, d'al liesañ, get -en. An dibenn -if ne vez ket implijet e Noal.

A-hend-arall, gerioù a vez klevet meur a wech hag a cheñch un tamm o stumm.

- Int distilhet / dʒə /
- Me distilhet / mɛj(n) /
- Hi distilhet / hɛj /

Hon a vez distaget / hyn / («hun» e gwenedeg skrivet) a vez lies heuliet get «ni».

Hon ti-ni a vez laret kentoc'h evit hon ti.

Ho a zo «hous» 'el ma vez skrivet e gwenedeg kozh.

Ar pezh am eus kavet souezhus-bras emañ ar feson da zistagiñ an «d» er vro. Hervez an dud a zo é komz, e vez klevet un / th / saoz ('el e «this»), un / z /, un / h /, pe un / r / . Lakaomp, dre skwer, an tri mod da laret Loudéac e brezhoneg Noal.

/l o ʒ o : K / - /l o ʒ o : K / - /l o r o : K /

Div feson arall am eus klevet ; e Neulieg hag e Kroezanveg. /l ɔ ʒ a h / /l ɔ ʒ a t /

Ar mem tra a zigoueh get ar gerioù-mañ :

- logodenn / logɔʒɛn / logɔrɛn /
- soudard / suʒart /
- kadoer / kazwen /

Gwenedeg ihuel e gonzér é bro Noal : de laret é é vé tostoh parlant Noal doh kani Guéned eit ma vé doh kani er Gemené. Revé en dud ag er vro, é vé és doh en um gompren betek Melrand. En tu arall é vé diesoh : bro Pourlet é.

Nen dé ket bet studiet brezhoneg Noal betek bremen, ha ne hellan ket er gobér amen : ret é vehe kaout mar a bajenn eit displeg pep tra. Saùet e zo bet ur labour resis a ziar brezhoneg Klegereg get an Etreu Thibault kelennour e Pondi : e studiadenn e gaver ér «*Revue Celtique*» (blé 1915). Er ré o devo amzér d'hé lenn a zesko ur yoh treu a barh. Skriùet é bet én amzér ma oé biù-kel er ieh.

Ret é kompren de getañ-penn éma Noal ér vro léh ma vé laret hui de rah en dud. Morhanù tud Nain e zo : «Men hies-té?», ne larant ket : «men hiet hui?» el m'éma groeit é Noal. Laret e vé «hui» eùé é Kerforn, Sant-Jelani, Pondi, Neulieg, Klegereg, Izelloh e é vé laret «té» («più ous-té» é léh «più oh hui?»).

A hendarall n'en des ket kalz a ziforh étre brezhoneg Noal hag er guénédeg skriùet. Neoah, ne larér ket «Bout a zo» é Noal, met «Boud eo» / bœde / . Kementsé e gleùér betek Klegereg.

Kentih é on bet souezet é huélet penaos é tistilher er gériéu é Noal hag tro ha tro. Souhet on bet eùé é kleùet gériéu ankoéheit é léhieù arall, ha girieù brezhoneg-rik ankoéheit é Noal.

AN DISTAGADUR

Achiù e hra er verbeù, d'er liesan, get -en. En dibenn -«ein» nen dé ket implijet é Noal.

A hendarall, girieù e vé kleùet mar a weh hag a chanj un tamm o stumm.

- Int distilhet / dʒə /
- Me distilhet / mɛj(n) /
- Hi distilhet / hɛj /

Hun e vé laret hun, just èl m'éma skriùet, met résiset e vé get «ni».

Hun ti-ni e vé laret kentoh éit hun ti.

Ho e zo «hous», el m'éma skriùet é guénédeg koh.

Er pèh em ès kaùet souéhus-bras, éma er feson de zistagein en «d» er vro é. Revé en dud e zo é komz, é vé kleùet un / th / saoz (èl é «this»), un / z /, un / h /, pe un / r / . Lakamb, dré skuér, en tri mod de laret Loudéac é brezhoneg Noal.

/l o ʒ o : K / - /l o ʒ o : K / - /l o r o : K /

Diù feson aral em es kleùet ; é Neulieg hag é Kroezanveg. /l ɔ ʒ a h / /l ɔ ʒ a t /

Er memb tra e zigoéh get er girieù-mañ :

- logodenn / logɔʒɛn / logɔrɛn /
- soudard / suʒart /
- kadoer / kazwen /

Me 'gav genin e vez laret kentoc'h / ʒ / get ar re gozh ha / r / pe / h / get ar re yaouank.
 An / z / a za da / we / ur wech bennak.
 - aze / 'awe /
 Ar / z / hag al / l / a vez mesket lies get tud ar vro.

- Sant-Teliav / sãntœrja: /
 - delioù / døerjap /
 An dibenn-gerioù -al a vez atav -ao pe -a hir.
 - marechal / mar'ʃa: /

An dra-se a vez klevet lies er vro-Gall.
 An dumpadenn («métathèse» e galleg, ɸa laret eo e vez cheñchet penn diouzh penn d'ar silabenn) a glever lies e Noal ha dreist oll evit br ha gr.

- bremañ / boermãñ /
 - breton / bœrtõ /
 - breuder / bœnder /
 - me'grede / me gœrde /
 - ar gredañs / ar gœrdãs /

Traoù sort-se a vez klevet e Bro-C'hall ivez.

Berraet 'vez gerioù' zo :

- yaouank / jaãk /

Pa vez -v e penn kentañ ur ger diàr gemmadur, e vez distaget /we/.

- ur vatezh / ar wateh /
 - ur vamm / ar wam /

Distagadur an «c'h» (é tonet a «g») a zo :

- ur c'hast / ar jast /
 - ur c'havr / ar ja:f /
 - ur c'har / ar jar /

A wezhioù eh a an «c'h» da /s /.

- merc'hed / mœrsjɛt /

AR GERIOU

Gerioù 'zo ha ne sinifiont ket ar mem traoù e Noal hag er c'homunioù en-dro dehi. Kement-se a c'hell bout fentus awalc'h.

Laeron a vez graet diouzh tud Neulieg ha diouzh tud Klegereg get Noalیز.

Perak ? peogwir, e lec'h laret «me 'lar deoc'h» / me lar tɔʃ / 'el ma ra Noalیز, e laront : /mɛ lɛ:rœtɔʃ / . Noalیز a gompren : «me 'laer deoc'h»...

Ur / lœ:r / a zo ur charke evit Noalیز hag ul levr evit Neuliegiz.

Klevet am eus istoer ur bugul (paotr-saout) a Noal a oa bet kaset da Neulieg da labourat hag a oa bet goulennet getoñ :

«Kerzhit da glask gordell d'ar c'harrdi !»

Chomet a oa souezhet, ne ouie ket petra gober. Met, a p' en devehe bet klevet :

«Kerzhit da glask pell d'ar porch !»

en devehe komprenet a-benn.

Ur porch a vez graet ag ur c'harrdi e Noal, hag pezh a vez anvet gordell e Neulieg a za da vout pell e Noal.

Neoazh ne oa ket forzh a gemm etre yezh Neulieg ha yezh Noal. Ar re vihan nemetken ne ouient ket ar diforc'hioù, ar re gozh a c'hoarzhé a-ziarnehe.

Setu amañ un nebeut gerioù dishañval hervez ar barrez o implij.

STUMM NOAL	STUMM NEULIEG
ur ruchenn	ur binot
ur lohs	ur gloge
kulotoù, brikoù	marneroù
potar	poufer
doéig	berlan, bobelan

Me gav genein é vé laret kentoh / ʒ / er re goh ha / r /, pe / h / get er ré yeuank.

En / z / e za de é ur huéh bennag.

- azé / 'awe /

En / r / hag el / l / e vé mesket lies get tud er vro.

- Sant Teliav / sãntœrja: /

- delieu / døerjap /

En dibenn-girieu -al e vé atav -ao pe -a hir.

- marechal / mar'ʃa: /

En dra sé a vé kleùet liez ér Vro-Gall.

En dumpadenn («métathèse» é galleg, de laret e vé chanchet penn doh penn d'er silabenn) e gleuer liez é Noal ha dreistoll éit br ha gre.

- bremen / boermãñ /
 - breton / bœrtõ /
 - breder / bœnder /
 - me grede / me gœrde /
 - ar gredañs / ar gœrdãs /

Treu ur sort e vé kleùet ér Vro-Gall.

Berriet e vé girieu 'zo.

Pe vé -v e penn kentan ur ger diàr gemmadur, e vé distaget oue.

- ur vateh / ar wateh /
 - ur vamm / ar wam /

Distagadur en «h» (e tonet a «g») e zo :

- ur hast / ar jast /
 - ur havr / ar ja:f /
 - ur gar / ar jar /

A huèheu é ia en «h» de «s» :

- merc'hed / mœrsjɛt /

ER GIRIEU

Girieu 'zo ne sinifiant ket er memb treu e Noal hag er homunieu én dor dehi. Kement-se e hell bout fentus erhoalh.

«Laeron» a vé groeit doh tud Neulieg ha doh tud Klegereg get Noalیز.

Perak ? peogwir, é léh laret «mé lar doh», el me hra Noalیز, é larant «me laer doh». Noalیز a gompren : «Me laer(a) doh».

Ur «leur» a zo ur charké eit Noalیز hag ur livre éit Neuliegiz.

Kleùet em es istoer ur bugul a Noal e oé bet kaset de Neulieg de labourat hag e oe bet goulennet geton :

«Kerhet de glah gordell d'er harrdi !»

Chomet e oé souhet, ne ouie ket petra gober. Met, a pen devehé bet kleùet :

«Kerhet de glah pell d'er porch !»

en devehé bet komprenet abenn.

Ur porch e vé groeit ag ur harrdi e Noal hag er peh e hanuer gordell e Neulieg e za da vout pell e Noal. Neoah ne oé ket forh a gemm etré ieh Neulieg ha ieh Noal. Er re vihan nemetkén ne ouient ket hoah en diforheu ; er re goh e hoarhé a-ziarnehé.

Chetu amen un nebet girieu dishanval revé er barrez o implij.

STUMM NOAL	STUMM NEULIEG
ur ruchenn	ur binot
ur lons	ur gloge
kuloteu, brikeu	marnereù
potar	poufer
doéig	berlan, bobelan

Gerioù 'zo dalvont ket ur sort e Noal hag e Neulieg Dre skwer, ur banner evit Noaliz a zo ur ganistell evit Neuliegiz. Ar ger «kanistell» nend eo ket implijet e Noal. Ur golùenn e brezhoneg Noal a dalv evit ur baner e brezhoneg Neulieg.

A-hend-arall, tud ar c'hornad a lar e vez stank ar gerioù galleg en o brezhoneg. Ne ouian ket mar d'eo gwir kement-se : ret e vehe lakaat kalzig amzer evit spisaat an traoù. Neoazh e klever un nebeut pozioù galleg 'el : «sans doute, probable, facile, penses-tu, tout-à-fait, à la fin». (distaget : «à la fin ») a arru en un taol e-mesk predegoù brezhoneg rik.

Setu amañ un nebeut gerioù galleg (pe galloeg) implijet e-lec'h gerioù brezhoneg ankouet er pobl.
ur galant (e-lec'h ur gwaz)
garioù /gɑ.ʁ.jɑ.ø / e lec'h manegoù
ur rigol (e-lec'h ur wazh-dour)

Ha bout 'zo c'hoazh anehe... Ar gerioù brezhoneg rik a zo muioc'h anehe (a larer) e kornad Melrand. Mat, marse, eh eus gerioù arall ankouet er vro-se. Gwelet a raomp enta emañ stag brezhoneg Noal diouzh ar gwenedeg uhel, get traoùigoù dishañval diouzh ar yezh skrivet, ur sort. A c'houde, gwerso eh eus e Noal tud ag a gomz div yezh. Me 'gredehe forzh aes emañ bet levezonet yezh Noal get ar parlant gallo. Ret 'vehe studial an dra-se a dost. Ouzhpenn-tra, diouzh ma larer, tud Brangili (re ar c'hoed), a gomze ur yezh «etre», diaes de gompren evit tud Noal. N'hon eus ket c'hoazh klevet den erbet é komz er feson-se allas !

*
* *
*

Girieu 'zo ne dalvont ket ur sort e Noal hag e Neulieg. Dre skuer, ur baner éit Noaliz e zo ur ganistell éit Neuliegiz. Er gér «kanistell» nen dé ket implijet e Noal. Ur golùenn e brehoneg Noal e dalv éit ur baner e brehoneg Noal.

A hendarall, tud er hornad a lar a vé stank er girieu éen o brehoneg. Ne ouian ket ha guir é kemet-sé : ret e vehé lakaat kalzig amzer éit spisat en treu. Neoah e kleùer un nebet pozieù galleg, èl : «sans doute, probable, facile, penses-tu, tout à fait, à la fin (distaget a la fin) e arriù en un taol e mesk predegeu brehoneg rik.

Chetu amen un nebet gérieu galleg (pe galloeg) implijet e leh girieu brehoneg ankouet er pobl.

ur galant (e lec'h ur goaz)
ganieu (e lec'h mannigeù)
ur rigol (e lec'h ur hoah deur)

Ha bout e zo hoah anehe... Er girieu brehoneg rik a zo muioc'h anehe (e larer) e kornad Melrand. Met, marse, eh es girieu arall ankouet er vro-sé.

Guelet e hramb enta éma stag brehoneg Noal doh er guenedeg ihuel, get treuigeu dishanval doh er ieh skrivet, ur sort. A houdé guerso éh es e Noal tud ag a gonz diù ieh. Me gredehé forh es éma bet levezonet ieh Noal get er parlant gallo. Ret e vehé studial en dra sé a dost. Ohpenn-tra, diouzh ma larer, tud Branguily (re er hoet) a gonze ur ieh etre, dies da gompren éit tud Noal. N'hun es ket hoah klevet den ebet e konz er feson sé allas !

*
* *
*

LE DIALECTE DE VANNES COMPARÉ⁽¹⁾

Le breton de Noyal est du haut-vannetais, c'est-à-dire qu'il est théoriquement plus facile à un bretonnant de Noyal de comprendre un bretonnant de Vannes qu'un pourlet de Guéméné (*). Albert Boché a fait une étude sur le breton vannetais dans le cahier N.2 de Dastum (**). Pour ceux qui n'ont pas pu la lire, il nous a paru intéressant de rappeler ici les différences fondamentales entre haut-vannetais et bas-vannetais, ainsi qu'une introduction au dialecte vannetais.

Les lignes qui suivent sont extraites des *Exercices sur la grammaire bretonne du dialecte de Vannes* par A. Guillevic et P. Le Goff, ouvrage paru à Vannes, chez Lafolye en 1923.

(Il est évident que tous les exemples qui suivent gardent toute leur valeur mais que les progrès acquis en matière de dialectologie bretonne montrent qu'une distinction entre dialectes très différents est plus arbitraire que réelle).

LE DIALECTE DE VANNES COMPARÉ

I. – Les autres dialectes armoricains

Le dialecte de Vannes se présente à nous avec un ensemble de traits si particuliers, une physionomie si caractérisée et si distincte qu'il forme un groupe linguistique à part, nettement séparé de tous les autres groupes bretons.

Quelles sont les différences qui le séparent des autres dialectes ? On en remarque dans le système des voyelles et dans celui des consonnes. Les plus profondes sont dans le vocalisme et sont dues, en général, à l'*accent*.

1) Dans les dialectes du Léon, Cornouaille et Tréguier, l'accent est en général plus marqué et plus intensif qu'en vannetais, et n'est pas à la même place : il est plus souvent sur la pénultième, tandis qu'en vannetais, surtout en haut-vannetais, il affectionne la dernière, d'où entre le vannetais et les autres dialectes, dans chaque mot et pour chaque syllabe correspondante, des différences de timbre et de quantité extrêmement sensibles.

Léon.	<i>mérc'her</i> ,	haut-vann.	merhér,	bas-vann.	<i>merhier</i> .
Corn.	<i>ofern</i> ,	—	ovéré,	—	<i>ovren</i> .
Corn.	<i>breuder</i> ,	—	bredér,	—	<i>breder</i> .

Ce sont souvent les voyelles accentuées et par conséquent allongées dans les autres dialectes qui sont atones, et par contre-coup plus ou moins abrégées et assourdis dans le dialecte de Vannes.

2) En dehors de l'influence de l'accent sur les voyelles on remarque encore les faits suivants :

a) Les voyelles fermées dans les autres dialectes le sont encore plus en haut-vannetais.

e fermé devient *i* : *beo*, *biù* ; *eva*, *ivet* ; *eno*, *inou* ; *énor*, *inour* ; *redék*, *ridek*.

o fermé devient *ou* (c'est un trait commun au haut-vannetais et au dialecte de Goello) : *ho*, *hou* ; *zo*, *zou* ; *revo*, *revou* ; *éno*, *inou*.

b) Le son *eu* des autres dialectes remontant à *a* long, vieux breton, devient en haut-vannetais *e* fermé : *breur*, *brér* ; *leur*, *lér*.

c) *-ow-* vieux breton (moyen breton *-aou-*) devient en léonais *-ou-*, en haut-vannetais *-eu* (bas vannetais *-aou*) : *golou*, *goleu* ; *genou*, *géneu* ; et au pluriel, *tokou*, *tokeu*.

d) *-aeth*, *-aéz* du moyen breton est devenu en léonais *eaz* qui se réduit ordinairement à *ez*, en cornouaillais et en trégorrois *ez*, en haut-vannetais *eah* et *eh*.

léon. *Jeaz*, corn. trég. *lez* vann. *leah leh*.

— — — *santelez*, — *santeleah*, *-eh*.

aer provenant du moyen-breton *-azr* (*-atr*, *-adr* anciens), est généralement réduit en vannetais à *èr*.

m. br. *azazr*, léon. *arar*, *alar*, vann. *arèr*, *alèr*.

— *lazr*, — *laer*, vann. *laer*, *lèr*.

e) Devant *m*, *n*, la voyelle *e* devient en vannetais *a* : *kefniden*, *kaniveden* ; *bemdez*, *bamdé* ; *largentez*, *larganté* ; *menez*, *mañné*. — Mais le haut-vannetais conserve la terminaison ancienne *-on* : *ejenn*, *éjon* (gall. *eidion*) ; *kelion*, *kelion* (gall. *cylion*) ; de même dans le pluriel en *-ion* : *kristénien*, *kristénion*.

(1) Les lignes qui suivent sont extraites en grande partie de divers articles publiés par M. Loth, doyen de la Faculté des Lettres de Rennes. Cet exposé lui-même a été revu par M. Loth, en ce qui concerne le haut-vannetais, le bas-vannetais, le breton de Quiberon.

(*) Une intéressante étude statistique du vocabulaire breton et de la possibilité d'interpréhension en fonction de la distance a été faite par Yvon Gourmelon (*Skol Vreizh*, N. 50, janvier 1977).

(**) «Pays de Lorient - Hennebont», maintenant épuisé.

f) *eff* moyen breton (v. breton *-em*, quelquefois *-eb*) devient en haut-vannetais *-ean, -an* :

m. br. <i>adreff.</i>	léon. <i>adre, adreñ,</i>	vann. <i>ardran.</i>
— <i>eff.</i>	— <i>heñ,</i>	— <i>ean.</i>

3) Consonnes.

- a) Le vannetais remplace *s* et *z* des autres dialectes par *h* (*c'h*), lorsque *s* et *z* représentent la spirante dentale sourde (*th*) du vieux breton (*th* en gallois actuel analogue au *th* dur anglais).
v. breton *laith,* léon. *leaz,* corn. *lez,* vann. *leah, leh.*
gallois. *caeth,* — *keaz,* — *kez,* — *keah, keh.*
- b) *d* final ou intervocalique de l'ancienne langue devient *z* en léonais, disparaît dans les autres dialectes.
v. armor. *fid,* léon. *feiz,* corn. trég. vann. *fé.*
gallois *carenydd,* — *karantez,* — — — *karanté.*
- c) Un ancien *w* devient *o* ou *v* dans le dialecte du Léon. *o* formant une syllabe distincte après une consonne, et faisant diphtongue avec une voyelle : le vannetais a *ù*, c'est-à-dire *u* consonne.
maro, marv, marù ; beo, bev, biù.

II. — Le Bas-Vannetais.

On comprend sous le nom de bas-vannetais la portion la plus occidentale du vannetais, la zone comprise entre le cours de l'Ellé et celui du Scorff, en y rattachant une bande de terrain plus ou moins étendue, d'une largeur de une à deux lieues en moyenne, sur la rive gauche de cette dernière rivière. — Le bas-vannetais a avec le haut-vannetais deux traits de ressemblance qui les séparent nettement des autres dialectes : le traitement de la dentale spirante sourde (*th*, gallois), et le fait que l'accent n'est pas régulièrement, comme dans les autres dialectes sur la pénultième.

1) Pour l'*accent*, le bas-vannetais n'a pas une prédilection aussi marquée pour la dernière syllabe actuelle que le haut-vannetais : il n'a pas non plus de préférence pour la pénultième comme dans les autres dialectes : il est plus mobile et moins intense que partout ailleurs. De là une assez grande divergence dans la quantité et le timbre des voyelles. La pénultième étant accentuée fortement et intense en Cornouaille est sonore, la dernière non accentuée est souvent sourde. La pénultième étant non accentuée en haut-vannetais est assourdie (il s'agit de *e*), tandis que la dernière est sonore. Le bas-vannetais s'accroissant très peu à souvent sourdes la pénultième et l'ultième.

corn. <i>brézel,</i>	haut-vann. <i>brezél,</i>	bas-vann. <i>brezel.</i>
— <i>mécher,</i>	— <i>mechér,</i>	— <i>mecher.</i>

2) Voyelles.

a) *a* bref du haut-vannetais est devenu souvent *è*, surtout devant *l* : *diùachel, diùèchel ; goaskein ; goeskein ; goal, goel ; nitra, nitrè ; petra, petrè ; dillad, dilled ; kementral, kementrel ; perak, perek ; dirak, direk ; benak, benek (1).*

b) *-av* (*-am* ancien) *-an, -on* ne sont pas réduits à une voyelle nasale : ils sont suivis d'un *ù* ou d'un *n* : *ardran, ardrañù ; klan, klañù ; intan, intañù ; ran grenouille, rañn ou raon ; nan faim, nañn ; bean, vite, bioñn ; lon, loñn ; unan, inoñn Cf. nean, neñù ; inean, inañu ; kriù, kreañ, kreñu ; prean, prèu, preñù.*

c) *A e* provenant de *o* long vieux breton (*a* long vieux celtique) correspond en bas-vannetais *eu*, comme en léonais, en cornouaillais et en trégorois : *brér, breur ; ér, eur ; genvér, geneur ; lard té, lard teu ; meñ, meud ; adrez, adrez ; ké, keu ; bécin, beuein ; mélein, meulein.*

c) la diphtongue *-eu* (vieux breton *-ov-*) est remplacée par *-aou* : *leu, laou ; cheleu, chelaou ; lezeuen, louzaouen ; keneuen, kanaouen ; kreu, kraou ; déheù, dehaou ;* et dans les pluriels, *tadeu, tadaou ; mammeu, mammaou ; kroézieu, kroéziaou ; treu, traou.*

e) La diphtongue *au* (*ao*) est remplacée par *o* long (son du mot français *eau*) : *hiau, hiol ; jau, jo ; faut, fot ; kauz, koz. Cf. peur, por (et paor) ; deur, dor (et daor).*

f) En haut-vannetais *e* fermé devient *i*, *o* fermé devient *ou* ; en bas-vannetais une voyelle fermée ne devient pas plus fermée : *biù, béù ; ridek, redek ; tiù, teñù ; stiren, steren ; ivet, évet ; hou, hous, ho (invar.) ; zou, zo ; revou, revo ; Pantekoust, Pantekost.*

g) Le suffixe du pluriel *-ion* devient *-iañn*, et plus près de la Cornouaille *-ien*. Il faut remarquer encore les formes suivantes : *ean, yon ; ind, hè ; anehou, anehon (on français) ; d'emb, d'im ; ahanamb, anom ; un (article), oñn ; hun, hur (pronom), hoñn, sporadiquement hor.*

(1) Cette altération ne se produit pas partout. A Guidel, on dit « *diùaskel, goaskein, nitra, kementral, etc...* ».

3) Consonnes.

a) Comme en haut-vannetais *st* se prononce *cht* ; *asten*, *asten* (pron. *achten*) ; — *sk* devant *e* bref, *i*, *u*, se prononce *ch* : *skuillen*, *chuilain*, *chuilain* ; *feschen*, *fechen*, *fechen*. — Le *k* palatal remplace le groupe *ti* devant une voyelle : *trestier* (pron. *treskjer*). — Gutturale palatale : *ketañù*, *get hoñn* ; gutturale dure : *digor*, *pikol*, *d'er gér*, à la maison.

b) Les groupes *ill*, *li* (*ly*), sont remplacés par *i* consonne (*y*) ; *-rhe-*, *-the-*, par *-rhye-*, *-lhye-*.

— *dillad*, *dilled* (pron. *diyed*) ; *saillen*, *zaillen* (pron. *zayien*) ; *hibill*, *hibill* (pron. *hibiy*).

— *melion*, *meyañn* ; *digelionein*, *digeyañnein*.

— *gourhemen*, *gourhyemen* ; *merhed*, *merhyed*.

— *golhed*, *golhyed*, *goyed*.

c) *s*, initial devient *z*.

— *sant*, *zant* ; *suhun*, *zuhun* ; *sadorn*, *zadorn*, *zedorn* ; *sentein*, *zeintein*.

f initial devient *v* en construction syntactique :

— *fetén*, *er vantán* ; *fest*, *er vest*.

L'emploi de *ch* pour *j* est un fait d'assimilation consonantique :

— *jot*, *chot* ; *jiboésaour*, *chiboésaour* ; *loj*, *lonch* ; *chanjet*, *chanchet*.

Remarque. — Le haut-vannetais a une tendance à employer le suffixe *ein* comme forme principale de l'infinitif dans tous les verbes qui n'ont pas leur radical en *a*. En bas-vannetais les suffixes de l'infinitif sont bien plus variés et mieux conservés. Il arrive qu'on emploie comme infinitif le radical pur sans suffixe : *chonjein* ou *chonjal*, *jonjal* ; *stléjein* ou *stéjal*, *skleijal* ; *goaskein*, *goeskat* ; *skojein*, *skopat* ; *mirein* ou *miret*, *mirout* ; *kuhein*, *kuhet* ; *plijein*, *plijout* ; *talvein*, *talout* ; *galvein*, *gerùel* ; *gañnein*, *genel* ; *lammein*, *lemel*, *lerner* ; *taulein*, *turel*, *toler* ; *gourvéein*, *gourvo* ; *nahein*, *nah* ; *kenig* ou *kenigein*, *kanit*.

Souvent les verbes prennent dans leur conjugaison les formes des verbes en *a* (*aat*) : *me gousk*, *me gouska* ; *me gouskou*, *me gouskei* ; — *me zisko*, *me ziskoa* (je montre) ; *me dro*, *me droa*.

III. — Le Breton de Quiberon.

Le haut-vannetais se scinde en deux groupes très différents qu'on peut appeler groupe maritime et groupe intérieur (*en Arvor hag en Argoed*). Le groupe maritime comprend la côte est, c'est-à-dire la presqu'île de Rhuys, le golfe du Morbihan avec les îles d'Houat et d'Hédic, la presqu'île de Quiberon avec des traits un peu atténués jusqu'à l'embouchure du Blavet (1). À l'intérieur, les traits les plus saillants de ce groupe ne se rencontrent plus au nord de Vannes ; ils paraissent acquérir leur maximum d'intensité à Quiberon même.

Les traits caractéristiques du breton de Quiberon sont les suivants :

1) Voyelles.

1* — Les voyelles fermées dans les autres dialectes, ou au moins en haut-vannetais, deviennent encore plus fermées.

a) *e* fermé à la fin des mots devient *i* : *karanté*, *karonti* ; *mañné*, *moñni* ; *Doué*, *Dui* ; *adoé*, *adui* ; *mé*, *mi* ; *té*, *ti*.

b) *e* fermé à la fin d'une syllabe : *me gemérou*, *me gemirou* ; *perak*, *pirak* ; *penaus*, *piñaus*.

c) *e* fermé devant une consonne finale : *amzér*, *amzir* ; *splandér*, *splandir* ; *bed*, *bid* ; *dén*, *din* ; *séh*, *sih* ; *ihuél*, *ihuil* ; *izél*, *izil*.

d) *o* fermé devient *ou* : *bro*, *brou* ; *tro*, *trou* ; *mor*, *mour*. (*a* fermé tend à *o* : *karanté*, *karonti* ; *mañné*, *moñni* (2).

(1) Le breton de BATZ, dans la Loire-Inférieure lui est étroitement apparenté. Le breton de l'île de Groix s'y rattache aussi, malgré de notables différences, par des affinités particulières.

(2) RHUYS, « *Karanti*, *me gemirou*, *pirak*, *splandir*, *bid*, *brou* ». Mais : « *den*, *séh*, *ihuél*, *izél* ».

CARNAC, BELZ. Usage moins fréquent qu'à Quiberon, de « *i* » pour « *e* » non final : on dit « *karanti*, *me gemirou*, *splandir*, *ihuil*, *izil*, *brou* ». Mais : « *perak*, *penaus*, *den*, *bed* ».

PLOUHINEC, RIANTEC. « *karanti*, *splandir*, *ihuil*, *izil*, *brou* ; — *me gemérou*, *perak*, *penaus*, *den*, *bed* ».

2* — Devant *e* (sortant de *e* bref), les consonnes deviennent palatales, c'est-à-dire se font suivre d'un *i* consonne.

a) moéreb, *moarieb* ; loñned, *loñnied* ; moged, *moagied* ; merhed, *mirhied* ; nandeleh, *nondeliég* ; kazeg, *kazieg* ; ridek, *ridiek*.

b) Devant *m, n* final (*n* non nasalisé), la voyelle *e* devient *ia* : pemp, *piamp* ; azen, *aziann* ; overen, *oaviriann*.

Remarque I. — Les diphtongues anciennes réduites à un son simple échappent au phénomène de la palatisation : *leh* (*leah*) lait ; *santeleh* (*santeleah*) ; *ker* (*kaer*) ville ; *lêr* (*laer*) voleur ; *halén* (vieux cornique *haloin*) ; *Kibéren* (*Keneroen*).

Remarque II. — Il en est de même de *e* provenant de *o* long vieux breton : *pennek*, *talek*, *hirded*, *brasted*, *marùél*, *santél*.

Remarque III. — Il en est de même par exception, des mots *klinùed*, *kalet*, des participes en *-et* comme *karet* et des collectifs en *-eg*, comme *segaleg*, *irvineg* (1).

3* — *o* long (fermé) se diphtongue en *ouo*, *o* bref (ouvert) en *oa*.

a) dén koh, *din kouoh* ; dor, *douor* ; eskob, *iskouob* ; askorn, *askouarn*.

b) koh treu, *koah treu* ; lost, *loast* ; overen, *oaviriann* ; logoden, *louogodiann* (2).

4* — *e* devient *ia* quand il est nettement ouvert, c'est-à-dire devant deux consonnes, dont la première est *l, r, s*, devant *ù* : dimerhêr, *dimiarhêr* ; fest, *fiast* ; est, *iaest* ; koutel(-tell), *koutial* ; mantel(-tell), *mantial* ; bleù, *bliaù* (3).

- (1) RHUYS. «*Moérieb, mogied, nandeliég*» *E* devant *m, n*, ne devient pas *ia* mais *ie* : «*azien, ovirien, piemp*». On dit : «*liah, santeliah*».
CARNAC, BELZ. *E* ne se diphtongue pas : «*moged, kazeg, azen*» ; par exception : «*piemp*». — On dit «*liah*» à Carnac, mais «*santeleh*».
PLOUHINEC, RIANTEC. *E* ne se diphtongue pas, même dans «*pemp*». — On dit «*leh, santeleh*».
(2) Ce développement de *o* en *ouo, oa* ne se retrouve pas ailleurs, sauf à Carnac dans certains mots : «*askouorn, koah treu, loast*».
(3) RHUYS. *ia* dans certaines positions : «*mantial, bliaù, kandiarù, ne viarn ket*» ; mais «*fiest fe-niestr*».
CARNAC BELZ. «*Mantel, kenderù, ne vern, fest*». Cependant, «*bliaù, miaù*».
PLOUHINEC RIANTEC. «*Mantel, fest, bleù, mèu*».

En dehors de ces caractères distinctifs, on peut signaler les suivants :

a) *i* long final devient *ei* : ni, *nei* ; hui, *huei* ; brazoni, *brazonei* ; hoari, *hoarei*.

b) *i* suivi de *k, g, ch, j*

b) *i* suivi de *k, g, ch, j* devient *é* fermé en syllabe finale, *e* sourd ailleurs : mabig, *mabég* ; chervij, *chervéj* ; digor, *degor* ; pikol, *pekol*.

c) *é* sortant de *o* long, vieux breton a pour équivalent *eu* comme en bas-vannetais : brér, *breur* ; lér, *leur*, aire à battre ; sked, *skeud*, ombre (1).

2) Consonnes.

1* — Après une voyelle palatale (*e* bref), la gutturale devient palatale comme dans tout le haut-vannetais : degor (pron. *dégjor*) ; pekol (pron. *pekjól*) ; begali (pron.) *begjali*.

2* — *f* devient parfois *v* en construction syntactique et *v* (précédé autrefois d'une spirante) se renforce en *f* : er fetén, *er vantán* ; hé fen, *hé ven* ; me fisked, *me visked* ; — é vou ér gér, *é fou ér gér* ; ret é ma veint kastiet, *ret é ma feint kastiet* (2).

Cf. Le Dialecte de Vannes, par M. Loth. *Bulletin archéologique de l'Association Bretonne*, XI, p. 38.

Remarques sur la bas-vannetais, par M. Loth. *Revue Celtique*, VII, p. 170.

Le Breton de Quiberon, par M. Loth. *Revue Celtique*, XVI, p. 323.

Le dialecte vannetais de Sarzeau, par M. Ernault. *Revue celtique*, III, p. 49 et 232.

Étude sur le dialecte breton de Batz, par M. Ernault. *Mémoires de l'Association Bretonne*.

Études vannetaises, par M. Ernault. *Revue Morbihannaise*.

- (1) RHUYS. «*Brér, lér, sked, med, mélel*».
CARNAC BELZ. «*Bror, lor*».
PLOUHINEC, RIANTEC. «*Breur, leur, meuled*».
Dans toutes ces localités, «*nei, hoarei, mabég, chervéj*».
(2) RHUYS. «*Begjali, bugad (g dur)*».
CARNAC, BELZ. «*Begjalé, bugad (g dur)*».
PLOUHINEC. «*Begjalé, begjad*».
Assez généralement «*hé ven, me visked*».

Pour donner un exemple plus concret des différences entre ces sous-dialectes, Émile Ernault, éminent celtisant du début du siècle, auteur en particulier d'un dictionnaire vannetais, a eu l'idée suivante :

(Ces lignes sont extraites de la préface à la *Grammaire bretonne du dialecte de Vannes* par A. Guillevic et P. Le Goff, chez Lafolye à Vannes, 1902).

Pour donner une idée des principales variantes du vannetais, nous allons citer ici (avec quelques changements, destinés surtout à uniformiser la transcription), un passage de la parabole de l'enfant prodigue « *Mais le Père dit à ses serviteurs : Apportez vite sa plus belle robe, et l'en revêtez ; mettez-lui un anneau au doigt et des souliers au pieds.* » (S. Luc, XV, 22) :

- 1 : dans un texte publié à Lorient en 1818 (Voir *Revue Celtique*, XI, 184-185)
- 2 : en langage de Sarzeau, avec variantes de Saint-Gildas de Rhuys (*Rev. Celt.*, III, 49)
- 3 : en langage des environs du bourg de Batz, presque île du Croizic, Loire-inférieure (*Rev. Celt.*, III, 231)
- 4 : en bas-vannetais de Guéméné-sur-Scorff
- 5 : en haut-vannetais de Houat, avec variantes d'Hœdic
- 6 : en langage de l'île de Groix
- 7 : en langage de Locmaria, en Belle-Ile (J. Loth, *Chrestomanie bretonne*, 373-380)
- 8 : en haut-vannetais de Noyal-Pontivy (M. Jégouzo, *manuscrit*)
- 9 : en vannetais classique, comparer l'excellente *Histoér santel* de M. L'abbé Buléon, p. 106 (les deux *ñ* finales s'écrivent d'ordinaire *n*).

1. Nezen en tad e laras d'i serviterioñ : Digasset dehoñ proñtemañt i señtur ketañ a laket hi ar i dro ; arlerh lakeit ur bizeu ar i zorn a botteu en i dreit.
2. Mé en tad due laret (en tad a laras) d'i hoskor : Digaset o vrauañ sé ha djuchket-ei d'ou .ha lakei t'ou eur bizeu ar i viz, ha botteu in i dreid.
3. Hag en tad a lar keñt-er-keñt d'hi vitieoñ : Douenet kimat déheon hi geteñ sè, hag èr fardet el potr an ti, laket déheoñ ur bezeo ar hi veis, ha beto leir abar hi dèdeo.
4. Meid en tad e laras t'i veùeliaññ : Digase' bioññ i zé getaoñ ha guisket i dehoññ, ha laked or wèlen ar i viz, ha botow en i dreid.
5. Mès en tad e laras d'é wazét (wazièt) : Digasset biaññ é sé a uèh-aral ha guiskét i dihou (gèsket i dehoñ) ; digasset ur bizéu de lakat doc'h é viz, ha boteu de lakad én é dreid (in i dreideu).
6. Mès en tad e laras d'é vévelli : Kasset fonus é zai kétaoñ ha guisket i dehoñ, ha laket our bézew ar é véz, hag our bwetew en é dreid.
7. Mès en tad é lar di wazet : Desset timat i zé kétaoñ ha guchet i déhéoñ, ha laked our bézew ar é véz ha botew laer en i dreit.
8. Mes en tad e laras d'i uèueleu : Degaset fonnab i sei vrauaññ,ha guesket hi dehoñ ; ha lakeit eur olen ar i viz ha boteu lér en i dreuit.
9. Mes en tad e laras d'é veùelioñ : Dégaset fonnabl é sé vrauañ ha gusket hi dehou .lakeit ur bizeu ar é viz, ha boteu én é dreid.

Les divergences de ces textes tiennent, soit à la phonétique ou traitement des sons, soit à la morphologie ou traitement grammatical des mots, soit au vocabulaire, ou choix de ces mots.

Les différences de prononciation sont plus grandes en réalité qu'elles n'apparaissent dans l'écriture, une notation simple ne pouvant rendre exactement, par exemple, toutes les nuances qui affectent les voyelles : quantité, timbre, nasalisation à des degrés divers, accent, etc. Les changements les plus importants qu'on remarque dans les précédents exemples sont ceux de *é* en *i*, de *i* en *ei*, de *et* en *iet*, et de *gu* en *dju* (ou quelque chose d'approchant).

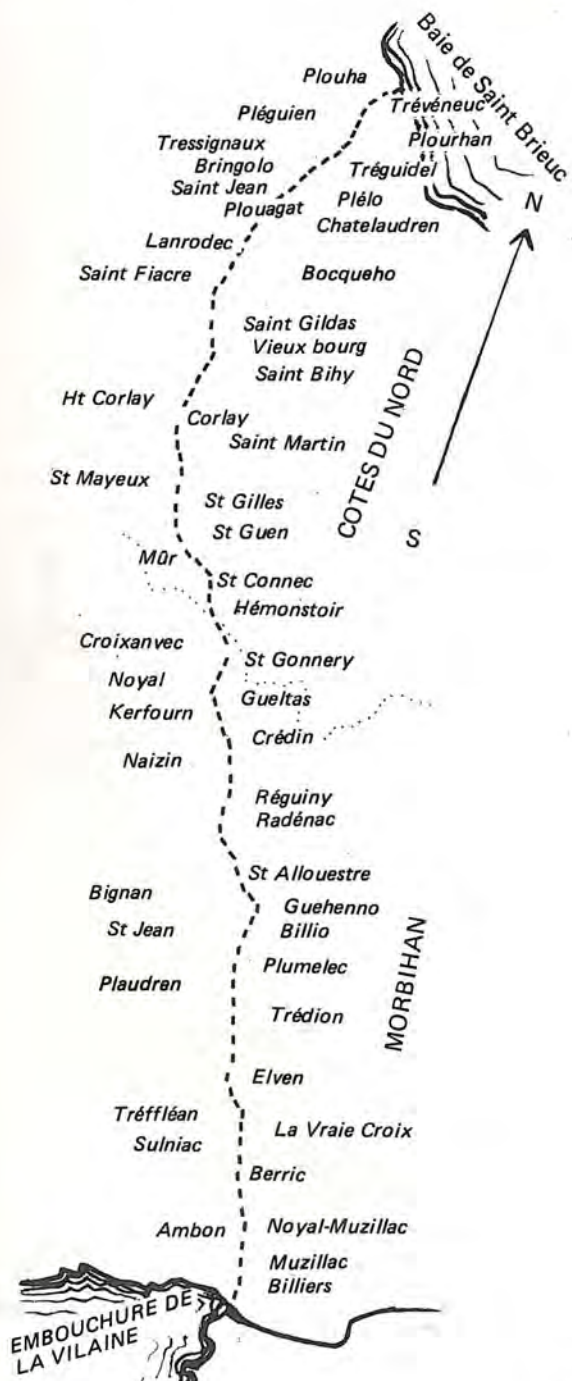
Les différences grammaticales se trouvent, au contraire, exagérées dans des spécimens de cette nature : les traducteurs s'y servent naturellement des formes préférées dans leur village, mais cela ne veut pas dire qu'à l'ombre de leur clocher d'autres expressions plus communes ne soient pas comprises aussi, et même employées à l'occasion. Tel est le cas de *en tad a laras*, le père dit, à Sarzeau ; *en tad a boue laret* (pour *en doé laret*) dans le sous-dialecte de Batz, etc.

Il en est de même pour le vocabulaire ; c'est sur ce point, d'ailleurs, que se fait sentir surtout l'influence personnelle du traducteur, qui dispose à son gré des ressources de sa langue. À la place de *i hoskor* ses serviteurs, on dit également *i oaziet* à Sarzeau et à Saint-Gildas, etc.

— Frontière linguistique —

Il n'est pas aisé de déterminer précisément la frontière linguistique, qui n'est plus si claire qu'au moment où Sébillot faisait son enquête (voir carte). La population est bien moins stable qu'autrefois et il ne reste que deux ou trois personnes de Croixanvec parlant le breton du cru, les autres sont les enfants de parents nés à Noyal ou à Saint-Gérand, communes limitrophes pratiquement entièrement bretonnantes jusqu'à la deuxième guerre mondiale.

L'enquête que nous avons faite ici signifie donc : «villages bretonnants par tradition» et rien de plus. En outre, on signale deux villages bretonnants à Saint-Gonnery, bourg réputé gallo, voir français depuis 1886. Si nous savons de manière hélas sûre que Saint-Connec et Mûr sont perdus pour le breton, nous ne pouvons encore rien affirmer pour Croixanvec.



Carte d'ensemble par communes, des limites de la langue bretonne (Paul Sébillot : *La Langue Bretonne, limites et statistiques*. Revue d'Ethnographie, 1886, p. 16).

échelle : 1. 800 000 ème

Pour terminer cette note, citons une histoire que nous avons entendue à Noyal au sujet des bretonnants et des gallos.

Au début de ce siècle on envoyait les jeunes garçons en pays gallo, avant d'aller à l'école, être «patou» pour qu'ils apprennent le français.

Voici l'histoire d'un jeune garçon de Noyal qui ne savait pas encore le français.

La patronne lui avait donné du leh-tro (lait caillé). Il demande :

- « Leh-tro mo, me mestrez ? »
 Elle lui répond :
 « Tu as de trop, mon beurton ? »
 Elle lui enlève une louchée :
 Il répète :
 « Leh-tro mo, me mestrez »
 « Ah, t'as encore de trop ? »

Elle lui enlève son écuelle et il se met à pleurer.

Er penn kentañ ag er hantvet-mañ e vefe kaset er baotred ieuank e-raok mont d'er skol, de vout bugul e bro-C'hall (Henouster, Gueltas...). Er giz-sen e tiskent er galleg.

Chetu ama un istor gwir e zou erriuet e Bro-Hallo get ur paotr ieuank a Noal, ha ne ouie ket er galleg.

Er vestrez ag en ti en deué roet leh tro dehon. Goulenn a ra :

- « Leh-tro mo, me mestrez ? »
 Hag hi de reskond dehon :
 « Tu as de trop, mon beurton ? »
 Tenn a ra gantañ ur lonsad.
 Laret a ra :
 « Leh tro 'mo me mestrez »
 « Ah, t'as encore de trop ? »

Tenn e hra kuit e skudell digetan ag éan de ouilein.



*Bas vannetais ou vannetais de l'ouest
 Haut vannetais ou vannetais de l'est*

Carte d'après Mériadeg Herriou.
 « Le Breton parlé » (Morbihan)

Deit d'er filaj



*Deit d'er filaj, me meùel bras
 Deit d'er filaj de Dremelér
 Deit de huelet Fanchon Frapér
 E Tremelér a p'arriùamb
 Bonjour ha bonsoir a laramb
 Men ema oeit merhed er ger-men ?
 Oeit int d'ober 'ntamm tro en ker
 Ne dardeint ket arriù ér gér
 Kemér ur gadoér hag azéet
 Keméret ho pimp ha butunet
 Ha hui e zebro krampoèh lardet
 Kar re frintet sur n'ho po ket
 Paelon d'o frintein n'em es ket
 De glah é prest sur n'en dein ket
 Pas aveit ur vandenn nouilled*

*Kanet get Raymond Le Bihan.
 ha kanerien dianavet (22 / 06 / 69)
 serret get Duplessy.*

Deuit d'ar filaj, ma mevel bras
 Deuit d'ar filaj da Dremelar
 Deuit da welet Fanchon Fraper
 E Tremelar a p'arruomp
 Boñjour ha boñsoir a laromp
 'Men emañ aet merc'hed ar gér-mañ ?
 Aet int d'ober 'n tamm tro en kër
 Ne dardeint ket 'arriv' er gër
 Kemer ' ur gador hag azezit
 Kemerit ho pip ha butunit
 Ha c'hwi a zebro krampouezh lardet
 Kar re fritet sur n'ho po ket
 Paelon d'o fritein n'em eus ket
 Da glask eo prest sur ne din ket
 Pas evit ur vandenn nouilled

VENEZ A LA FILERIE, MON GRAND VALET

Venez à la filerie, mon grand valet
 Venez à la filerie à Tremeler
 Venez voir Fanchon Fraper.
 En arrivant à Tremeler
 Nous disons bonjour et bonsoir
 Où sont les filles de ce village ?
 Elles sont parties à la ville,
 et ne tarderont pas à revenir
 Prenez une chaise et asseyez-vous
 Prenez votre pipe et fumez.
 Vous mangerez bien des galettes froides
 Car des galettes réchauffées' vous n'en aurez pas
 Je n'ai pas de galetière
 En chercher une à emprunter je n'irai pas
 En tous cas pas pour une bande de nouilles



Foire des Duges, à NOYAL-PONTIVY

Cont. Le Goff, Villain Le Gaudes

— On chante aussi les paroles suivantes sur le même air :

BET É UR PENHER É SANT TELIAU

*Bet é ur penhêr é Sant-Teliaù
Leh vé laret eh ès merhed vraù
Na pe hrè er meùel er bordé
Ean en devoé kafé ba' en é wele
Chervichet oa get ar vestrez
E oé er mestr e penhereù
Eit cheleuet tout er farseù*

*Ean suplias deù zen a ger
De vonet geton d'er sulér
A pe oent arri er sulér
E oent o deù er memes guélé
Mari-Julian e gomas ouila
Ken 'red 'n deur ar hé fas
Chichet, chichet ne houilet ket*

*Toud en traoù-se a zo paset
Ni stago-ni en éhen d'er yaù
Ni hay ni hoah d'hun labourieù
Chetu azé eur ag argant
Kerhet geté pellan guellan.*

Kanet get Madame Le Sant.

BEZ 'ZO UR PENNHER E SANT TELIAU

*Bez 'zo ur pennhêr e Sant-Teliau
Lec'h vez laret ez eus merc'hed brav
Na paz ae ar mevel er borde
Eñ en devoa kafe 'barzh en e wele
Servijet 'oa get ar vestrez
E oa ar mestr e penn ar c'hraù
E'it selaouet tout ar farsou
Eñ 'suplias daou zen a gêr
Da vonet getañ d'ar solier
A pa oant arriuet ar solier
E oant o daou er memes gwele
Mari-Julian a gomañs 'ouelañ
Ken 'red 'n dour ar he fas
Chiket, chiket, na ouelit ket
Tout an traoù-se a zo paset
Ni stago-ni an oc'hen d'ar yev
Ni 'ay ni c'hoazh d'hon labourioù
Setu aze aour hag argant
Kerzhit gete 'pellañ 'gwellañ*

IL Y A UN VILLAGE DE SAINT THURIAU

*Il y a un village de Saint Thuriau
Où l'on dit qu'il y a de jolies filles
Quand le valet tirait une bordée
Il avait son café au lit
C'était la patronne qui le lui servait
Le patron était dans la maison
Il écoutait toutes les blagues.
Il supplia deux hommes du village
De venir avec lui dans le grenier
Et quand ils furent arrivés dans le grenier
Ils étaient tous les deux dans le même lit.
Marie-Julienne commença à pleurer
Si bien que les larmes lui coulaient du visage
«Taisez-vous, taisez-vous, ne pleurez pas
Toutes ces choses sont terminées.
Nous attacherons les bœufs au joug
Nous irons encore à nos travaux.
Voici de l'or et de l'argent
Allez avec le plus loin possible».*

— Nous avons recueilli aussi : « Tri pautrig iouank ag er memb kër »

*Tri pautrig iouank ag er memb kër
O zri e hra er léz de me mestrez
Er iouankikan, er finikan
'Ia d'hé guélet er liesan
« Mes dous Mari, ho tor digoret
Kar en ti-man e karehen bet »
« Non pas me dor 'zigoran ket
Deit dre er fenestr mar karet »
« Men dous Mari nen don ket ur hi
Ne dan ket dre er fenestr én ti ».
« Mar 'deit ket dre er fenestr én ti
Deit trezel en nor mar karet ».
« Men dous Mari nen don ket ur hah
'Dan ket trezel en nor abarh
Er hah e ia de logotat
Ha me 'ia mé de verhetat ».*

Kanet get Mathurin Le Forestier.

TRI PAOTRIG YAOUANK AG ER MEMEZ KER

Tri paotrig yaouank ag er memez ker
O zri a ra al lez d'am mestrez
Ar yaoukikañ, ar finikañ
A ya d'hi gwelet al liesañ
« Ma dous Mari, ho tor digoret
Kar en ti-mañ e karehen bet (bout) »
« Non pas ma dor 'zigoran ket
Deuit dre ar fenestr mar karet »
« Ma dous Mari n'on ket ur c'hi
Ne dan ket dre ar fenestr en ti ».
« Mar 'deuit ket dre ar fenestr en ti
Deuit trezel an nor mar karet »
« Ma dous Mari n'on ket ur c'hazh
'Dan ket trezel an nor a-barzh
Ar hazh a ya da logotat
Ha me 'ya me da verc'hetat ».

Kanet gant Mathurin Le Forestier.

TROIS JEUNES GENS DU MEME VILLAGE.

Trois jeunes gens du même village
Tous trois font la cour à ma maîtresse
Le plus jeune, le plus rusé
Va la voir le plus souvent
« Ma douce Marie, ouvrez votre porte
Car dans cette maison j'aimerais être »
« Non pas, ma porte je n'ouvre pas
Entrez par la fenêtre si vous voulez »
« Ma douce Marie je ne suis pas un chien
Je n'entre pas par la fenêtre dans la maison »
« Si vous n'entrez pas par la fenêtre dans la maison
Entrez par le bas de la porte si vous voulez ».
« Ma douce Marie je ne suis pas un chat
Je n'entre pas par le bas de la porte
Le chat va chasser les souris
Et moi je vais courir les filles ».

En noz kent aveit nihour



*En noz kent aveit nihour me 'mboe mé hunvréet
 A penaos e oe mem dous doh me hosté é kousket
 «Laret hui dein-mé me merh petra hues bet geton
 Pedeguir hues kement se a chagrin dehon »
 «Na mé mes bet geton nag un aval oranj
 Ha lakaet em mes éan er horn a me hredans
 Hag en aval oranj se, pe oe bet karteliet
 Na tri hant hanter kant skouéd ennan oe bet kavet.»*

*Kanet get Alice Tanguy.
 serret get Alain Le Noac'h ha Jean Le Clerc
 1981.*

An noz kent evit neizhour me 'm boa me huñvreet
 A penaos e oa mem dous diouzh ma c'hostez o kousket
 Larit-c'hwi din-me ma merc'h petra (ho)c'h eus bet getoñ
 Pendeogwir (ho)c'h eus kement se a chagrin dezhañ
 Na me 'm eus bet getoñ * nag un aval orañj
 Ha lakaet em eus eñ er c'horn a ma c'hredañs
 Hag an aval orañj-se, pa oa bet karteliet
 Na tri c'hant hanter kant skoued ennañ 'oa bet kavet

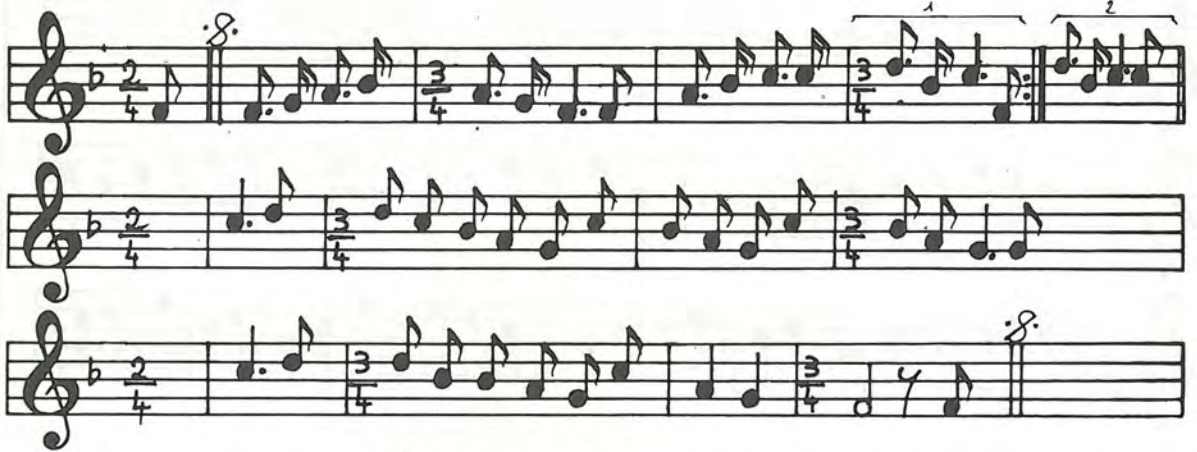
* getoñ-gantañ

AVANT-HIER AU SOIR

Avant hier au soir j'avais rêvé
 Que mon amant dormait près de moi.
 Dites-moi ma fille, que vous a-t-il donné
 Puisqu'il est dit qu'il vous laisse chagrinée
 Il m'a donné une pomme d'orange
 Et je l'ai mise dans un coin de l'armoire
 Cette orange je l'ai ouverte
 L'on y a trouvé trois cent cinquante écus.

Voix : Gwerzenneù ha sonnenneù Bro Gwened : « An aval oranj »

En revenant de noce.



Ah oui c'est vrai dit le renard
Je suis petit je suis gaillard
J'ai tué des belles poules, de beaux dindons
En revenant de noce de Jeanneton
Ah oui c'est vrai disait le chien
Je reviens de la noce je crève de faim
J'ai eu comme récompense dix coups d'bâton, dix coups d'bâton
En revenant de noce de Jeanneton
Ah oui c'est vrai disait le loup
Je suis gourmand j'ai mangé tout
J'ai tué des gros bœufs, des blancs moutons
En revenant de noce de Jeanneton
Ah oui c'est vrai disait le chat
Je suis un bon lécheur de plats
J'ai tout grillé mes griffes sur un tison, sur un tison
En revenant de noce de Jeanneton.

Jean-Marie JAN.



Jean-Marie JAN.

Mab Kloher Melrand



*Cheleùet tudigeù ieuank ag er re goh eué
 Me ia mé de rakontein deoh ur ganenn a neué
 Un dé e oe ar er pavé, ar paveieù Pondi
 En dé-sé 'ta éan 'num gavas get deù a jandarmeri
 Bonjour doh hui 'ta kapiten mestr ar er jandarmed
 Hui zo klask mab Kloher Melrand, chef ag er Chouanned
 Mar karet hui de rein dein-mé péar peh a ugent real
 Me laro doh men ema éan ne uèet ket eñ arvar
 Pe deué debet hag ivet ho groeit un nécessaire
 Ean plant 'e daouarn er fenestr, fout hou fri bar me revr
 Damb ni bremañ kamaraded damb ni de vorh Biui
 Ni ray ni awalh lan lure lonla g'argant potred Pondi
 Er jandarmed e oe én ti, gi goumans d'hum sellet
 Hor sovamb-ni, me iondr-kordenn, arri er Chouanned*

(Dastumet a dammeù. Jean Le Clerc).

*Adkanet get Pierre Bihouée.
 05 - 01 - 1983.*

Selaouit tudigoù yaouank hag ar re gozh ivez
 Me 'ya da rakontein deoc'h ur ganenn a nevez
 Un deiz e oa ar ar pavez, ar pavezioù Pondi
 An deiz-se 'ta en em gavas get daou a 'r jandarmiri
 Bonjour deoc'h-c'hwi 'ta kapiten mestr ag ar jandarmed
 C'hwi zo 'klask mab kloc'her Melrand, chef ag ar Chouaned
 Mar karit-c'hwi da reiñ din-me pevar pezh a ugent real
 Me laro deoc'h men emañ eñ, ne vezit ket én arvar
 P'en devoe debret hag evet ha graet an neseder
 (G)eñ plant e zaouarn er fenestr, fout 'ho fri 'barzh ma revr
 Deomp-ni bremañ kamaraded, deomp-ni da vourc'h Bieuzy
 Ni 'ray ni awalc'h lan lure lonla g'argant paotred Pondi
 Ar jandarmed a oa en ti, (g)int 'gomañs d'en em sellet
 Hor sovomp-ni, ma eontr-kordenn, arri ' ar Chouaned

LE FILS DU SONNEUR DE CLOCHES DE MELRAND.

Écoutez vous, jeunes gens et les anciens aussi
 Je vais vous raconter une chanson nouvelle
 Un jour il était sur le pavé, sur les pavés de Pontivy
 Ce jour-là il se trouva avec deux de la gendarmerie
 Bonjour à vous capitaine, maître des gendarmes
 Vous êtes à chercher le fils du sacristain de Melrand, chef des Chouans
 Si vous voulez me donner quatre pièces de vingt réaux *
 Je vous dirai où il se trouve, ne soyez pas surpris
 Quand il eut bu et mangé et fait le nécessaire
 Il planta ses deux mains sur la fenêtre, mettez votre nez dans mon cul
 Allons maintenant, camarades, allons au bourg de Bieuzy
 Nous ferons la fête avec l'argent des gars de Pontivy.
 Les gendarmes qui étaient dans la maison commencèrent à se regarder
 Sauvons-nous, mon oncle à corde **, les Chouans arrivent.

* Un réal valait cinq sous. On a donc ici 4 x 20 x 5 : 400 sous.

** Me iondr-kordenn était, au moment des Chouans et un peu plus tard le sobriquet des gendarmes.

Le fils du sonneur de cloches de Melrand

Chanson bretonne

Je ne crois pas qu'il existe parmi les personnages qui ont joué un rôle en Bretagne un seul qui ait excité au même point qu'Isidore Le Dévéhat, le fils du Sonneur de cloches de Melrand, la verve des chansonniers.

Voilà plus de cinquante ans qu'il a disparu, et l'on retrouve encore dans les paroisses riveraines du Blavet, et au-delà, plus de dix chansons dont il est le héros.

Celle-ci a eu déjà les honneurs de la publicité, grâce à l'intéressante revue bretonne *Dihunumb*, au mois de Juin 1913; j'en ai recueilli moi-même quatre versions qui ne différaient que par quelques couplets, à Bieuzy, à Melrand et à Noyal-Pontivy (1).

L'une de ces versions offre cette particularité de présenter Isidore comme un fils de gros rentier.

*Mub er Minour a vorh Melran,
Minour a hader komanand.*

(Le fils du rentier du bourg de Melrand, propriétaire de quatre fermes).

Il y a là une évidente exagération d'un chanteur qui ne devait pas connaître la condition modeste du personnage et qui cherchait sans doute à lui donner plus de relief, à moins qu'il ne s'agisse, ce qui n'est pas rare, d'une superposition de chanson à une autre.

L'exagération n'est pas plus grave, en tout cas, que celle dont s'est rendu coupable un ancien magistrat qui dans un roman écrit, voilà quelques années, sous le titre *Le Dernier des Réfractaires* et dont Le Dévéhat est le héros, a présenté au public un être hybride, sorte de sauvage, moitié bête, moitié humain, d'une puissance d'action quasi-surnaturelle.

Le plus fort est que l'auteur prétend avoir connu son héros : « Quand, dit-il, je vis Le Dévéat (c'est l'orthographe qu'il emploie) pour la première fois, il avait environ 30 ans. La dernière fois il dépassait 68, et rien ne semblait indiquer le passage de ce long espace de temps. Son aspect n'avait pas d'âge.

(1) Je tiens la meilleure de ces versions de ma sœur, Mlle A. Cadic, à qui je suis heureux de rendre un témoignage de reconnaissance pour les nombreuses vieilles chansons dont elle a enrichi mon répertoire et qui ont déjà paru en grand nombre dans cette revue. N.D.L.A.

L'absence presque complète de barbe, ses cheveux longs et plats, d'un blond fade, ses membres menus, je ne sais quoi de félin et de féminin répandu sur toute sa personne, faisaient même hésiter sur son sexe, et on aurait pu, n'était l'habit,

le prendre pour une de ces lamentables mendiante minées par la maladie et fatiguées par la misère..., telles qu'on les rencontrait, il y a moins d'un demi-siècle, aux carrefours des chemins de la Basse-Bretagne où elles se creusaient dans les talus de la route des espèces de tanières. »

Le reste est l'avenant. Il fait naître son homme le 17 août 1808, alors que ce fut en 1810, à Locqueltas près de Grandchamp, où il ne mit sans doute jamais les pieds, alors que ce fut à Melrand. Il lui donne comme métier, celui de tisserand, alors qu'il était scieur de long.

On a beau avoir envie d'amuser son public et de laisser carrière à l'imagination, la vérité a cependant des droits qui s'imposent à tous, particulièrement aux magistrats.

Or la vérité nous montre un personnage absolument différent, d'accord en cela avec la chanson. C'était un homme de petite taille, large d'épaule, le torse musculeux, et d'une vigueur et d'une agilité singulières. Sous la belle chevelure blonde, bouclée, qui suivant la mode des bretons d'alors, retombait sur le dos comme une superbe crinière de lion, son visage respirait l'intelligence et l'énergie. D'un tempérament batailleur, il était toujours prêt à la lutte. Il n'était d'ailleurs situation difficile d'où il ne sût se dégager, à force de ruses.

Les paysans en étaient fiers et lui prêtaient une sorte de vertu surnaturelle. Certains jours de la semaine, il était, paraît-il, insaisissable.

*Tri de dehan ag er suhun,
Losket ind de zonet*

disait une chanson, parlant des gendarmes qui le poursuivaient

*Les trois derniers jours de la semaine
Laissez les venir.*

« En ce temps, me racontait la vieille Marie Fine de Pluvigner, travaillait chez nous un ouvrier qui lui avait mis les fers et les menottes à Vannes et qui nous rappelait les recommandations que lui adressait le geôlier : ne laissez pas vos instruments à portée de sa main, car il vous tuerait. »

Il n'était pas en effet de caractère facile et il ne faisait pas bon être de ses ennemis. Un sabotier de Melrand, Hillion, qui le connut en son jeune temps et que les obligations de son métier rapprochaient souvent de lui, me l'a dépeint sous un aspect sombre et farouche.

A ce point de vue, il était bien le fils de son père *Eouan Georj*, le bedeau de Melrand, qui avait été un chouan de l'espèce sanguinaire et à qui le bruit public prêtait de véritables actes de cruauté accomplis pendant la révolution. Ce méchant homme avait exercé quelque peu le métier de bourreau dans le pays. Un jour, c'était une femme du Clé, coupable d'imprudences de langage, qu'il avait trainée au bout d'une corde sur une lande et qu'il avait pendue; une autre fois c'était un homme dont il avait à se plaindre, qu'il avait conduit enchaîné dans un village, qu'il avait attaché aux barreaux d'une fenêtre pendant qu'il entraînait dans la maison et qu'un passant secourable avait dégage, l'arrachant ainsi à la mort.

Quoique bedeau, Eouan ne faisait pas très bon ménage avec son recteur. Il avait eu affaire à deux hommes à poigne, l'abbé Duparc, l'un des chefs spirituels des rebelles, et après lui, le grand Alexandre, de Pluméliau, l'un des héros de la terrible épopée, devenu maintenant l'abbé Guillaume (2), et tous les deux s'entendaient à merveille à mâter les têtes de fer.

(2) Ce Guillaume était d'une taille gigantesque. Il avait deux mètres et une force herculéenne. Il avait quitté le séminaire pour entrer dans la Chouannerie. Il reprit la soutane après la révolution, devint vicaire auxiliaire de son oncle, recteur à Malguénac, puis fut nommé à Inguiniel qu'il quitta pour le rectorat de Melrand. De là, il fut envoyé à la cure de Grandchamp. Comme il retournait un jour de Locminé à la maison, il alla déjeuner chez le prêtre en résidence à Colpo. Or l'empoisonneuse célèbre, Hélène Jégado, était domestique chez celui-ci. En rentrant chez lui, il fut pris de vomissements et mourut presque aussitôt. Il avait été empoisonné.

Le dernier, au moment où il allait partir pour Grand-Champ, déclarait publiquement qu'il ne comprenait pas qu'un homme aussi indigne restât chargé du poste de sonneur et se disposait à le lui ôter, quand il se laissa attendrir par ses supplications.

Ainsi mené, le rude bedeau avait conçu de l'amertume pour ses recteurs et sans doute avait-il inculqué ses sentiments à son fils. On s'explique donc les menaces auxquelles celui-ci se laissa emporter à son tour.

En ce temps-là, il était d'usage de lire publiquement au prône de la grand'messe les noms des conscrits qui étaient désignés pour partir au régiment. Le nom d'Isidore figurait parmi ceux de la classe 1830.

Le recteur n'y était pour rien ; il n'en fut pas moins obligé de le citer avec celui des autres jeunes gens. Isidore le rendit responsable de son malheur et s'emporta aux pires violences de langage. Les choses, par bonheur, prirent une autre tournure, moins grave pour le prêtre. Au lieu de partir au régiment, le fils du sonneur préféra mener la vie de réfractaire au pays et ainsi il n'eut pas à essayer de frapper de son épée le pasteur de sa paroisse. Il évita ainsi un crime sans excuse et voilà pourquoi il a gardé auprès de ses compatriotes une bonne réputation à laquelle le temps n'a pas porté atteinte.

Mab er hlo - her a vorh Mel - ran,
er brau a bautr er pautr vail - lant, er brau a
bautr, er pautr vail - lant.

Mab er hloher a' vorh Melran
Er braù a bautr, er pautr vaillant (1).
Er braù a bautr, er pautr ker gé (2).
Er bleu milen ar e ziskoé.
Er bleu milen hag ind frizet
Nen dint ket bet jamés kreneg.
Més er blé man é veint, me gred ;
Ken ma vo pel é veint touzet.
De vout soudard ma red monet,
Ha de lahein, pé bout lahet.
Red é lahein pé bout lahet ;
Andur er marù e zou kalet.
Person Melran dés ean hanuet.
Disul e prò en ovren-bred.
Chervij er roué ma red monet
Ha dilezel en ol merhed.
Mar dan mé biruikín d'er vro,
Person Melran sur e houis.

Le fils du sonneur de Melrand
Un beau gars, un gars vaillant (1)
Un beau gars, un gars si gai,
Des cheveux blonds sur ses épaules.
Des cheveux blonds et ils sont frisés ;
Ils n'ont jamais été écourtés.
Mais cette année ils le seront, je crois ;
Avant longtemps ils seront tondus.
Pour être soldat, il faut qu'il parte,
Qu'il aille tuer ou qu'il soit tué.
Il faut qu'il tue ou soit tué ;
Endurer la mort est chose dure.
Le recteur de Melrand l'a nommé,
Dimanche au prône de la grand'messe.
Il faut partir servir le roi
Et abandonner toutes les filles.
Si je reviens jamais au pays,
Le recteur de Melrand le saura.

Er person a Velran houilo
 Hag é amied tro ha dro.
 Hag é amied tro ha dro
 E hoed pé m'hani e rido.
 Me lakei é hoed de ridek
 El hani 'r lé pe vé krouget.
 Ha mar vé marù hag interret
 Me iei d'er havet d'er véred.
 Get men bonet m'er saludo
 Ha get men gléan (3) mé en trézo.

Le recteur de Melrand pleurera
 Et ses amis tout autour.
 Et ses amis tout autour.
 Son sang ou le mien coulera.
 Je mettrai son sang à couler
 Comme celui du veau qu'on a pendu.
 Et s'il est mort et enterré,
 J'irai le trouver au cimetière.
 Avec mon bonnet je le saluerai
 Et de mon épée, je le traverserai.

- (1) var : Er braù a bautr a pe oé ouiank
 (2) var : Er brau a bautr, er paur ter.
 (3) var : Get me sabren mé en trezo
 (4) var : Mer saludo get men bonet
 En tréno get men baïonnet.
 (1) var : Un beau gars, quand il était jeune.

- (2) var : Un beau gars, un gars fier.
 (3) var : Avec mon sabre, je le transpercerai
 (4) var : Je le saluerai avec mon bonnet et le
 traverserai de ma baïonnette.

« P. B. P. - 1921, N. 10 »

Le Dévéhat et les gendarmes

Chanson bretonne

A l'époque où le fils du Sonneur de Melrand remplissait le Morbihan du bruit de ses hauts faits, Jacques Coinec, le barde aveugle de Séniel, que nos lecteurs connaissent, courait aussi le pays, en colportant par les assemblées et les pardons les chansons de sa composition.

L'un et l'autre étaient Légitimistes endiables. Ils devinrent une paire d'amis et le terrible réfractaire trouva dans le poète rustique, à la muse enthousiaste et féconde, un auxiliaire précieux qui entreprit de célébrer ses exploits. La plupart des chansons dont il fut le héros eurent celui-ci pour auteur.

Le vieux mendiant qui n'avait pas l'habitude de taire ses opinions, avait eu sans doute plus d'une fois maille à partir lui-même avec la police et ne professait pour les gendarmes qu'un respect médiocre. La façon magistrale dont ils furent joués dans l'auberge de Bieuzy, à la gendarmerie de Pontivy et au Guerveur le ravit d'admiration. Il s'empressa d'en tirer parti, broda sur le sujet avec abondance et bientôt il ne se tint pas une réunion de jeunes gens dans la contrée, sans que l'on ne répétât la chanson nouvellement composée, comme un défi aux Libéraux et aux amis de Louis-Philippe.

Toutefois, à force de vieillir, cette chanson s'altéra. D'autres compositeurs y ajoutèrent des couplets et des airs de leur cru et c'est ainsi qu'elle finit par donner naissance à de nombreuses variantes dont nous reproduisons les principales et qui toutes, à travers leurs différences sont marquées d'un caractère commun, le sentiment d'animosité du paysan breton contre *me iondr korden*, l'homme de la police. Le Dévéhat traduisait si bien dans ses faits et gestes ce qu'il y avait au fond du cœur de ses compatriotes qu'il apparaissait aux yeux de chacun en vengeur.

Il ne semblait d'ailleurs pas que sa réputation fût par trop surfaite et volentiers les gendarmes eux-mêmes auraient corroboré par le leur le témoignage de la foule. Rarement, depuis le temps de la Chouannerie, un ennemi leur inspira une telle crainte.

« Que feriez-vous, demandait-on à l'un d'eux, si on vous signalait la présence d'Isidore quelque part ? »

« Si on me disait qu'il est au Nord, répondit-il, j'irais au midi ».

Cette crainte était fondée car le fusil du réfractaire était d'une précision incroyable. On prétendait qu'il tirait au jugé, les deux yeux ouverts et qu'il abattait une hirondelle au vol⁽¹⁾ et l'on

(1) Témoignage d'un ancien Réfractaire, Guiguer Le Caër, de Pluvigner.

citait ce trait de la sûreté de son coup d'œil : un soir, en passant devant la gendarmerie de Saint-Nicolas-des-Eaux, il avait brisé d'une balle la plume du brigadier qui écrivait à sa table, à la lumière d'une ehandelle.

A cet avantage s'en ajoutaient d'autres qui n'étaient pas moins appréciables chez un proscrit obligé à défendre sa vie par tous les moyens. Son audace était connue et les faits que lui attribue la tradition prouvent que sa réputation à ce sujet était méritée. Elle était d'autant plus dangereuse que la nature l'avait doté de redoutables qualités physiques. Sa vigueur était légendaire et son agilité sans égale. Maintes fois, il avait mis aux abois la meute policière.

Il se trouvait un jour avec un réfractaire, nommé Bellec, à Kerperh, en Melrand, causant paisiblement avec les bonnes gens du village, quand soudain survinrent les soldats, conduits par le lieutenant Montferrand. Les deux jeunes gens se sauvent; les militaires s'élancent après eux. Les meilleurs coureurs gagnent de l'avance sur Bellec qui est vite pris et ligoté. Ils redoublent d'ardeur à la poursuite d'Isidore, mais voilà qu'un champ de genêts se rencontre en chemin; le renard s'y faufile et tandis que les chasseurs cherchent où il a pu se terrer, il gagne le bout opposé, s'engage à travers un marais, par des sentiers inextricables, connus de lui seul, et disparaît.

Surpris une autre fois par une brigade de gendarmes à quelque distance du Blavet, il se voit couper la retraite. Il n'a pas d'autre issue que la rivière. Il ne s'embarrasse pas de si peu. A cet endroit elle est profonde, mais peu large, car la canalisation n'est pas encore achevée. D'un bond prodigieux, il saute par-dessus, salue d'un coup de fusil en l'air les hommes de la maréchassée qui sont restés sur la rive opposée comme des chiens en arrêt et gagne paisiblement un village de Pluméliau.

Son coup de fusil cependant n'était pas toujours tiré en l'air et il lui arriva d'exprimer de façon plus sensible son irritation contre les gendarmes.

Au cours de ses fréquentes randonnées en terre d'Arvor, il voyageait un jour entre Pluvigner et Landévant avec un camarade, quand au passage du pont des Bons-Voisins l'idée leur vint de se baigner dans le petit étang, à côté. Ils y étaient depuis quelques minutes à peine, lorsque deux gendarmes se présentèrent.

« Des hommes vigoureux qui se livrent aux agréments d'une pleine eau, alors que tout le monde est aux champs par ce beau soleil d'été, qu'est-ce à dire ? On va demander leurs papiers à ces fainéants. »

« La paix ! est-il répondu, et allez votre chemin. »

C'est de plus en plus fort; parler ainsi aux représentants de la loi ! Un gendarme arme sa ca-

rabine. Il n'a pas le temps de s'en servir. Un des réfractaires, Le Devéhat sans doute, a bondi hors de l'eau, saisi son fusil déposé sur la berge et il a envoyé une décharge de gros plombs dans ses jambes et une autre décharge dans la poitrine de son compagnon. Celui-ci, grâce à son plastron, n'a pas de mal, mais lui-même il a une jambe cassée.

Alors les deux baigneurs accourent dans leur costume sommaire, leur fusil à la main. « Demitour, crient-ils au gendarme qui n'est pas blessé. A Landévant, et vivement ! » et tandis que le pauvre Pandore s'éloigne, l'air piteux, eux aussi s'en vont, après avoir confié aux soins du meunier du moulin voisin son camarade assez mal en point.

Klohér Melran



(2) Extrait des Papiers de M. Cadic, ancien recteur de Bieuzy qui tenait le récit de l'aventure du vicaire du Pluvigner auquel on avait demandé d'apporter au blessé le secours de son ministère.

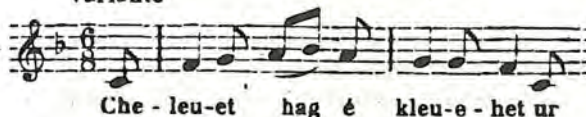
Cheleuet hag é kleuehet ur gannen konpozet
A neué konpozet,
Saüet diar mab er hlohér, chef ag er Chouanned(1).
Ne hoes chet hui rah kleuet konz, kristinien men
bredér,
A bautr er hloher a Velran, den bet n'hel er he
mér,
Ne deschet sûr na jandarmed, na soudarded én
Frans
Ag e zo kapabl d'en derhel, ma ne dé ket koutant.
Mab er hloher a vorh Melran, heneh zo ur pautr
net,
Ne ia meit tri dé ér suhun érauk er jandarmed.

On devine maintenant la raison pour laquelle (2) Isidore est de tous les réfractaires, celui qui est demeuré le plus réputé. Il avait une façon magistrale de rabrouer les gendarmes et dans un pays qui depuis près d'un demi-siècle subissait les excès de la soldatesque, on était content de rencontrer enfin un homme qui s'entendait si bien à venger les griefs des siens.

Comme on riait de bon cœur, en'apprenant de quelle façon avait été dupé le naïf brigadier Lavias et la fuite éperdue des gendarmes de Bieuzy. Quel succès on fit à la chanson du mendiant de Sényel. Pendant des années il n'y en eut pas qu'on chantât davantage. On l'entendait aux fileries, au retour du pardon, et lorsque les pâtres ramenaient leurs troupeaux à l'étable le soir. Grâce à elle, Le Devéhat avait pris figure de héros national qu'il a longtemps gardée.



Variante



Ecoutez et vous entendrez une chanson composée,
nouvellement composée,
Levée sur le fils du sonneur, le chef des chouans.
N'avez-vous pas tous entendu parler, chrétiens
mes frères,
Du fils du sonneur de Melrand ? personne ne
peut le prendre.
Il n'y a sûrement ni gendarmes ni soldats en
France.
Qui soient capables de le tenir s'il n'est pas cou-
tent.
Le fils du sonneur du bourg de Melrand, celui-
là est un gars malin
Il ne se sauve que trois jours par semaine de-
vant les gendarmes.

Je m'en vais vous dire une chanson nouvellement
composée
Sur le fils du sonneur de Melrand, qui a déerté,
dit-on.

D'er merhér, d'er guénér eùé, d'er sadorn en
drivet
Alundaral ol ar é lerh, lausket ind de vonnet.

En dé e oé é hobér hent étre Guern a Pondi (2)
En dé-sé ean e nemb gavas get deu jandarmeri.

El m'en dés antréet én ti é oé bet surprenet
Arriù e hras me iondr korden prest kaer d'er he-
meret.

Allas ! Allas ! kloher Melran, el ma oé ur pautr
diaul,
E laras d'en davarnouréz : tennet chistr ar eu-
daul.

(1) var : Cheleuet ta, kristinion, kristinion men
breder.

Kristinion men breder,
E han de laret toh ur son konpozet a neué
E han de laret toh ur son a neué konpozet
Sañet ar bautr kloher Melran. laran dés dézertet.

(2) var : En dé é pasein é Marig ha ean deoé
sèhet

E oé me iondr korden en ti ha ean ne ouié ket.
var. de Dihunamb : E Dihui é kreiz er vorh, laré
é hés un davarn
E oé abarh ivet un dé un naù pé dek jandarm

Lake't tregont chopinad chistr, ha ne vet ket
bamet,
M'em es kameraded ar n'hent ag en des hoah
sèhet.

Me iondr korden e oé en ti sel d'en eil d'égilé (3)
A partiam n' a yammann aveit sauv hon buhé.

Ha nemb saùamb, me iondr korden, damb kuit,
kameraded,
Mal é d'omb-ni monet er méz, arriù er chouanned

Monet nezé me iondr korden ha plèged hou armaj
Hag ind monet tevar Pondi érauk er chouannaj.

Ean sailh kentez ar en trezeu hag e lauskas deu
den
Ken arriùas en drajé glas chaucheu me iondr
korden (4).

En ternoz mitin, mitin mad, ean monet te Bondi
Ha ean e antré hardi mad bar er jandarmeri.

Bonjour, brigadier Lavias, deit on mé d'hou kavet
De gonz toh a gloher Melran chef bras er Chou-
anned (5).

Mar doh 'é klah mab er hloher, el ma kleuan fariet,
Mar karet konz braù deimé, mé vo kauz d'er
havet.

Ma ret hui dein mé én me dorn piar peh a u.
gent réal
Me rei mé doh tu d'en derhel, vet ket kin én arvar.

Le mercredi, le vendredi aussi, le samedi troi-
sième jour,

Autrement tous après lui laissez les donc courir.

Un jour comme il cheminait entre Guern et Pon-
tivy, (2)

Ce jour-là il se rencontra avec deux gendarmes.

Comme il était entré dans la maison, il avait
été surpris

Arirvèrent les gendarmes tout prêts à le saisir.

Hélas ! Hélas ! le sonneur de Melrand, comme il
était fils de diable,

Dit à la cabaretière : tirez du cidre sur table.

(1) var : Ecoutez donc, chrétiens mes frères,
Je m'en vais vous dire une chanson composée
nouvellement.

(2) var : Un jour qu'il passait a Marig, comme il
avait soif,
Les gendarmes étaient dans la maison, et il ne
le savait pas.

var. de Dihunamb : A Bieuzy, au milieu du Bourg,
il y a une auberge, dit-on.
Un jour il y avait à y boire dix ou douze gen-
darmes.

Mettez trente chopines de cidre et ne soyez pas
surprise,

J'ai des amis sur la route qui ont encore soif.

Les gendarmes qui étaient dans la maison se
regardèrent l'un l'autre :

Partons tous deux d'ici afin de sauver notre vie.

Sauvons-nous, gendarmes, allons-nous en, cama-
rades,

Il est temps que nous sortions, les chouans sont
arrivés.

Les gendarmes s'en furent alors ; ils ramassèrent
leurs armes,

Ils partirent vers Pontivy pour fuir les Chouans.

Aussitôt il sauta sur le seuil et il lâcha deux coups
Si bien qu'il arriva des dragées vertes dans les
chausses des gendarmes.

Le lendemain matin, de bon matin, il s'en fut à
Pontivy,

Il entra hardiment dans la gendarmerie.

Bonjour, brigadier Lavias, je suis venu vous
trouver,

Vous parler du sonneur de Melrand, chef des
chouans.

Si vous êtes à chercher le fils du sonneur, comme
je l'entends dire,

Si vous voulez me parler beau, je vous le ferai
trouver.

Si vous me donnez dans ma main quatre pièces
de vingt réaux (vingt francs),

Je vous donnerai moyen de le trouver, vous ne
serez plus inquiet.

Arhoah vitin han de Vihui, hui zei genein eue
Mab en hlohér e vo inou, taulet geton é sé.

Tosteit t'en daul ta, men den mad, mar de guir
hou konzeu,

Me rei mé doh bouid de zèbrein ha guin lan hou
poelleu.

Pe deoé débret hag ivet er pé oé nésser
Ean dré er fenestr er mez, e sailh ar er pauér.

Hag e laras d'er brigadier : me zo mad er hloher
Ridet ar me lerh, mar karet, boutet hou fri 'n me
rér.

Hag er brigadier Lavias laré d'hi jandarmed
Chetu azé mab er hloher, hanní n'er gouié ket.

(3) var : Chomet me iondr korden en ti el deu
loñ dihoeret
Hag ind komans nezé hou deu, komans de nemb
sellet.

(4) var : Mab er hloher, e ia er mez, sailhas ér
venaleg
E lauskas deu den fusilen veit spont er jandar-
med.

(5) var : Bonjour doh, brigadier Pond. na drolet
un affér,
Guerso mar é kleuan laret hoh klah mab er hlo-
her,

Demain matin, je vais à Bieuzy, vous viendrez
avec moi aussi,

Le fils du sonneur sera là, son gilet jeté.

Approchez donc de la table, brave homme, si vos
propos sont vrais,

Je vous donnerai nourriture à manger, du vin
plein votre ventre.

Quand il eut mangé et bu ce qui était nécessaire,
Le voilà par la fenêtre dehors, il saute sur le pavé.

Et il dit au brigadier, je suis le fils du sonneur,
Courez après moi, si vous le voulez, mettez le
nez..... (6)

Et le brigadier Lavias disait à ses gendarmes :
Voilà le fils du sonneur, et personne ne le savait.

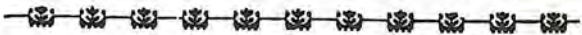
(3) var : Les gendarmes demeurèrent là comme
deux vaches qui sont traites.
Et ils commencèrent alors tous deux à se re-
garder.

(4) var : Le fils du sonneur s'en fut, sauta dans
le champ de genêts

Il lâcha deux coups de fusil pour effrayer les
gendarmes.

(5) var : Bonjour à vous, brigadier de Pontivy, la
drôle d'affaire.
Depuis longtemps j'entends dire que vous cherchez
le fils du sonneur.

(6) Ici le français est plus impuissant que le
breton. Il manque de terme pour traduire.



Le Dévéhat et les gendarmes

Chanson bretonne

(Suite)

A la vérité, c'était une petite épopée qui s'était formée autour du personnage de Le Devéhat. Le vieux bâte mendiant qui en était l'inspirateur ne manquait pas de souffle et l'Achille de la Chouannerie bretonne expirante n'était pas sans allure. Malheureusement le poème ne résista pas au temps. Gardé seulement par la mémoire du peuple, il se décomposa, se morcela et ce nous fut tout un travail que d'aller d'une paroisse à l'autre en retrouver les diverses parties, afin de reconstituer l'ensemble.

Par bonheur, il y a quelques années vivaient encore dans nos campagnes un certain nombre de vieillards qui avaient connu les époques héroïques, le père Le Meitour, de Noyal-Pontivy, Hillion le sabotier de Melrand, Uzel le sacristain de Saint-Rivalain, la femme Le Govic, la fileuse de Bieuzy. Ils avaient approché Le Devéhat. Ils purent nous renseigner.

Le concours de quelques bons musiciens, M. l'abbé Cadic, ancien recteur de Bieuzy, M. l'abbé Sauvage, recteur de Pluméliau, M. l'abbé Le Moing, missionnaire à Sainte-Anne et M. Louis Lorcy, de Melrand, nous permit de recueillir les divers airs qui s'étaient ajoutés à l'air primitif, et voilà comment nous avons pu réunir cinq variantes différentes autour de la même chanson. Rarement héros populaire fut honoré à ce point.

Comme souvent d'ailleurs, la chanson est ici un excellent auxiliaire de l'histoire et nous aide à reconstituer la physionomie du personnage.

La surprise du Guermeur, entr'autres, que nous avons relatée, d'après les documents officiels, s'agrémenta, dans la chanson, de détails qui durent être rapportés par des témoins et qui ne sont pas de pure invention.

Cette vision du pauvre réfractaire gravissant péniblement la rude montée de Quelven, tandis que son sang coulait à flots, s'agenouillant ensuite aux pieds de la Madone bénie pour implorer son secours, et finalement s'adressant au vicaire résident, M. l'abbé Laudrin, afin qu'il pansât ses blessures, voilà qui n'était guère possible à un homme rédigeant un compte-rendu dans le camp opposé, et qui au contraire était facile à l'auteur de la chanson, renseigné par les témoins oculaires.

Tandis que Le Dévéhat se remettait chez ses amis de la rude secousse qu'il avait ressentie au Guermeur, le bruit s'était répandu à Pontivy qu'il avait été pris. En un clin d'œil, la ville entière fut sur pied. La population se porta sur la route de Melrand, afin d'assister à son entrée dans un encadrement de gendarmes triomphants.

Quelle ne fut pas sa déception quand elle vit déboucher le cortège des vainqueurs, et au milieu une pauvre jeune fille de vingt-trois ans, Marie Le Calvé, l'héroïne du Guermeur, qui ne comprenait rien à cet empressement de la foule, et que les juges, honteux de leur rôle, s'empressèrent d'ailleurs de rendre à la liberté, après trois mois de détention.

Les souffrances qu'il avait éprouvées avaient-elles produit sur l'esprit de Le Dévéhat un effet salutaire ? Il faut le croire. Peut-être aussi s'était-il rendu compte, à la réflexion, que la cause qu'il défendait était perdue sans espoir. Toujours est-il qu'il résolut, au bout de quelques mois, de suivre l'exemple de ceux de ses camarades qui étaient partis, et de s'expatrier à son tour.

Au cours de sa vie vagabonde, il avait eu souvent l'occasion de se réfugier à Kerléano, auprès du général de Cadoudal, dont il avait gagné les sympathies. Grâce à l'appui de ce dernier, il gagna la commune de Langourla, dans les Côtes-du-Nord, après avoir eu soin de changer son nom en celui de Charles Colin et put entrer au service de la famille de Lanascot, en qualité de jardinier, et aussi de garde-chasse.

Il y avait déjà plusieurs années qu'il était là et qu'il exerçait ses fonctions, à la grande satisfaction de ses maîtres, lorsque l'inimitié d'un autre domestique le perdit. Celui-là s'appelait Lebrun, lui aussi ancien réfractaire, originaire d'Elven. Ils s'étaient connus à Kerléano et avaient vécu longtemps en bonne intelligence, mais la faveur, témoignée par les Lanascot à Le Dévéhat avait éveillé les susceptibilités de Lebrun et avait fini par les brouiller.

Lebrun jura de s'en débarrasser et en chercha l'occasion. Le Dévéhat, ayant pris en contravention de chasse le frère d'une jeune fille qu'il courtisait, il le pria de retirer son procès-verbal.

« Je n'ai fait que mon devoir, répliqua le Fils du Sonneur, et je ne déchirerai pas mon acte. » Ce fut sa condamnation. Lebrun courut le dénoncer à Saint-Brieuc.

Tandis qu'il chassait un jour, deux gendarmes se présentèrent devant lui et l'invitèrent à venir prendre une bolée avec eux dans l'auberge voisine. Il accepta sans méfiance, et voilà que tout-à-coup il se trouva, les mains et les pieds menottés.

Conduit d'abord à la prison de Pontivy, où il entra en jetant le cri de : Vive Henri V !, il fut ensuite transféré à Vannes.

On raconte que, dans le trajet des Côtes-du-Nord à Pontivy, il avait rompu ses menottes et qu'on avait reproché aux gendarmes de lui laisser les mains libres : « Bah ! répondit-il, en montrant ses poignets endoloris, si les menottes se sont brisées, c'est qu'elles étaient trop étroites. »

On ne sait si le fait est exact ; il est possible que la tradition soit fondée sur la réputation dont il jouissait, aux yeux du peuple, d'un pouvoir quasi surnaturel.

A Vannes, les choses furent menées rondement. Traduit aux Assises, 70 témoins déposèrent contre lui et les séances durèrent trois jours et trois nuits ; mais il avait pour le défendre un des maîtres du barreau, M. Jourdain, et il niait avec énergie les crimes qu'on lui imputait, déclarant qu'il en voulait uniquement au gouvernement de Louis-Philippe.

La découverte dans sa poche de la montre du malheureux Ventini parut aux yeux des jurés une preuve convaincante de sa participation au meurtre de cet officier et entraîna sa condamnation.

Le verdict fut de 101 ans de travaux forcés. « N'avez-vous rien à dire, Le Dévéhat ? » lui demanda le Président.

« J'ai à remercier, répondit-il, la gendarmerie du Morbihan qui m'a traité avec humanité, mais non celle des Côtes-du-Nord qui m'a traité comme une brute. »

On était en 1842. Il allait remplacer au bagne de Brest son ami Mandart qui avait obtenu sa grâce. Il devait y rester jusqu'en 1856. Un acte de clémence de Napoléon III, à l'occasion de la naissance du Prince Impérial, lui rendit la liberté.

Défense toutefois lui était notifiée de remettre les pieds dans le Morbihan. Seul, le séjour des Côtes-du-Nord lui était permis. Mais à un homme de cette trempe, si épris d'indépendance, si attaché à la terre natale, l'exil est toujours un pesant fardeau, quand bien même il se passerait à faible distance de chez lui.

Il arriva que souvent le vieux réfractaire oublia l'interdit. Grâce au métier de marchand de poulets qu'il avait adopté pour vivre, il trouvait des facilités pour rentrer dans le Morbihan. Il allait alors voir son ami, M. Cadio, recteur de Stival, qui le recevait à bras ouverts.

Un jour il tomba malade chez celui-ci. Le recteur n'en fut pas embarrassé. Il courut d'un trait chez le Sous-Préfet de Pontivy : « Le Dévéhat, dit-il, est chez moi, pauvre et malade. Permettez-moi de le garder et de le soigner. »

Le sous-préfet était un homme de cœur : « En répondez-vous ? » répliqua-t-il.

— « J'en répons. »

— « Alors, gardez-le. »

Son visage avait pris avec l'âge une expression de profonde tristesse. Isidore ne riait plus. Sa pensée était toujours là-bas, au pays de Melrand, auprès de ce clocher dont il avait si souvent sonné les cloches.

On raconte un jour, qu'au pardon de Guingamp, deux pèlerins en veste blanche se virent accoster par un ouvrier endimanché : « Ne seriez-vous pas des environs de Pontivy ? leur demanda-t-il ; je vous reconnais à votre costume. »

« Si fait, » répondirent-ils, et comme ils regardaient leur interlocuteur, voilà qu'ils virent une larme qui roulait sur sa joue.

« Je suis heureux, fit-il, la voix tremblante, car je suis Isidore Le Devéhat, le réfractaire de Melrand, dont vous avez sans doute entendu parler; » et il ordonna de leur servir un plantureux repas qu'ils partagèrent ensemble dans le meilleur hôtel de la ville.

Ne hués-chet hui rah kleu-et konz,
 kris-ti-nion men bre - dér. a bautr er hlo-hér
 a Vel-ran? den bet n'hell er he - mér,
 den bet n'hell er he - mér.

2^e VARIANTE

Che-leù-et ta Kris - ti - ni - on
 kris-ti-ni-on men bre-dér, kris-ti-ni-on men bre-

Ne hués chet rui rah kleuet konz, kristinion men breder,
 A bautr er hloher a Velran ? Den bet n'hell er hemér.
 A ger Pondi é partias get en hent pen-der-ben
 Ken ariùas g'hi gamarad melinér kabossen.

Kaset en dés bet en doéré dé finig Pourletten .
 Achapet on mé bet bremen a vesk me iondr korden.

Damb ni aben, mé ami bras, damb ni de Vorh Bihui,
 Ni ia de hobér hoari gaer g'argand pautred Pondi.

L'âme du vieux proscrit avait goûté un instant de joie ineffable au contact de ses compatriotes. Cependant la joie suprême de finir sa vie en liberté auprès du clocher natal lui fut refusée. Il mourut loin de chez lui en 1865, le cœur abreuvé d'amertume, mais avec la satisfaction de se dire qu'il n'avait jamais plié devant le sort et qu'il était resté jusqu'au bout fidèle à ses convictions.

1^e VARIANTE

Hé - neh e oé pautr E-ouan Georg
 hé-neh oé er pautr diaul hé-neh oé er pautrdiaul
 la-ket 'ntroed de-hon er su - lér en a - ral ar en
 daul la-ket 'ntroed de - hon er su-
 lér, en a - ral ar en daul

dér, e han de la-ret tob ur son
 kon-po-zet a neù - é.

N'avez-vous pas tous entendu parler, chrétiens, mes frères,
 Du Flis du Soneur de Melrand ? Personne ne peut le prendre.
 De la ville de Pontivy, il partit, par le chemin tout du long,
 Arriva près de son camarade, le meunier de Cabossen.
 Il a porté la nouvelle à sa petite fine Pourlette .
 Je suis échappé à présent du milieu des gendarmes.

Allons à l'instant, mon grand ami, allons au bourg de Bieuzy
 Nous y ferons bonne chère avec l'argent des gars de Pontivy.

Ternoz vitin pe dés sauet, de Gerveur Guern é has;
Etre mesk unek ér ha kreiz noz er revolt e saüas.

Ariü e oé tud a Bondi, soudarded. jandarmed;
Ha deit e oënt de Gerveur de glah er chouanned.

Ha pe oent antréet en ti, ind serras en norieu
Hag e lar de gloher Melran : achiü e te farseu.

(1) Allas ! Allas ! Kloher Melran, el ma oé er pautr
diaul
Lak't en troed dehon ér suler, en aral, ar en daul.

Lak't en troed dehon ar en daul, en aral ér sulér,
Monet e ra kloher Melran dré er lukan er mez.

Ha digoëhein e hra dehon sailhar étre deu,
Chomet e oé get en deu-sé digor kër hou bégeu.

Ean e sailhas n ur vonaleg hag e lauskas deu
den :
Boutet hou fri me rër bremen, boutet, me iondr
korden.

Mes é achapein ahanon dés atrapet en ten, (2)
Er goed e ridé ag é gorf, haval doh er blomen.

Ag er leh-sé é partias, keluen dés ariüet
E porched n Intron Varia en doé deuhlinet.

Intron Varia a Geluen, sekourèt, mar karet,
Rak ma ne hués truhé dohein, me zo mé sur kollet.

Ag en ilis aben é has de huélet er huré
D'er pedejn d'arrest é hoed, rak gol goanneit é oé.

Ha chetu ean monet nezé de gosté Sant Brieg
Mes aveit hou er suhun-sé ne oé ket bet gol gér.

D'er lun, d'er merh ha d'er merher eon-ié hoah
d'er jiboés
Tri dé dehan ag er suhun, lausket ind de zonet.

Er mével oé en ti geton deoé eon dénonset
Ha kaset e bet d'er prizon el ur lé bout lahet.

(1) *Dihunamb*. variante :
Pemp den armiet ha tri nigent er poth e oé tolpet
Mab er hloher dré er lukan. n'ou mesk en doé
[saillet]

(2) *Dihunamb* :
E pas édan un avalen, ino doé bet un ten
Ha ean monet hag achapet de guhet de Geluen.
Meit a pe oé mab er Hlohour seul doh iann keluen
Er goed e ridas anehon er mez el ur blomen.
Ha pe oé arriü-é keluen, ean monet d'er porched.
Intron Varia a Geluen, sekouret, mar karet.

Le lendemain matin, quand il se leva, il partit
à Guermeur
Entre onze heures et minuit se produisit du dé-
sordre.

Des hommes de Pontivy étaient arrivés, des sol-
dats, des gendarmes
Ils étaient venus à Guermeur Guern, à la recherche
des Chouans.

Quand ils furent dans la maison, ils en fermèrent
les portes
Et ils dirent au Sonneur de Melrand : tes forces
sont finies.

(1) Hélas ! hélas ! le sonneur de Melrand, comme
il était fils de Diable
A mis un pied dans le grenier, l'autre sur la table.

A mis un pied sur la table, l'autre dans le grenier
Et s'en fut le Sonneur de Melrand par la lucarne
dehors.

Et il lui arriva de sauter entre deux hommes,
Qui restèrent tous les deux, la bouche grande
ouverte,

Il se jeta dans un champ de genêts et lâcha deux
coups;
Mettez maintenant votre nez... (2), mettez. les gen-
darmes.

Mais en se sauvant de là, il a attrapé un coup (3)
Le sang coulait de son corps, semblable à une fon-
taine.

De cet endroit il partit; à Quelven (4) il est arrivé
Dans le porche de Madame Marie il s'est age-
nouillé.

Madame Marie de Quelven, secourez-moi, s'il vous
plaît,
Car si vous ne m'avez en pitié, je suis sûremen-
t perdu.

De l'église aussitôt il alla voir le vicaire
Afin qu'il arrêtât son sang, car il était fort affaibli.
Et voilà qu'il s'en fut alors du côté de S-Brieuc,
Mais pour lui cette semaine n'avait pas été bien
belle.

Lundi, mardi, mercredi, il allait encore à la
chasse.

Les trois derniers jours de la semaine, laissez-les
venir.

Le valet qui était avec lui l'avait dénoncé
Et on l'a envoyé en prison, tel un veau pour être
égorgé (4).

(1) *Dihunamb*. Var.
Cinq hommes armés et soixante étaient réunis
dans la cour

Le Fils du Sonneur par la lucarne avait sauté au
milieu.

(2) Ici le français ne traduit pas ; il devine.

(3) *Dihunamb* : Comme il passait sous un pom-
mier, il attrapa un coup.

Et il s'en fut, et il s'échappa pour se cacher à
Quelven.

Mais pendant que le Fils du Sonneur montait
la lande de Quelven,

(3) La version de *Dihunamb* est ici plus complète :

Nag a ino monet e hras de gosté Sant Brieg
Hag ur jiboésourig ieuank en deoé ean treiset.
Mab er hlohoun ha vorh Melran oé ur jiboésour
mat.

Ean e gemer ur fuzillen eit mont de jiboésat.
Er jiboésourig ieuank hont hennéh oé ur pautr fin
Hag e dapas Mab er Hlohoun é ivet ur huéh guin.
Dé mad doh', jiboésour ieuank, jiboésour el ma
omb
Damb breman hon deu d'en davarn, de ivet beb
a lom.

P'ou« deoé antréet en ti, cherret en norieu
« Chetu, Mab Eouan er Hlohoun, achiüet hou
farseu. »

Ind dap ur gorden ar é houg, un aral ar é skoé
Had ind er stagas doh en trest, el ma vé groeit
d'er lé.

Ia achiü é er hours eidoh de hobér hou farseu
Breman é vo ret toh monet d'achiü d'er galérieu.

(4) Le sang coulait de lui ainsi que d'une fontaine.
Quand il fut arrivé à Quelven, il entra dans le
porche.

« Douce Marie, secourez-moi, si vous le voulez »
(4) *Dihunamb* : Et de là il s'en alla du côté de
Saint-Brieuc

Et un petit jeune chasseur avait été son traître.
Le Fils du Sonneur de Melrand était un bon chas-
seur;
Il a pris son fusil afin d'aller à la chasse.

Ce petit chasseur était un gars fin
Il a attrapé le Fils du Sonneur, comme il buvait
du vin.

Bonjour à toi, jeune chasseur, chasseur comme je
suis,
Allons maintenant tous deux à l'auberge et boire
chacun un coup.

Quand ils furent entrés en la maison, qu'ils eurent
fermé les portes :

« Allons, Fils d'Yves le Sonneur, voilà tes farces
finies.

Ils jettent une corde à son cou, une seconde sur
l'épaule
Et ils l'attachent contre une poutre, comme on le
fait à un veau.

Oui le temps est fini pour vous de continuer vos
farces,
Il vous faut aller maintenant les finir aux ga-
lères.



« P. B. P. - 1921, N. 12 »

Cheminot yaouank



*Cheminot yaouank kosté Pondi
 En dès bet ur plah dre fantazi
 Dre fantazi en dès hi haret
 Dre dréiseri en dès hi treiset
 Na hui 'zo hui ur hast a dreisour
 'Des groeit d'ur plah koll hé inour
 Inour er plah nen dé kollet
 Ema geti he ouie ket
 Edan hé dantoer éma geti
 A benn er blé ne vo ket mui
 Chetu kant skouéd chetu deù gant
 De sikour magein 'r hroedur bihan
 En hani bihan na pe vo bras
 Ean gemero michér é dad
 Michér é dad nen dé ket kalet
 Vé ket 'meit bouchein d'er merhed*

*Kanet get Alice Tanguy
 Serret get Jean Le Clerc
 30 / 09 / 82*

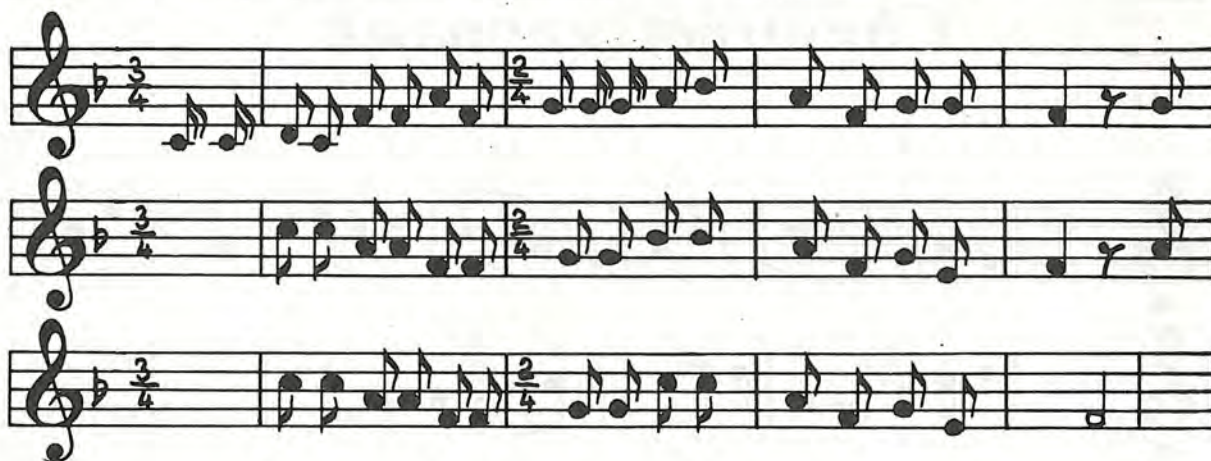
CHEMINOD YAOUANK KOSTEZ PONDI

Cheminod yaouank kostez Pondi
 En deus bet ur plac'h dre fantazi
 Dre fantazi en deus he c'haret
 Dre draiseri en deus he traïset
 Na c'hwi 'zo c'hwi ur c'hast a draïsour
 'Deus graet d'ur plac'h koll hec'h énor
 Enor ar plac'h nen deo ket kollet
 Emañ geti * ne ouie ket
 Edan he dant(o)er emañ geti
 A benn ar ble (bloaz) ne vo ket mui
 Setu kant skoed, setu daou gant
 Da sikour magein 'r c'hrouadur bihan
 An hini bihan na pa vo bras
 Eñ 'gemero micher e dad
 Micher e dad nen deo ket kalet
 'Vez ket 'met bouchañ d'ar merc'hed.

UN JEUNE CHEMINOT D'A CÔTÉ DE PONTIVY.

Un jeune cheminot d'a côté de Pontivy
 A eu une fille par fantaisie
 Par fantaisie il l'a aimée
 Par trahise il l'a trahie
 Toi tu es un drôle de traître
 Qui a fait perdre son honneur à une fille
 L'honneur de la fille n'est pas perdu
 Elle l'a toujours elle ne le savait pas
 Il est avec elle sous son devantier
 Et dans un an il n'y sera plus
 Voici cent écus en voici deux cents
 Pour aider à nourrir le jeune enfant
 Le petit quand il sera grand
 Il prendra le métier de son père
 Le métier de son père n'est pas bien dur
 C'est juste d'embrasser les filles.

* geti = ganti



MEN E OES TE OEIT ?

*Men e oes te oeit en hanù
Men e oes te oeit (de) bas er gouianù
De di Matao de bord er mor
De bilal lann get ur morhol
De di Mari de goein en tan
De vutunein g'ar bimb argant*

Kanet get Job Guegan.

'MEN E OAS TE AET ?

*'Men e oas te aet kogig an hafv
'Men e oas te aet (da) bas 'ar goahv
Da di Matao da bord ar mor
Da bilal lann get ur morzhal
Da di Mari da gorn an tan
Da vutunein d'ur-bi(m)b argant*

Kanet get Job Guegan.

OÙ ÉTAIS-TU ALLÉ ?

*Où étais-tu allé petit coq de l'été
Où étais-tu allé passer l'hiver
Chez Matao au bord de la mer
Piler l'ajonc avec un marteau
Chez Mari au coin du feu
Fumer avec une pipe d'argent*



E TONET A SANT ARNOAL

*E tonet a Sant Arnoal, Sant Arnoal benniget
E oé bet fritet krampoueh dein en ur baelon dilostet
Nag er baelon e oe toul, er hrampoueh ekrazet
Tapet 'n tamm anehé 'ba' me houk, me grede bet staget*

O TONET E SANT ARNOAL

*O tonet a Sant Arnoal, Sant Arnoal benniget
E oa fritet krampouezh din en ur baelon dilostet
Nag ar baelon a oa toull, ar c'hrampouezh ekrazet
Tapet 'n tamm anezhe 'ba' ma gou(zou)g, m 'grede bet staget*

Kanet get Madame Bayeux.

EN REVENANT DE SAINT-ARNOUD

*En revenant de Saint-Arnoal, Saint-Arnoal bennie
On m'avait frit des crêpes dans une poêle sans queue
La poêle était percée, les crêpes écrasées
J'avais pris un morceau dans ma gorge, je croyais être étouffé*



Tamm-Kreizh

MERHED IEUANK ER GEMENÉ

Ur verhed yeuank er Gemené
 Landigedig na braù e vé
 Landige digue nag é braù o doenter
 Met landiguedon
 Ndes ket poch ebet geton
 Tro ar dro ho toenter
 Landiguedige na braù e vé
 Landige digue nag e braù e vé
 Landige digue nag e braù o doenter
 Met landiguedon
 N'dès ket poch ebet geton

Kanet get Louise Tanguy.

MERC'HED YAOUANK AR GEMENE

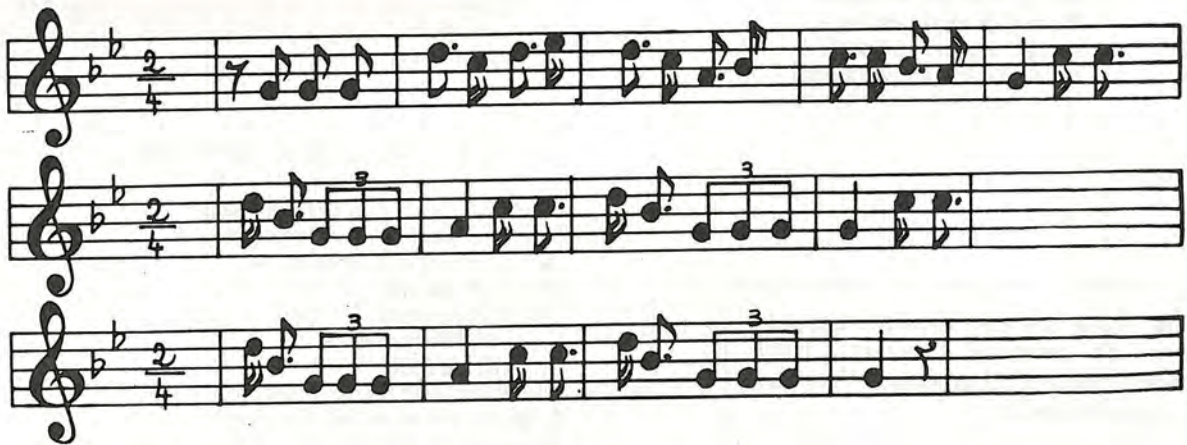
Ur verc'h yaouank ar Gemene
 Landigedige na brav e vez
 Landigedige nag eo brav o danter
 Met landigedon
 N(en) deus ket poch ebet getañ
 Tro ar dro ho tanter
 Landigedige na brav e vez
 Landigedige nag eo brav o danter
 Met landigedigon
 N(en) deus ket poch ebet getañ

Kanet get Louise Tanguy.

Une jeune fille de Guéméné
 ce que c'est beau
 ce que son tablier est beau

Il n'y a pas de poche avec lui
 Tout autour de votre tablier

autre Tamm-Kreizh :



LAR DE JULIAN

Lar de Julian doned d'er ger
 ha kas geton, la diguedon
 Gloan ha meher landiguedaire
 Aveit hantein men dantèr
 Kar ne verr e, ya dre hantèr
 'Lakan ket en tort g'er hemenèr
 E oen getoñ ar er lañjer
 E tiviz dehoñ penaos gobèr
 Lakat en tamm men e oe dober

Kanet get an Itron Le Sant.

LAR DA JULIAN

Lar da Julian donet d'ar ger
 Ha kas gantan ladiguedon
 Gloan ha mezher ladiguedaire
 Evit hentañ ma danter
 Kar re verr eo, ya dre hanter
 'Lakan ket an tort gant ar c'hemenèr
 E oen gantañ war ar lañjer
 O tiviz dezhañ penaos gober
 Lakaat an tamm men e oe dober

Kanet gant an Itron Le Sant.

DITES A JULIEN

Dites à Julien de rentrer à la maison
 Et de ramener de la laine et du drap
 Pour rallonger mon tablier
 Car il est trop court de la moitié
 Je n'en donne point tort au tailleur
 J'étais avec lui sur le tapis
 A lui demander comment faire
 Mettre le morceau là où il y en avait
 besoin.

Pas ket en nihour



*Pas ket en nihour
Nag en noz kent
Nag en noz kent aveit nihour
Me mboé me kleùet un tammig diskour
Un tammig diskour
Me mboé kleùet
Etre en toul-koet hag en oeled
Kerhet ar hour koar
Me yay eué
Kar éma er mistr en o guélé
Rejouisans vras
Rejouisans vras e zo geté
Rejouisamb ni hon deu eué.*

*Pas kent en neizheur
Nag an noz kent
Nag an noz kent evit neizheur
Me 'm boa me klevet un tammig diskour
Un tammig diskour
Me 'm boa klevet
Etre an toul-koat hag an oaled
Kerzhit ar ho koar
Me 'yay ivez
Kar emañ ar mistri en o gwele
Rejouisañs vras a zo gete
Rejouisomp ni hon daou ivez*

*Kanet get Alice Tanguy.
Serret get Jean Le Clerc (18-09-82).*

Notenn : *E Bro Plarnel un tammig sorbienn a denn
doh er ganenn-mañ :
Me sell dre en toull alhué
Mehuel er mestr en huélé
Me sell dre en toull arall,
Ha e vestrez doh en tu arall*

Note : cette chanson, se présente sous la forme de danse-jeu (keij-mañ). Nous l'avons incluse ici pour attester l'étendue du territoire en-dro.

CE N'ÉTAIT PAS LA NUIT DERNIÈRE.

Ce n'était pas la nuit dernière ge ge
Ce n'était pas la nuit dernière ge
Ce n'était pas la nuit dernière
Ni la nuit d'avant
Que j'avais entendu un petit discours.
Un petit discours ge ge
Un petit discours
J'avais entendu un petit discours
Entre le bûcher et le foyer (âtre)
Allez posément, j'en ferai autant
Car la maîtresse est au lit
Car la maîtresse est au lit
En grande réjouissance ge ge
En grande réjouissance
Réjouissons nous aussi.

Chanté par Alice Tanguy (18 / 9 / 82).

Note, A Plouarnel, on trouve un refrain un peu du même style :

Je regarde par le trou de la serrure
Je vois le maître dans son lit
Je regarde par l'autre trou
Je vois la maîtresse par un autre côté.

Er vestrez goh



Er vestrez goh.

Lesket 'ta er vestrez goh hag e gar el laodevi
Kaer e vo gober erhoalh aveit parrat dohti
A pe day er mestr d'er park, d'er park de labourat
Er vestrez goh 'ya d'er solér de gargein ur sahad
Me ho suppli melinér kaset éan d'er marhad
A pa vo guerh't er sahad ha touchet en argant
Na damb ni bremen koumér de ivet er guin o (ardant)

Jean LE CROM.

Ar vestrez gozh.

Leusket 'ta ar vestrez gozh hag a gar al laodivi
Kaer a vo gober awalc'h evit parraat diouti
A pe deui' ar mestr d'ar park, d'ar park da labourat
Ar vestrez gozh 'ya d'ar solier da gargañ ur sac'had
Me ho suppli miliner kaset en d'ar marc'had
A pa vo guerzheth ar sac'had ha touchet an arc'hant
Na deomp ni breman komer da evan ar gwin (ardant)

Kanet gant Jean LE CROM.

La vieille patronne.

Laissez donc la vieille patronne qui aime l'eau de vie
On aura beau faire on ne pourra l'en empêcher
Quand le maître va au champ, au champ pour travailler
La vieille patronne va au grenier remplir son sac
Je vous demande meunier, envoyez-le au marché
Quand le sac sera vendu et l'argent touché
Allons maintenant commère boire l'eau de vie.

Les Buveurs de Gourin

Gourin est un gentil nid perdu au creux des Montagnes noires, au fond de la Basse-Bretagne, loin des

grandes villes. Il n'y a déjà pas si longtemps que le premier chemin de fer local, le premier tortillard, y faisait son entrée; jusqu'à ce jour ses habitants ignoraient les communications rapides avec le reste du genre humain. C'est peut-être la raison pour laquelle ils sont restés foncièrement bretons. Ils ont conservé le culte de leur langue nationale et ils aiment beaucoup le chant et les danses du pays.

Faut-il dire que mieux que d'autres ils ont le culte de la bouteille et que les femmes en particulier sont des ferventes du *Guin ardent*? Loin de nous cette pensée. Sans doute les dimanches, ainsi que les jours de foire et de marché, il ne déplaît pas aux Gourinois de se mettre un bon coup de cidre et de goutte sous le bonnet. Il ne déplaît pas non plus à un certain nombre de Gourinoises de boire le café à larges rasades chez elles le matin en se levant, et les jours de fêtes d'entrer dans les auberges pour trinquer avec leurs amies, du *Guin ardent* (de la liqueur forte) plein leurs verres.

De là à conclure que le beau sexe de ce pays est voué au culte de Bacchus et que la paysanne de Kerguicher a beaucoup d'imitatrices, il y a loin. Non, il en est des femmes de Gourin comme de celles de Saint-Barthélemy. Celles-ci n'ont pas le privilège de la beauté. Celles-là non plus ne sont pas vouées à la bouteille avec une ferveur inconnue ailleurs.



Si j'ai un peu de loisir
Comme j'en ai quelquefois,
Je me mettrai dans l'idée
De composer une chanson.

Qui sera taite sur les femmes
Et sur les jeunes filles
Qui sont accoutumées
A boire des liqueurs fortes.

Qui sont accoutumées
A boire de l'eau-de-vie;
Leurs hommes sont obligés
De garder leurs maisons.

Les hommes donnent du poing
Quand l'argent est fini;
Elles sont empêchées d'en avoir,
Quand elles en ont envie.

Mais les femmes sont fines
Et elles font leurs tours,
Quand elles ne sont pas avec leur homme,
Et il n'en saura rien.

Un jour, de bon matin,
Arrive le meunier:
Tu viens au bon moment,
Iann n'est pas à la maison.

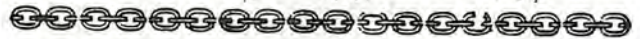
Alors ils grimpent au grenier
Pour remplir le sac:
Je te prie donc, meunier,
Porte-le au marché.

Je t'en prie donc, meunier,
Quand tu t'en iras d'ici,
Ne dis mot à personne,
Je te paierai l'eau-de-vie.

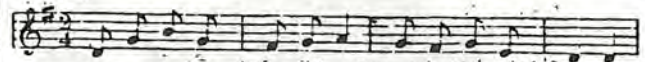
Mais il s'agit ici de chansons-types de paroisses. C'est à ce titre que nous présentons celle-ci qui nous peint avec beaucoup de malice le type de la femme adonnée à la boisson, dans les stratagèmes qu'elle emploie pour satisfaire sa passion et les inconvenients qui en résultent pour elle.

Il va de soi que la chanson n'a pas été composée à Gourin. On ne se mange pas entre frères. Elle l'a été dans une paroisse voisine. Nous la tenons en effet d'une jeune fille de Leuhan.

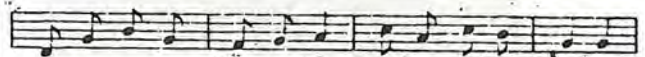
L'air, qui est un des plus populaires de la Basse-Bretagne et qui est universellement répandu dans la Cornouaille et dans le pays de Vannes jusqu'au Blavet, a été noté et nous a été communiqué par un de nos plus illustres musiciens, un fervent ami de la Bretagne, M. Sylvio Lazzari.



ANIMÉ



Mar meus mé an tam am-zer Mod e meus fe - vé-chon



Mé en em la - kei em' sprod Da gom - po - zi ar zon

Mar meus mé an tam amzer
Mod e meus fevéchon,
Mé en em lakei em' sprod
Da gompozi ar zon.

Vo zavet ar groëged
Hag ar merhed iaouank
Peré a zo kustumet
Da évet guin ardent.

Peré a zo kustumet
Da évet laudavi;
Oblijed a voa hou goas
Da zihual deus an ti.

Ar goased a ra an dorn
A péchui an argant;
Ampéchet ent d'ou vouti,
Da gavout pa dés hoant

Mes ar plahed a zo fur
Hag a ra hou zroio,
Pa ne vant ket gant hou goas,
Ha nitra ne ouio.

An devez deus ar mintin
Zigoes ar miliner:
Bar zan devez mad hoh deut,
Né ket Iann bar ar ger.

Neuzé é pignan d'ar gamb'r
Vit karga ar sahad:
Mé ho ped ta, miliner,
Kasset hon d'ar marhad.

Mé ho ped ta, miliner,
Pa iehet deus va zi,
Na laret ket ger da zen,
Me heo laudavi.

Un jour elles se sont rendues
à la Foire de Roudouallec :
A toi, bonjour, ma commère,
Comment va ta santé ?

Allons prendre une goutte
Pour apaiser notre soif ;
en nous rendant à l'auberge
Nous conterons nos nouvelles.

Qu'aurons-nous donc commère ?
Apportez-nous de l'eau de vie ;
Cela nous donnera de la chaleur,
De la force à l'une et l'autre.

Donnez-nous coup sur coup
Un demi-quart d'eau de vie ;
Apportez-nous-en donc, hôtesse,
L'argent ne manquera pas.

Quand la nuit est arrivée,
Elles sont sorties dans la rue
Mais elles ne marchent plus droit,
Elles chancellent des deux côtés.

L'une d'entre elles a dit :
On a de la peine à s'en aller,
Et une autre a répondu :
Moi j'ai mon marché à faire.

Il me faut encore trouver
Savon, sel et résine ;
Il me faut acheter du tabac,
A la maison j'irai alors.

Mais les femmes des boutiques,
Qui ne perdent pas souvent la tête (?)
Lui ont fait cette réponse
Aussitôt en pleine face :

Vous avez dépensé votre argent
Dans les hôtelleries,
Maintenant vous avez l'audace
De chercher marchandises à crédit.

Elle s'en va de la maison
Avec un visage en colère,
Qui ne serait pas trop hardi
Serait effrayé par elle.

Le parapluie est déchiré,
Le tablier trainé,
les coiffes sont restées
Par morceau sous les pieds.

Me voilà donc bien vexé
Avec ma traîneuse de femme ;
On l'a prise par la main,
Elle est tombée sur le carreau.

Si vous cherchez à savoir
Sur qui est composée la chanson ;
Elle est dans la paroisse de Gourin,
Elle demeure à Kerguicher.

An devez oant digoézet
Da foar Roudouallec :
Ha doh bonjour ta, kommér,
Penaus ma hou iehed ?

Dam da dapet beb vanah
Vit torri hon zéhed ;
N'ur vont da 'n ostaliri
Hon doari vo kontet

Petra po ni ta, kommér ?
Kaset domb laudavi ;
Hénez zigaso grouez domb,
Ha nerz d'an égili.

Reit hui domb ni stang ha stang
Eun demi-quart en dro,
Digaset ta, ostizez,
Né ket argant vanko.

Pa oa erruet an noz,
É tenen var ar ru,
Més ne gasan ket mui plén,
Branô a ran a beb tu.

Eun ar n'hé a la varé :
Poan a zo mont d'ar gér,
Hag an al e lavaré :
Meuz mé foar da ober.

Mé meus mé hoaz da gavout
Soavon, holen, roussin ;
Meus mé da gavout butun,
D'ar gér neuzé é hent.

Mes merhed ar voutikou
Dibodek vent am baf (?)
Hag a respondé d'ez hi
Raktal é kreiz é fas :

Hui peus foettet bou argant
Bar an ostaliri,
Bremann hui hou peus ar front
Da vout traou é krédi.

Monet ra mez eus an ti
Gant an ér koléret,
Namb vezo ket ken hardi
Vezo ganthi spontet.

Ar paplio zo roget,
An davancher zo stléjet,
Hag ar hoefo zo chomet
A dammo édan treud.

Setu mé ta piket bras
Gant ma mestres strouillen ;
E hes kroget deus é dorn
Koez ra hoaz ar 'n dachen.

Mar klasket hui da glevet
Ar bioù ma gret ar zon ;
Ma é barz parréz Gourin,
É Kergicher é chom.

La version que nous présentons de « Er vestrez goh », bien qu'incomplète au niveau des paroles, est intéressante pour sa musique. Cette chanson est en effet connue dans toute la Cornouaille et dans une bonne partie du Vannetais, où elle est chantée sur des mélodies différentes. Voici d'abord la version notée à Baud, auprès de Marie-Louise Palec, par Yves Le Diberder (29 / 12 / 1911) et issue de la collection Gilliouard.

BONJOUR D'OH, MELINÉR MAT ...

Bonjour d'oh, melinér mad ha d'oh-hui, melinér,
dré un dé mad é oh deit, dé quet Yannig ér guér.

Hi e yas d'er gampr t'er lué, hi gargas ur sahad.
Pliget quenoh, melinér, casset éan d'er marhat.

Hiziù em es cavet muzul, d'hobér un tam marhad,
damb-ni enta, commér goh, de glah er gùin ardant.

Ino é té stanquoh stanq en tassadéù gùin ru,
lodevi, cognac, liqueur, boulladéù café du.

Unon anehé e lavaras : « Mal e vo mont t'er guér ».
En aral e lavaré : « 'M es me foériéù d'hobér.

Suan, goléù, halein, rusein em es me dé bréno,
er butum e zo manquet barh ém zam paquéro.

Nag é hei Yehann a bost de glah Jeannet t'er guér.
« É oh é iv el lodevi, hennèh é hou jein hui ».

Fidendou, nen don quet miaù meit bralled ag en déù dou
ha me houif e zo chomed é pign doh en dreinjou ».

Mari-Louis Palec.
BAOD. — 29 / 12 / 11.

L'Abbé Cadic avec sa verve habituelle, commente une version recueillie à Leuhan, dans la Paroisse Bretonne de Paris (N. 2 - 1914).

NOYAL-PONTIVY

Quartier de PONTORSON

PROGRAMME DE LA GRANDE FETE POPULAIRE DU DIMANCHE 5 MAI 1946

sous la présidence

*du MAIRE DE PONTORSON et de ses CONSEILLERS
ainsi que sous le haut patronage
des « TROIS GRANDS », du NEGUS et des SEPT NAINS*

JOIE... GAIETE... HUMOUR...

9 heures :

CONCOURS DE PALETS (entrée : 80 fr.)
avec tous les jeux

Prix : 800, 500, 200, 100 et 50 francs

POCAGE, PLAÇAGE, BOULE PENDANTE,
PASSE-BOULE, TREPIED

*1 paquet chaque heure, avec concurrence pour
le grand prix : 100 francs*

11 heures :

DISTRIBUTION DE 1 PAIN ET 1 LITRE DE VIN
aux indigents du quartier (60 ans)

CASSE-BOITES

Prix : pin et cigarettes

13 heures :

CONCOURS DE DECORATIONS DES MAISONS

Prix : 1 bouteille de champagne

13 heures 30 :

COURSE A PIED pour enfants de moins de 14 ans

Prix : 30, 25, 20, 15, 10 et 5 francs

13 heures 45 :

RECHERCHE DU TRESOR

14 heures :

RECEPTION DES « TROIS GRANDS », DU NEGUS
ET DES SEPT NAINS

suivie d'un vin d'honneur chez « Marianne »

Sonnen Pontorson

1

Eit goullien er « Libération »
Ne oé eñ karter Pontorson.
Tadeu, maméu ha bugalé
Rah oé karget hou horv debé.

2

Epad heñh de de vé padet.
Hanni anché nen de oé lachet.
Fransez Juin e oé kannour
Ha Kobigeu Talourinour.

3

Isaac Allain oé ket en'nohan
E oé kaset er Charaban.
Félix Onneu e oé get'hon.
Rezé oé deu béh a bichon.

4

Piér Port-Cloz get é violon
Ené e glosé er Pardon.
Jean Guillouz oé d'hou chachen
E oé kemeret eit en azen.

5

Louis Kojan e oé surin.
Georges n'hag Yvon ne oent ket sùr.
Mataou Gouéhuég, Mataou Guillouz
E garé guél chistr eit deur louz.

6

Job Jaffreueu ha Jean Allain
Rezé oé den béh a wallin
Habil bras edan en noz
Ha pe oé karget mat hou hov.

7

Matau Kojan d'er himp neué
Nen d'es chet mui butun aué
E bautre ouiankan er finikan
E ié bér hav dré er lokan.

8

G'ind Jar e es tri Person é Doué
E Pontorson e es tri ené
'n hanni brasan zo bihannan
'n hanni bihannan zo er brasan.

9

Fransez Thomas hag é jaou guen.
Oé kousket dann en avalen
E kontempen é avaleu
Hag e gargou hoah é festeu.

10

Pe da Néguz de Pontorson
Hi a beget é doulat get'hon
Pe oé é tansal get Julienn
G'heu laké rah'n dud de hoaren.

11

Mathurine e vé koutant
Hi de oé kavet hur galant
Pe oé bet chanjet d'avocat
Hi de oé kollet hun amid mad.

12

Mataou Gymnaz ag er lein-sé
Ené zallé sapré bordé
Hag Alexis er Pontigeu
En de oé groeit en e vrekeu.

13

On neu Uisant hag hou g'houenten
Rezé oé hoah ru a chupen.
Marianu Morgan ha Piér Jarneu
Oé oeit de gas en dépecheu.

14

Jean er Breuil oé fagoter
Ha Marianna krampocherez
Théodore e gar dansal
Ha Louizon e gar saillal.

15

Sanigoden get é bilon
Ené oé hoah érat get'hou
En é veh er chik karott
Hag e zivéré d'é valok.

16

Barad er Irthuan ar en doar
Domaj e ma d'es fall zihoar
Scihteg bollad ha pear uigent
Oé oeit get'hou keut é veren.

17

Mariann Jilaou ag hon kourr-ni
Oéneh oé'r yreéhennat get'hi
Hi zouleu fri e oé karget
Get'n anter livr hutun mallet.

18

Mat'lin en Dorh ha Job Bayon
Rezé e oé chomet kouion
E huéllé hou honésansed
En taul'ketan m'ar oent festet.

19

Jean Naoudrein oé « bon garçon »
Ené oé Mèr é Pontorson
Mes dé goullieu « Libération »
N'hellé ket ersal é vedon.

20

Pascal Juin oé det d'hon guellet
Ené oé het hoah kampénet
Ar en entprasiou, ar en enteu
Ne gavé mut leh d'é voten.

21

Er haid er prisonner er ger
Nezé éent én hou afér
E pemp inennte e oent tolpet
Ha chetu g'ind hoah divorded.

22

De er goullieu é Pontorson
Ne gaver méit tud a feson
Er blé-men hoah ni nes chistr mat
Ha ni hou kouvie d'en tahouat.

Le Comité



- 14 heures 30 : COURSE A LA VALISE (entrée : 5 fr.)
Prix : 50, 30, 20 et 10 francs
- 14 heures 45 : COURSE AVEC CHIENS et PARAPLUIE (ent. : 5 fr.)
Prix : 60, 30 et 20 francs
- 15 heures : COURSE POUR JEUNES GENS (entrée : 10 fr.)
Prix : 100, 80, 50 et 20 francs
- 15 heures 15 : COURSE DANS LE SAC (entrée : 5 fr.)
Prix : 30, 25, 20, 15, 10 et 5 francs
- 15 heures 30 : BAQUET RUSSE
Prix : 1 paquet de cigarettes aux gagnants
- 16 heures : CASSE-POTS (entrée : 10 fr.)
Prix divers
- COURSE A L'ŒUF (entrée 5 fr.)
Prix : 30, 20, 10 et 5 francs
- 16 heures 15 : COURSE DES VIEUX ET VIEILLES DU QUARTIER
(de 60 à 105 ans)
Prix : 20 francs à chacun des concurrents
- 16 heures 30 : CONCOURS DE CHANTS
Prix : 50, 30, 20 et 10 francs
- 17 heures : CONCOURS DE DANSES BRETONNES
(en habit Breton)
Prix : 50, 30, 20 et 10 francs
- 17 heures 30 : DISTRIBUTION DES PRIX
- 18 heures : TIRAGE DE LA TOMBOLA (prix du billet : 5 fr.)
Andouille et nombreux lots
- Le Soir : ILLUMINATIONS, RETRAITE AUX FLAMBEAUX
et GRAND BAL (orchestre 1^{er} choix)

Casse-Croûtes et bon cidre assurés toute la journée

Prix du Programme : 10 fr.

FRANSEZ CADIC (1864 - 1929)

Franséz Kadig e zo ganet e Kerieu, parrez Noal Pondi, d'en 29 a viz Gwenholon 1864. Ganet é ti ul labourer douar ; bout a oé deg a vugalé én é raog. Merdel e hras é dad a pen devoé nameit trizeg miz, ha d'en oed a unneg vlé e kollas é vamm. Ur sonj de vout beleg e gelidas abred én é benn. E vreur Matelin Kadig, kuré é Kervignag, er hemeras geton de zeskein er latin. Moned e hras d'er hloerdi de Geranna er blé 1880. Deùéatoh éh as de studial d'er Skol Veur Katolik a Baris hag azé é tapas é «lisans» (lihérieù).



L'abbé François Cadic.

E pad ma oé er gêr veur-sé é tas de huéled stad truheg é genvroiz. A benn nezé éan a daolo pled de sikour er ré goalleurusan hag er ré disanvetan é mesk er Vretoned divroet é Paris. Chetu éan nezé e sevel ur barrez e Notre Dame des Champs hag ur burev de rein labour d'er ré e oe e klask. Med é labour talvoudusan a zo bet embann ur gazetenn : «*La Paroisse Bretonne de Paris*». Ema bet tregont vlé doh hi rénein. Skriù a hras a-barh get ur bluenn flour.

Ugent livr — ha livreu bras — ne spirehent ket de, zastum holl é skrideu a pe vehent mollet. Ean en devehé gellé bout ur skrivagnour brudet, med n'en des biskoah goulennet nag en inour, nag en argant.

Chetu perak n'en dé ket kén anavet e anù èl re Le Braz, Le Goffic ha Luzel, o des klasket sorhienneù bro Dreger.

FRANÇOIS CADIC (1864 - 1929)

François Cadic naquit au village de Kério, en Noyal-Pontivy, le 29 septembre 1864. Il était d'une famille de cultivateurs. Son père mourut quand il n'avait que treize mois et c'est à l'âge de onze ans qu'il perdit sa mère. Une vocation ecclésiastique s'étant manifestée chez lui de bonne heure, son frère, Mathurin Cadic, vicaire à Kervignac, le prend chez lui pour lui enseigner les éléments du latin. Il entre au petit séminaire de Ste-Anne-d'Auray en 1880. Plus tard, il poursuivra ses études à l'Institut Catholique de Paris, où il décrochera une licence de Lettres.



François Cadic à l'époque où il était séminariste à Sainte Anne d'Auray.

Son séjour dans la capitale lui fera découvrir la grande misère de ses compatriotes. Dès lors, son choix est fait : il consacrera sa vie de prêtre au service des plus malheureux, des plus désorientés, des plus exploités des Bretons émigrés à Paris.

A leur intention, il crée un centre religieux à Notre-Dame-des-Champs, fonde un bureau de placement, un ouvroir. Mais son œuvre la plus durable fut la publication de ce bulletin admirable, «*La Paroisse Bretonne de Paris*», qu'il dirigea pendant trente ans et dans lequel il aura l'occasion d'exprimer ses talents d'écrivain.

L'ensemble des écrits qu'il a publiés formerait une collection d'une vingtaine de solides volumes s'ils étaient tirés à part. Ce fut donc un écrivain qui aurait pu se faire un nom dans la littérature dite «alimentaire». Il ne l'a pas voulu : il n'a écrit ni pour le succès ni pour l'argent.

C'est la raison pour laquelle son nom est moins connu que ceux de Le Braz, Le Goffic et Luzel, collecteurs des légendes du Trégor.

Holl skrideù Franséz Kadig a zo embannet é «*La Paroisse Bretonne de Paris*» a houdé er blé 1898 betek er varù.

Dastumadeg er gazetenn-sé nen dé ket bet lakeit en é amzer é ti-livreù erbet. Bout e zo, d'hor sonj, diù skouérenn anehi é Bro Gwened : unan e Keranna hag un arall é ti ur beleg. Kalz a dreu talvoudus e gavé énni.

E bep niverenn «*La Paroisse Bretonne de Paris*» é kaver d'er liesan ur sorhienn, ur ganenn, ha penna-deù istoér.

Penaos en des Franséz Kadig dastumet é sorhienneù ? E vonet a du ha dall dre er maezeù, é-pad er vakans. Ean e uzé el sé deu pe dri ré boteù lér bep blé.

E pad ma vezé La Villemarqué, Luzel ha Le Braz e furchal é bro Dreger, bro Leon ha bro Gerné, Kadig a esté er Morbihan ha dreist-holl a ribl er Skorù hag er Blañoeh, léh m'éma en dud «Bretoned penn kil ha troed».

E mesk pesort tud é klask é draoù burzhudus ? E mesk er bobl !

« Er hemenér, er meliner, er bugul, er vatéh, er hlaskour-bara, er person koh ag er barrez, chetu azé d'er liesan, er guellañ konterion » e skriu éan én ur rak-skrid.

Er méuel bras e gas é arér. Franséz Kadig en héli en ru gemer notenneù ar er paper. Cheleu e hra get pasianted er huerzenn, deu ugent pe hanterkant poz énni, gober e hra laret diù pe deir guñ er memb istoér, er guellañ poz pé er muzik dousañ.



L'Abbé Jean-Marie Le Moing, à l'époque de son service militaire.

Tous les écrits de François Cadic ont d'abord été publiés dans le bulletin mensuel «*La Paroisse Bretonne de Paris*», qu'il dirigea de 1898 jusqu'à sa mort.

La collection de ce bulletin ne fut pas déposée en son temps dans une bibliothèque publique. A notre connaissance, elles existe dans le morbihan en deux exemplaires dans des bibliothèques privées. C'est une mine de documents dont on a peu exploité les éléments.

Chaque numéro comportait généralement un conte, une chanson anecdotique et souvent une étude historique.

Comment François Cadic a-t-il collecté ses légendes ? En parcourant inlassablement les campagnes bretonnes pendant les vacances. Il y usait régulièrement une paire de chaussures chaque année. Mais tandis que La Villemarqué, Luzel et Le Braz exploraient le Trégor, le Léon et la Cornouaille, Cadic moissonnait dans le Morbihan et en particulier les rives du Scorff et du Blavet, «où nulle part, le caractère breton ne s'est montré plus tenace».

Le milieu où il puise ses légendes merveilleuses ? Tout ce qu'il y a de populaire ! «Le tailleur, le meunier, le berger, la servante, le mendiant le vieux recteur de paroisse, voilà d'ordinaire les conteurs les mieux inspirés», écrit-il dans une préface.

Le valet de ferme pousse sa charrue ? François Cadic arpente le champ à ses côtés en prenant des notes, écoutant patiemment les quarante ou cinquante couplets d'une complainte, faisant répéter un détail, scrutant la malice d'un couplet ou la douceur d'un air ancien.



Mathurine Le Dain (grand-mère de François Cadic) qui lui a fourni la matière de nombreux chants.

Er huersenn e zisplég un istoér e zalh ur léh bras én é obéréù. Ohpenn kant anehé en des dastumet, sur eroalh. Geté vé anadèr spered en amzér goh, un istoér bennag dégoühèt ér barréz.

Franséz Kadig en des studiet é-pad pell amzer er Chouanned é Breih, revé er bobl. Azé éma bet er mestr : é skrideù diar marù Jorj Kadoudal, pe Guillemot, «roué Begnén» e zo pennadeù talvoudus, mat de vout goarnet é istoér Breih a-béh.

Tamallet é bet guéhavé de Fransez Kadig endevout skriùet én galleg, ha naket é brehoneg, er pèh en devoé dastumet é brehoneg. Ret é gout penaos é-mesk er Vretoned a Baris, kalz anehé en devoé ankoéheit o parlant. Neoah, er lod brasan ag er sonenneù e zo bet embannet é brehoneg, get un droidigèh galleg.

Franséz Kadig en des sekouret seùel ér Morbihan er gazetenn «Ouest Éclair». A pen des marùet, Paul Desgrées du Lou e skrive kement-man :

« Nous voulons saluer aujourd'hui cette noble figure qui disparaît, emportant dans une tombe prématurément ouverte les regrets de tous les Bretons exilés, qui doivent tant à son initiative et à son esprit de charité ».

Studiet e bet er sorhienneù dastumet get Franséz Kadig. Get en Aotrou Postig é bet groeit er labour éit er Skol Veur.

Goudé bout bet klanù pell, é varùas d'en 27 a viz Gourhélén 1929, é ti unan ag é hoérézed, é sant Iehann. Douaret é bet é bered Noal Pondi ha skriùet é é brehoneg ar é vé :

« Bé en Aotrou Franséz Kadig, person er Vretoned a Baris ; Beleg gredus, Breizad abil, kalan truhéus ».

Rafael Taldir.



111. NOYAL-PONTIVY — Route de Pontivy
Cliché Le Cornaby P.B. / Noyal-Pontivy

La complainte anecdotique tient ainsi une place importante dans son œuvre. Il en recueillit plus d'une centaine, sans aucun doute. Elles permettent de connaître l'âme d'une époque, de cadrer un évènement lointain, de fixer un trait d'histoire locale.

François Cadic s'est également livré à des travaux historiques, notamment sur la période de la chouannerie en Bretagne, sous son aspect populaire, qu'il considérait comme un ensemble d'épisodes. Et là, il se révèle comme un maître : le récit de la mort de Cadoudal, de Guillemot, «roi de Bignan», sont, entre autres, des chapitres remarquables qui mériteraient de prendre place dans une histoire générale de la Bretagne.

On a parfois reproché à François Cadic de ne pas avoir publié ses contes dans la langue où il les avait recueillis, le breton. C'est oublier que les Bretons émigrés à Paris l'ignoraient en bonne partie. D'ailleurs toutes les complaintes anecdotiques ont été publiées en langue bretonne avec la traduction en regard.

François Cadic contribua à lancer dans le Morbihan, le journal «l'Ouest-Éclair». A sa mort, Paul Desgrées du Lou terminait ainsi son article nécrologique : «Nous voulons saluer aujourd'hui cette noble figure qui disparaît, emportant dans une tombe prématurément ouverte les regrets de tous les bretons exilés, qui doivent tant à son initiative et à son esprit de charité».

Les contes de François Cadic ont été étudiés dans une thèse d'université de Monsieur Postic.

Miné par une longue maladie, il mourut le 27 Juillet 1929 chez une de ses sœurs, à Saint Jean Brévelay. Il repose aujourd'hui au cimetière de Noyal-Pontivy sous cette épitaphe bretonne :

«Bé en Aotrou Francez Cadic, person er Vretoned a Baris, Beleg gredus, breizad abil, kalan truhéus.»

«Ici repose l'abbé François Cadic, recteur des bretons de Paris, prêtre fervent, breton cultivé, cœur charitable».

Rafael TALDIR.

Le Père Guilleray sur le pas de sa porte.

LA COLLECTE DE CONTES ET LEGENDES DANS L'OEUVRE DE FRANÇOIS CADIC

Si François Cadic publia de nombreuses chansons ainsi que des notes très précises sur l'histoire de la chouannerie, il reste essentiellement un grand collecteur de contes et légendes. C'est ce que démontre François Postic dans sa thèse soutenue en octobre 1976, à l'Université de Bretagne Occidentale.

Dans une première partie, l'auteur met en valeur les principaux aspects de la personnalité de l'abbé Cadic :

1 — Le «recteur» de la Paroisse Bretonne de Paris : un homme d'une activité immense, énergique, sincère et absolument désintéressé qui fit le maximum pour aider et placer les nombreux Bretons venus dans la capitale.

2 — Le journaliste : rédacteur en chef — sinon unique rédacteur — de la *Paroisse Bretonne de Paris*, l'abbé Cadic a assuré un travail de continuité, de recherche constante tout en étoffant au fur et à mesure sa publication, Mensuel paraissant régulièrement pendant 30 ans, il comporte en général trois parties : la première renseigne sur les activités de la paroisse bretonne, la seconde permet aux Bretons de Paris de s'exprimer sous la forme de récits, de poèmes ou de chansons, et la troisième est la contribution propre de Cadic, qui peut recouvrir divers aspects : (polémiste, historien, et surtout conteur).

3 — Le conteur : de par sa famille, François Cadic manifeste un très fort goût pour le passé. Son cousin, Jean-Mathurin Cadic, de Kerfourn (1844-1917) a publié un certain nombre de chants traditionnels dans diverses revues (*Revue de Bretagne, de Vendée et d'Anjou, Revue Morbihannaise*) et il a écrit un long poème «*En est*», prisé dans les milieux bretonnants. Sa grand-mère est conteuse, ainsi que différents membres de sa famille (le père Le Moing, dont le fils l'abbé Jean-Marie Le Moing (1883-1964) aidera souvent Cadic) Très jeune, le petit François a été sensibilisé aux différents aspects de la tradition orale.

François Postic regroupe ensuite divers renseignements sur les informateurs de Cadic. Parmi la bonne soixantaine de personnes à avoir renseigné Cadic, il mentionne en particulier huit personnages, dont Louis Guillou, tailleur de Melrand, Barac'h de Ploerdut, Bourlot de Bieuzy (ou de Guern ?), Méliau le Cam, tailleur de Pluméliau. Quatre sont de Noyal-Pontivy : le bonhomme Meitour, tailleur et sa femme Anna, ainsi que Mathurin Guilleray, autre tailleur, et bien sûr l'abbé Le Moing qui rafraîchissait fréquemment la mémoire de son parent.

La deuxième partie de la thèse analyse la collecte, suivant le procédé de classification internationale de Aarne-Thompson, que Paul Delarue et Marie-Louise Ténèze ont répandu et appliqué au conte français.

On y discerne quatre sous-parties :

A. Les contes d'animaux.

B. Les contes proprement dits :

1 - Contes merveilleux

2 - Contes religieux

3 - Contes réalistes

4 - Contes d'ogres stupides

C. Les contes facétieux.

D. Les contes non-classés.

Il semblerait qu'une moitié environ des contes ne puisse prendre place dans les modèles mis au point par Paul Delarue. Ceci est vraisemblablement dû à une influence celtique qui les démarque sensiblement du fonds indo-européen qu'on rencontre d'ordinaire dans les contes français. Ces contes relèvent en effet de plusieurs types de classification. La parution des prochains tomes du catalogue de M-L Ténèze devrait combler ces lacunes.

On a pu reprocher à Cadic de vouloir compléter certains contes dont il n'entendait que des versions paraissant incomplètes. Les notes manuscrites de Cadic ont disparu et on ne sait pas comment, ni même en quelle langue il les collectait. Certaines versions sont vraisemblablement un peu remaniées.

Cependant, les versions que j'ai pu moi-même entendre me laissent à penser qu'en ce qui concerne les contes de la région de Noyal, les versions présentées par l'abbé Cadic sont absolument fidèles. Elles sont simplement retranscrites avec le style des lettrés du début du vingtième, qui est celui d'Anatole Le Braz, par exemple.

En conclusion de sa thèse, François Postic donne un grand nombre de renseignements historiques et bibliographiques de grand intérêt.

Puisse ce travail aider à faire connaître un grand collecteur injustement méconnu et dont il serait important de republier l'essentiel de l'œuvre !

Un dé oen e Pondi



*Un dé oen é Pondi, e oé trist er farseù
Guélet lahein er yér ha draillen en uieù
Er yer-se e grié ar en dud criminel
E huélet o jambonennou e vonet get tud a ger
Oen oeit d'ober un dro ar blasenn er Martray
É oé paotred Noal-Pondi é hoarein kolé
'Partiet er Filip, oeit é d'en Angleterre
Un aval brein én é veg, ur boud spouilh én e revr.*

Kanet get Alice Tanguy - 18-9-82 -
Serret get Jean Le Clerc.

UN DEIZ E OAN E PONDİ

Un deiz e oan e Pondi, e oe trist ar farsou
O welet lazhañ ur yar ha drailhañ an uioù
Ar yer-se a grié war an dud kriminel
O welet o jambonennou o vonet gant an dud a gêr
Oen aet d'ober un dro war blasenn ar Martray
E oa paotred Noal Pondi o c'hoari kole *
Partiet eo ar Filip, aet eo d'an Angleter
Un aval brein en e veg ur boud spouilh en e revr.

UN JOUR J'ÉTAIS A PONTIVY.

Un jour, j'étais à Pontivy, les plaisanteries étaient tristes
Je vis tuer des poules et briser les œufs
Ces poules-là criaient contre leurs assassins
En voyant leurs jambons partir avec les gens de la ville.
J'allais faire un tour sur la place du Martray
Il y avait les gars de Noyal qui jouaient au collet
Le Philippe * est parti, il est allé en Angleterre
Une pomme pourrie dans sa bouche, un bouchon de liège
dans son cul.

Chanté par Alice Tanguy. 18 / 9 / 82.

* Il s'agit de Louis-Philippe et il y a ici un jeu de mots intraduisible, Filip signifiant aussi moineau.

* c'hoari kole : La chanteuse elle-même n'est pas sûre de la signification de cette expression.

E lec'h laret un den eus ker, ar Wenedourien a lar : un den a ger.
Ar ger bro-Saoz n'eo ket mui implijet brezhoneg ar bobl. Koulskoude eo choñmet en anvioù familh (Le Sausse, Kersauzon) hag en anvioù lec'h (Kersausse). Klevet e vez bro-Angleterre hag an Anglezed.

Une Révolte à Pontivy

(Chanson bretonne)

L'esprit de révolte, entretenu longtemps par les Réfractaires dans le Morbihan, laissa subsister çà et là, en certains cantons du haut pays, des germes de rébellion qui se révélèrent à diverses reprises, par de violentes démonstrations de la part des paysans, soit contre les représentants du gouvernement, soit contre les habitants des villes.

Pontivy qui se trouvait au milieu d'un des centres royalistes les plus turbulents et où, après avoir beaucoup chouanné, l'on avait ardemment soutenu la cause légitimiste, fut particulièrement en butte, sous le règne de Napoléon III et jusque sous la troisième République, à de petites scènes de Jacquerie.

Sans parler en effet de l'opposition plus ou moins latente qui régna de tout temps en Bretagne entre Citadins et Campagnards, ceux-ci n'avaient pas oublié qu'à l'époque de la Révolution, Pontivy avait été un véritable foyer de Jacobinisme, d'où leur étaient venues toutes sortes de misères, et qu'on n'avait pas cessé depuis d'y professer les opinions libérales les plus exaltées. Une bourgeoisie de légistes, enrichie des dépouilles du clergé et de la noblesse, continuait à y donner le ton, prête à se rallier à n'importe quel régime, pourvu qu'il fût d'origine révolutionnaire et ennemi des Bourbons légitimes.

Comme on le pense, entre deux mentalités aussi contraires et aussi ardentes, les causes de frictions devaient être fréquentes et devaient engendrer souvent des résultats fâcheux.

Durant les premières années de Napoléon III, la municipalité avait choisi pour Maire, M. Ysop, dont la famille avait combattu jadis les chouans avec ardeur. C'était assez pour que les paysans lui en voulussent.

Or, ne voilà-t-il pas qu'un jour maire et municipalité, pour faire face à une situation financière quelque peu compromise, s'avisèrent d'élever de manière excessive les taxes sur tout ce qui était apporté au marché et à la foire, bestiaux, poulets, œufs, beurre, grain, etc.... Sans plus de façons, ces Messieurs prétendaient exiger des campagnards de solder leurs dettes. On ne pouvait aviver plus follement des brandons qui étaient loin d'être éteints. Toucher à la bourse du paysan, et à plus forte raison si un bourgeois l'entreprend, c'est le blesser à la prunelle de l'œil.

Le marché et la foire de Pontivy, vieilles créations du Moyen-Âge, dûes aux Rohan, les souverains du pays, continuaient d'attirer chaque lundi une foule immense des régions avoisinantes, depuis Baud et Locminé jusqu'à Loudéac et Guéméné. Cette fois la foule se rassembla encore, plus nombreuse peut-être qu'à l'ordinaire.

La grande nouvelle s'était répandue dans les campagnes avec une rapidité singulière et par les voies mystérieuses si souvent utilisées à l'époque des troubles, et l'on voulait voir, l'on voulait surtout savoir si les citadins oseraient. Denrées abondèrent au marché, animaux à la foire.

La chanson que nous publions nous apprend la suite. L'auteur, Jacques Coinec, l'aveugle de Sényel, y a laissé sa verve aller copieusement et ne nous a pas ménagé les détails. Il était à Lorient, au hasard d'une de ses courses vagabondes, d'autres disent à Bubry, quand on lui apprit qu'une grande manifestation se préparait à Pontivy. Il y aurait, ajoutait-on, danger de vie à s'y trouver. Que lui importait. Son sang de vieux légitimiste ne fit qu'un tour, car il s'agissait de créer des ennuis au gouvernement et aux bourgeois, et puis il s'agissait d'une affaire qui intéressait son village natal, Pontivy voisinant de très près avec Sényel.

Il arriva quand la révolte battait son plein. Le marché était en effervescence et les femmes donnaient le ton. Rageusement les hommes serraient entre leurs mains leurs terribles Pen-bah, mais ils savaient qu'en cas d'intervention de leur part, le régiment de cavalerie caserné dans la ville marcherait aussitôt. Ils restèrent spectateurs. Leurs femmes d'ailleurs se chargèrent de la besogne. Le couteau à la main, en un clin d'œil, elles eurent déchiré les sacs de blé et répandu le grain sur le pavé, déchiqueté les poulets et brisé les paniers d'œufs.

Le maire intervint. Le malheureux, il était le dernier qui eût du accepter pareille tâche. Toutes les colères se tournèrent contre lui. D'un coup de couteau, une furie, payée pour l'éventrer, déclara avec quelque exagération le vieux barde, lui déchira la ceinture. Roulé dans la poussière, bombardé d'œufs et placardé de jaune, des pieds à la tête, il lui fallut l'intervention des gendarmes pour n'être pas écharpé.

Au champ de foire, les choses n'allaient guère mieux. Là, c'étaient les Pourlets de Guéméné, gens d'humeur plus batailleuse encore, si possible, que leurs voisins, qui jouaient du bâton.

« Entrez, entrez, criaient cependant les factionnaires, qui pour être convaincants, recourraient à un affreux mensonge, les Bourbons sont revenus, voilà pourquoi il faut payer.

« Payer ! clamaient les Pourlets, nous préférons ramener nos bêtes ; quant à notre argent, vous n'en aurez pas un sou. »

Et cela continua ainsi jusqu'au soir. Finalement il fallut recourir aux charges de cavalerie pour dégager les rues. Il y eut nez et oreilles coupés, des têtes cabossées, une femme resta en prison, mais les taxes furent retirées, et le calme renaquit.

A quelque vingt de là, en 1883, un événement du même genre eût dû aux mêmes causes devait

encore se passer dans la turbulente cité. L'adjoint fut à deux doigts d'aller boire un gros bouillon dans le Blavet. Cette fois encore, les femmes tenaient le rôle actif, vivement soutenues d'ailleurs par les encouragements des hommes. Les gendarmes avaient réussi à traîner quelques-unes des principales meneuses jusqu'à la prison, mais les autres enfonçant la porte de l'église avaient trouvé un asile dans le vestibule, sous la tour, d'où elles continuaient à insulter énergiquement par les fenêtres police et magistrats. Pour les appréhender, il fallait traverser l'église. Les gendarmes se précipitèrent. Ils furent reçus à coups de chaises.

« Halte et arrière ! cria soudain une grosse voix de basse-taille, bien connue et quelque peu redoutée en la ville. Tel l'ange de la malédiction à la porte du Paradis terrestre, après la chute de notre premier Père, M. Kerdaffrec, le curé, était là, dans sa taille de grenadier des Cent-Gardes, avec son

nez d'aigle et ses yeux flamboyants. Halte et arrière ! Je suis ici chez moi et personne n'entrera sans ma permission ! Les gendarmes sortirent, mais les femmes se maintinrent dans leur réduit. A la nuit elles se retirèrent ; appréhendées à l'instant, les gendarmes voulurent les conduire en prison. Les autres femmes les délivrèrent. Le résultat de l'échauffourée furent des habits déchirés, des égratignures et quelques condamnations bénignes.

Ce dernier événement n'a pas eu de barde pour le narrer. L'oubli est venu. Il est même venu pour la chanson de l'aveugle de Sényel que quelques rares chanteurs seulement connaissent encore. Nous devons à l'obligeance de M. Meliau *Le Cam*, de Pluméliau, de Mme *Le Goric*, de Bieuzy, de M. l'abbé *Le May*, ancien recteur de Saint-Aignan qui tenait sa version d'un vieux charpentier de la localité, d'avoir pu la reconstituer bribes par bribes. Qu'ils en soient remerciés.

D'en tri huéh ager miz én O-riant ariu et él
 un den dianvez mé monet te gousket Bén en trenozi-
 tin ariù un déngenein martet de Bondi dal sur
 é hér d'hou lahein.

Me zo mé un den peur, ur peur é klah é voéd
 Hag e ia d'eu Henbont, d'en Oriant, de Huened.

En Oriant, en Henbont, é peb léh é hon bet
 Ha mé en hum blijas é laret kaer berpet.

(1) En trihuéh ag er miz en Oriant ariùet
 El en den dianvez me monet te gousket.

Ben en trenozi vitin deit unan d'em havet :
 Mar det te Bondi, dal, sur mat é vet lahet.

Boé ket sentet doh-ton, mé groeit d'em fantazi,
 Kemeret en hent pras, veit monet te Pondi.

Ha p'em boé ariùet tost Pondi, hed er lèu
 Me rañkontr deu zen iouank é tonet ag er foér.

Ind oeit a laret tein, hag é het te Pondi,
 Ken ma vou fin en dé é varùet hui en hi.

Saùet e é Pondi er revolt vras merhed,
 Ken ma vou fin en noz en hi sûr é varuet

Moi, je suis un homme pauvre, un pauvre qui
 [cherche son pain
 Qui s'en va à Hennebont, à Lorient et à Vannes.

A Lorient, à Hennebont, partout je suis allé
 Et je me plaisais à conter choses aimables.

Le dixhuit (1) du mois j'étais arrivé à Lorient
 Comme un étranger j'étais allé me coucher.

Le lendemain matin, quelqu'un vint me trouver :
 « Si vous allez à Pontivy, aveugle, sûrement vous
 [serez tué. »

Je ne l'avais pas écouté, je fis à mon idée,
 Je pris la grande route pour gagner Pontivy.

Quand je fus parvenu à une lieue de Pontivy
 Je rencontrai deux jeunes gens qui revenaient de
 [la foire.

Voilà qu'ils me dirent : Vous allez à Pontivy
 Avant que ne finisse le jour, vous y serez mort.

Il s'y est levé une grande révolte de femmes
 Avant que ne tombe la nuit, vous mourrez sûre-
 [ment.

P'oen antréet é ker, tammig é oen kouion
Eun em boé a me ré, bout kaset t'er prison.

El mé oen koustumet, oeit e oen d'er Martré
Mé guélet er merhed é hoari hou hohlé.

En dé é oent ariù é Sant Iouann Bubri
P'em boé kleuet laret oé révolt é Pondi.

Er mér e oé inou mesk er vander merhed
Heneh e oé un den ag e oé aléjet.

(2) Tauleu treid, tauleu dorn, el d'en treitour Judas,
Boledeu amonen e ariù en hé fas.

Ur banér a uieu ne oé ket bet kontet
E fas en entru bras e oé bet rah lanset.

Betag er houtelleu deoé bet hoariet
Ha d'er heb entru lard é sintur oé rouget.

Ur verh e oé inou oé péet t'er gobér
E dennas é houtel, trohet sintur er mer.

Ne oé ket en sintur é fauté dehi bet
Més hantér é voelleu, pe dehé bet gellé.

Rouget oé er sintur, rouget oé er bragen
En achimant aral oé strimpet get uieu.

Er herhed e chaché ar janbonneu er iér
Doué ag er barnoez ! Tristet oé er vizer.

Ol er ier e grié é kol hou janbonneu
Doué ag er baraoez ! Tristet oé er farseu.

Me huel me Ionndr korden tonnet ag er prizon
Bet e be tkasein diù, ta hoah de glah unan,

Ha deit e hoah geté soudarded a Bondi
Petra faut toh enta guber d'hon merhed ni ?

Kaset ind d'er prizon, d'ind ket fripon na lér
N'ou dés chet groeit nitra meit dihuen hou bredér.

Jandarmed a Bondi, ma hués nitra d'ober,
Chomet ar en hent pras, hui cherro er bouzel.

Chetu mé é teval, aveit monet t'er Prad
Inou é chonjé d'ein é oé guel er marhad.

Ha pe oen ariüet dirak er Plas er foér
Boé guélet deu Pourlet é hoari g'hou bihiér.

Kavet deu factioner a bep tu d'er portal
E harz hou fuzilhen, trankil é langajal.

Peizanted, emé gui, paset get hou lonned,
Més ariù er Bourbon, ha péein e vou ret.

Er Pourled e laré : en Diaul me has geton !
Me lonned iei genein kentoh aveit péion.

Er Pourled laré hoah : me ra fout a nehoh
Me gas me lon genein, rein ket blank erbert toh.

E ha kuit er peizant, ha n'en dé ket kouion
Mes keh merh Poulalek oé chomet er prizon.

Quand j'entrai dans la ville, je n'étais pas très fier,
Je craignais pour ma personne qu'elle fût mise en
[prison.

Comme j'en avais coutume, je me rendis au Martray
J'aperçus les femmes qui faisaient le Diable.

Un jour j'étais arrivé à Saint-Yves de Bubry
Quand j'entendis dire qu'il y avait révolte à Pon-
[tivy.

Le Maire était là parmi une bande de femmes.
En voilà un homme qui était attifé.

Coups de pied, coups de poing, ainsi qu'au traître
[Judas (2)
Des boulets de beurre lui arrivaient au visage.

Le panier d'œufs n'avait pas été compté,
A la tête du grand Monsieur on l'avait tout jeté.

Jusqu'aux couteaux eux-mêmes qui avaient fait
[leur partie
Et au pauvre gros Monsieur la ceinture fut dé-
[chirée.

Une fille qui était là, et fut payée pour le faire,
Tira son couteau, coupa la ceinture du maire.

Ce n'était pas à la ceinture qu'elle en avait voulu,
Mais à la moitié des entrailles, si elle l'avait pu.

La ceinture déchirée, le pantalon aussi,
Le reste de la personne était aspergé d'œufs.

Les femmes tiraient sur les cuisses des poules,
Dieu du Paradis ! que l'affaire était triste.

Toutes les poules criaient, en perdant leurs cuisses
Dieu du paradis : triste la plaisanterie.

J'aperçois le gendarme qui revient de la prison
Il y a mené deux; il vient encore en chercher une.

Il est aussi venu des soldats de Pontivy
Que voulez-vous donc faire à nos femmes à nous ?

Envoyez-les en prison, elles ne sont ni friponnes,
[ni voleuses.
Elles n'ont tenté autre chose que de défendre leurs
[frères.

Gendarmes de Pontivy, si vous n'avez rien à faire,
Restez sur les grandes routes, vous ramasserez
[du crottin.

Voilà que je descends pour gagner le Pré aux
[foires;
Là, je pensais, les choses se trouveraient mieux.

Quand je fus parvenu devant le champ de foire,
Je vis deux Pourlets qui jouaient du bâton.

Je trouvai deux factionnaires de chaque côté du
[portail
Qui appuyaient leurs fusils et bavardaient tran-
[quilles.

Paysans, disaient-ils, passez avec vos bêtes,
Mais les Bourbons sont revenus, et il faudra payer.

Le Pourlet criait : Le Diable m'emporte avec lui,
Mes bêtes partiront avec moi plutôt que de payer.

Le Pourlet disait encore : Je me moque bien de
[vous,
Je ramènerai ma bête, je ne vous donnerai pas un
[sou.

Il s'en va le paysan et il n'a pas peur,
Mais la pauvre fille Poulalec est restée en prison.

M'hou kav sot, peizanted, labourat pad er sun
Ha monet te Pondi de gas argant d'er lun.

Ha monet-te Bondi de gasein hous argant
Hag e mant gui bamdé lakat bér doh en tan,

(1) Var.: D'en eil dé ag er blé ariù unon genein,
Mar det hui de Bondi vou achiù hou lahein.

(2) Taidet ar un pavé el en treitour Judas,
Boledeur amonen e ariù en hé fas,

Je vous trouve, sots, paysans, de travailler toute
Pour aller à Pontivy envoyer votre argent le [la semaine
[à moi
[lundi.

Pour aller à Pontivy envoyer votre argent
Alors que tous les jours ces gens mettent broche
[au feu.

(1) var. : Le second jour de l'an, il vint quelqu'un
« Si vous allez à Pontivy, on finira par vous tuer. [à moi

(2) Jeté sur le pavé, comme le traître Judas,
Les boulets de beurre lui arrivaient dans la face.



Cette contestation paysanne contre la bourgeoisie ou l'État se poursuivra. En effet, dans le cahier N. 2 de DASTUM (Pays d'Hennebont), une chanson de composition contemporaine a été donnée au sujet de la manifestation à Pontivy en 1961. Et, dans le même ordre d'idées, on peut mentionner, toujours pour Pontivy, la chanson jointe composée par Loeiz er Hriù en 1931 et communiquée par Loeiz er Bras :

De gerhet.

SONNEN ER BEIZANTED.

Diskan : Groamb trouz ar en doar
Ha soñnamb paotred
Eit ma vo kleuet
Boèh er beizanted

I.
Nen dès èr bed tristoh mèchèr
El kani er heh labourér

II
Labourat berpet hemb arsaù
Edan en hiaul edan er glaù

III
Lipad er plad jamés portion
Chetu stad er labourizion

IV.
Kreskat e hra en ol tauseù
El er fal had én ho parkeù

V.
Er gran e chom ér graniel
El er lonned korn ér prad-foér

VI.
Petra revou gobér pautred
Kent bout flastred édan en treid

VII.

Laramb kriù ar blasen Pondi
Er mizer bras hag hur bro-ni

VIII.

Diskoamb penaus é peb kanton
E vé groiet inour d'er laeron
IX.

Mal e vo diskoein d'er hérieù
N'en dé ket bourapl ar mezeù
X.

Dirak en ol dud sindiket
Perak ne gerhamb ket skoéet
XI.

Eit goulèn g'er gouvernement
Ma vo goaranted er peizant
XII.

Eit dégas chonj d'hun député
E bromesseù kaer arlannè
XIII.

Mar nèn des soursi d'hun dihuen
Ni e goého ar é gorenn
XIX.

E-rauk pautred aveit kar mam
Eit Breiz ha Frañs berpet divlam
XV.

Gouriet ho rereù eutruet
Tostat hra grèv er beizanted.

Savet get Loeiz er Hriù é 1931.

En tad-malh



Nag en tad-malh sav mintin mat
 De vonet àr er barr de huitellat
 De vonet àr er barrig ihuellan
 A veit anonsein en neué amzér
 Nag en estig-noz oé souéhet mat
 E kleuet en tad malh é huitellat
 Laret hui dein-mé, begig melen
 Penaos é tivizet hui en den
 Nag e vehé mélen ar mem beg-mé
 Me zad benn me raok 'devoé eué
 Laret-hui dein-mé diuaskell-du
 Nag a barh é men e chomet hu
 A dal un erüenn àr er barr ihuélan
 Azé éma me hanbr en hani vravikan
 Hani 'ma me hranb en hani siretan
 A veit reseù re karetan.

Kanet get Mathurin Le Forestier
 Serret get Alain Le Noac'h ha
 Jean Le Clerc, 28 / 03 / 81.



Mathurin Le Forestier.

AN TAD MOUALC'H

Nag en tad-moualc'h 'sav mintin mat
 Da vonet àr ar barr da c'hwitellat
 Da vonet àr ar barrig uhellañ
 E vit anonsiñ ar nevez hañv
 E vit anonsiñ an nevez amzer
 Nag an eostig-noz oa souezhet mat
 O kleuet an tad-moualc'h o c'hwitellat
 Larit c'hwi din-me, begig melen
 Penaos e tivizit c'hwi an den ?
 Nag e vehe melen ar mem (ma) beg-me
 Ma zad 'benn ma raok 'devoa ivez
 Larit c'hwi din-me divaskell du
 Nag e-barzh emen e chomit c'hwi
 A dal un dervenn lok an delioù
 Emañ ma demeurañs ken bourrapl
 E blein un dervenn àr ar barr uhellañ
 Aze emañ ma c'hambr an hini varvikañ
 Hini 'mañ ma c'hambr an hini siretañ
 E vit resev re karetañ

LE MERLE.

Le merle se lève de bon matin
 Pour aller siffler sur la branche
 Aller sur la branche la plus haute
 Pour annoncer le printemps *
 Pour annoncer le printemps *
 Le rossignol était très surpris
 D'entendre le merle siffler
 Dis-moi petit bec jaune
 Comment parles-tu comme un homme ?
 S'il y a du jaune sur mon bec
 Mon père avant moi en avait aussi
 Dis-moi « ailes noires »
 Sur quelle branche habites-tu ?
 C'est dans un chêne, fermée par les feuilles
 Qu'est ma demeure tant agréable
 En haut d'un chêne, sur la plus haute branche
 C'est là qu'est ma chambre, la plus belle
 C'est là qu'est ma chambre, la plus cirée
 Pour que j'y reçoive les plus chères (amies).

* Les mots neué-hañv et neué amzér désignent tous les deux le printemps.

Les scieurs de long



Y a t-il rien de plus beau que les scieurs de long
Quand ils sont sur leur bille
A ti tou la li tou lon ger lon ger la bich tin ger la kon gre tchi...
A scier du chevron
Ils demandent à leur maître « quand est-ce que nous partirons ? »
Nous partirons à Pâques, à Pâques ou la Saint Jean
Nous irons voir nos femmes et tout c'qu'ils en auront
N'y a plus que le petit Pierre mais nous le marierons
Avec la plus belle fille qu'il y a dans le canton
Avec la plus belle fille qu'il y a aux environs.

Félix Onno.



Félix ONNO.



Scieurs de long de Noyal (famille Onno)
photographiés près de leur dépôt du bourg en 1900 ou 1901.

Mes mé ur familh



Madame Le Sant.

*Me mes ur familh, nen dé ket gwall vad un hani
Int me sav kent en dé, ne me loskant ket de gousket
Int me has de glah deur de feutan er Hastenneg
En noz e oe tiùel, ne huelen mé vad erbet
Er fetan e oe don hag en deur e oe troublet
Ha neun un artilheur yeuank é teurat e ronsed
Ean houlenas genein «plahig, ma oen dimeet ?»
Me oe de laret dehon pa dimeet ne den ket
Ean grogas e men dorn, me has geton d'e gabinet
Ha neuzen éan me lakas de sell doh el loer, er stired
Kerhet d'er ger, ha laret e hues dimeet*

*Kanet get Bejeb er Sant
Serret get Alain Le Noac'h ha Jean Le Clerc.*

*Me 'm eus me ur familh, nen deo ket gwall vat un hini
Int ma sav kent an deiz, ne ma laoskont ket da gousket
Int ma c'has da glask dour da feunteun ar C'hastenneg
An noz a oa teñval ne welen me vad erbet
Ar feunteun a oa don hag an dour a oa troublet
Ha neuze un artilheur yaouank o tourat e roñsed
Eñ 'c'houlennas ganin «plac'hig, ma oan dimezet ? »
Me 'oa da laret dezhañ pa dimezet n edon ket
Eñ 'grogas e ma dorn, ma c'has gantañ d'e gabined
Ha neuzen eñ ma lakas da sell 'ouzh al loar, ar stered
Kerzhit plac'hig d'ar gêr, ha larit(eg) oc'h dimezet
(oc'h eus ?)*

J'AI UNE FAMILLE.

J'ai une famille qui n'est pas très bonne
Ils me lèvent avant le jour, ne me laissent pas dormir
Ils me font prendre de l'eau à la fontaine de Castennec
La nuit était sombre, je ne voyais rien
La fontaine était profonde, l'eau troublée
Et là-bas il y avait un jeune artilleur abreuvant ses chevaux
Il me demande : jeune-fille êtes-vous mariée ?
Je lui répondis que je n'étais pas mariée.
Il me prit pas la main et me mena à son cabinet
Et là il me mit à regarder les étoiles et la lune
Allez à la maison jeune fille et dites que vous êtes mariée

Sur le feuillet 93 recto ne se trouve que le titre :

feunteun Goazallek 24²

(f° 93 recto)

[rien aux f° 93 verso et 94 recto.]

Feunteun Goazallek.

(f° 94 verso)

Pa ve gwall lezvammou malheur d'ar minorezet
Teir heur arog an deiz me ve gant ma hini savet.

Da monnet da vid dour da feunteun a woaz allek
Ar feunteun a wa pell ag an noz a we tével.

O mont ur deiz da vid dour da feunteun ar woaz allek
a me rankont eun den quisket en ru skarlek

Pa n'arrais er feunteun ar feunteun e voa trubllet
gant potrik ur otrou o abreuri he c'hezek.

O chortoz da dilave me zo bed enon chomet
O sonjal em mam bavour e moa ker iaouank Kollet

ar c'havalier a wa o tonnet deus a naonnet
newz graet eur sel ouzin a kerkent eo tostest.

Ag eon c'houl digan-ni, plac'hik och-hu eureujet
Allas me voa iaouank a respontas ne voan ket.

Ag eon kregi em dorn da monnet d'ar balanek
enon e laras din Kompito dezan ma bue.

me moa ur leve bras deus peurs ma mam a ma zad
a ne voa fors derzi red e voa din labourad.

Pa moamp on daou laret hon rezon an eil degile
ar c'havalier neus lakeet war ma bis ar goalen promesse,

Dallet plac'hik iaouank ur goalen ag ur seïen
miret he em memor allaouret eo en daou pœn.

(f° 95 verso)

Me ia breman d'an arme allas red eo din monnet
Abenn mar tuin dar ger chouï vo marteze eureujet.

Ma c'halon e nem roas o klevet he preposou
A nin da nem laret e vijemp bed priejou

Adieu e laras din Fantik ar Koeffen melen
Sul vech hen ho sellan e rejouiss ma c'halon.

Me vo fidel d'am ger, plac'h iaouank bed doc'h ini
Lakas he rez ar termen e vije deud dam eureuji.

Peo arvu an termen, allas me moa bed Kelo
me zo bed Kontreignet da Kemer bried er bro

Ma lez mam a ma zad o deus - han dime choazet
Pinvidig a lignez vad, allas me nen Karen ket.

P'eo achu an euret ed e voa an dud d'ho kuele
Amzer goan Kalet ne wa den war ar bale.

Waar an nor deus ar maner ur toll a zo bed skoet
Digoret e me ur voez gant ar vreg anavezet.

— me na digorin an nor na dac'h na da zen a bed
me a zo em quele en tal Kichen ma fried.

— Digoret din an nor plac'hik diou vech demezet
O terchel brid ma marc'h ma daouarn a zo skornet.

O tenc'hel brid ma marc'h a ma kleze allaouret
Ma treid ebars ar skleon gant an exc'h a zo frimet (renvet)

War front an aradon na pa voan me o tremen
me kleve ar sonerien o sonn evit hon euret

(f° 96 verso)

Ur dra lare dam c'halon, Kollet eo da muan Karet
Ankouet e deus ahanoud, Kemeret e deus ur fried.

— Me na digorin an nor na doc'h na da den abed
Na ma ve klevet trous, allas me ve gourdrourzet.

An noz a zo deuet a ma dor a zo serret
me zo heñ noz Kenta en tal Kichen ur fried.

Ed-hu d'an aradon enon c'houi a vo lojet
Ware'hoas pa vo deiz me iello di d'ho kuelek

ag a gasso gan-in Kluzuri a Kabonet
ag ur bouteillad gwin evit ma devez prenet

Ed-hu dan aradon enon c'houi a vo lojet
ag ur marchossi kaer evit laket ho rouset

ur quele mad a blun enon o po da Koussket
Var c'hoas pa vezo deiz me iello d'hi d'ho quelet.

Fenos d'an aradon me non ket evit monet
a ma pachik bian en hent a zo bed marvet

Al benn ma moa tappet ker e wa ed an dud da Koussket
an amzer a zo Kri a ma paj a meus Kollet

Ker emeus Koms ourzoc'h ma anaveout na oullet
a ne peus ket a sonj deus feunteun ar voas allek

e moa laket war ho pis ho kenta goallen eured
ag eur seien melen deus an daou pen allaoured.

— me digoro an nor a pa dlefen boud lazet
Breman anavean erfad e heo c'houi ma quir fried

Pera e meus me graet e lare ar vreg iaouank
Kemeret daou fried eman a zo Kallonad

Pa digoras an nor d'he o daou da nem velet
en Kerchen ar c'havalier ar vreg iaouank zo lampet

ho c'halonik ho daou war ar plas a zo ranet
Chetu an oac'h neve intaon da noz he euret.

(marge du
folio 96 verso)

3

Made de St. Pius.

Me mes choejet ur vestrez



*Mé mès choejet ur vestrez
 Ur plahig ur vinourez
 Mé ya d'hé guelet lies
 Mé ya alies d'hé guelet
 Pa dan ket g'er jao e yan ar droet
 Ataù me ya g'ur mod benneg
 Me 'gas de me dous bremen
 Ur vizeu eur unon argant
 Nag ohpenn un diamant
 Mouchet lien ag en Holland
 Zo brodet get ned argant
 Get ned argant éma brodet
 Er hreiz anehon zo bokedet
 Get bokedeu a vod haleg
 Me saùo mé un ti neué
 M'er savo ar lein er mané
 Duriet (en) norieu d'er hreisté
 Hag er pignon d'er holeu-dé
 Ur chiminal a blom d'er hlué.*

*Kanet get Raymond Le Bihan
 ha kanerion dianaù ar é lerh
 serret e 1969 get en Eutreu Duplessy.*

ME ' M EUS CHOAZET UR VESTREZ

Me 'm eus choazet ur vestrez
 Ur plac'hig, ur vinourez
 Me 'ya d'he gwelet alies
 Pa 'dan ket g'ar jav e yan ar droad
 Atav me 'ya g'ur mod bennak
 Me 'gas da ma dous bremañ
 Ur vizou aour unan argant
 Nag ouzhpenn un diamant
 Mouchet lien ag an Holland
 'Zo brodet get neud argant
 Get neud argant émañ brodet
 Ar c'hreiz anezhañ 'zo bokedet
 Get bokedoù a vod haleg
 Me 'savo me un ti nevez
 M'her savo ar lein ar menez
 Durc'haet (an) norioù d'ar c'hreisteiz
 Hag ar pignon d'ar goulou-deiz
 Ur chiminal a blom d'ar laez

J'AI CHOISI UNE MAITRESSE (Laridé)

J'ai choisi une maitresse
 Une fille une fille unique
 Je vais la voir souvent
 Quand je ne vais pas à cheval j'y vais à pied
 J'y vais toujours par un moyen quelconque
 J'apporte à ma douce maintenant
 Une bague d'or, une bague d'argent
 Et en plus un diamant
 Un mouchoir en toile de Hollande
 Qui est brodé avec du fil d'argent
 Avec du fil d'argent il est brodé
 Son centre est fleuri
 Avec des feuilles de saule
 Je construirai une maison neuve
 Je la construirai sur le haut de la montagne
 Ses portes tournées au sud
 Et le pignon au levant
 La cheminée toute droite vers le haut.

Oeit e er hemener



*Oeit é er hemener de Bondi
De gas é chaocheu d'hun hi ni
Eit er lakad é predision
Etre er huré hag er person
Er person parrez e houlenné
Piv des saüet er hast a gi sé ?
Hues ket anavet mamm goh me éondr
En dès lakaet hé hah er limon ?
Er hah dès krevet é verlikenn
E klah tapein ur logodenn
Chetu parti er logodenn d'er gêr
E lost geti blein en aüel.*

*Kanet get tud dianañ a Noal.
Serret get en Eutreu Duplessy. 1969.*

Aet eo ar c'hemener da Bondi.

Aet eo ar c'hemener da Bondi
Da gas e chasoù d'hon c'hi-ni
E(v)it her lakaet e predision
Etre ar c'hure hag ar person
Ar person parrez a c'houlenne
Piv 'deus savet ar c'hast a gi-se ?
(N')hoc'h eus ket anav(ez)et mamm gozh ma eontr
He deus lakaet he c'hazh er limon ?
Ar c'hazh 'deus krevet e verlitenn
O klask tapout ul logodenn
Setu parti al logodenn d'ar gêr
E lost geti blein en avel.

Le tailleur est allé à Pontivy.

Le tailleur est allé à Pontivy
Pour apporter ses chausses à notre chien
Pour le mettre en procession
Entre le curé et le recteur
Le recteur de la paroisse demandait
Qui a élevé ce sale chien ?
Vous n'avez pas connu la grand-mère de mon oncle
Qui a mis son chat dans les brancards ?
Le chien a cassé sa brassière
En essayant d'attraper une souris
Voici la souris partie à la maison
Sa queue levée droit dans le vent

Kanenn kalan gouianù



*Arriù é en amzer prisius
Deit ag en néan, deit get Jezus
Jezus en-dès hun davéet
D'ho tihunein mar doh kousket*

*D'ho tihunein d'hos hun ketan
De bedein Doue éit hun inéan
De bedein Doue d'en ineaneu
Zo oeit ahen, ag er bed-men*

*Zo oeit ahen, ag er bed-men
Guerso é hortoz en noz-men
Hui zo en ho kuéléieu kousket
Ho tad, ho mamm marse 'n dint ket*

*Ho tad, ho mamm, ho pré, hos hoér
Marsé én tan ér Purgatoér
Mar dint én tan ér Purgatoér
Emaint en ur prizon tioél*

*Er Purgatoér zo don én douar
Tost d'en Ihuern lan a hlahar
Er Purgatoér zo un tourmant
Ean ho loskehe én ur momant*

*Ean losk en houarn, éan losk en dir
Kenevé de Jezus Krist hur mir
Ean losk en dir, éan losk en houarn
Kenevé de Jezus Krist hun goarn*

*En dud e zo ar en douar-men
Ne glask nameit dastum madeu
Madeu e za madeu e ya
Madeu ne servij de nitra*

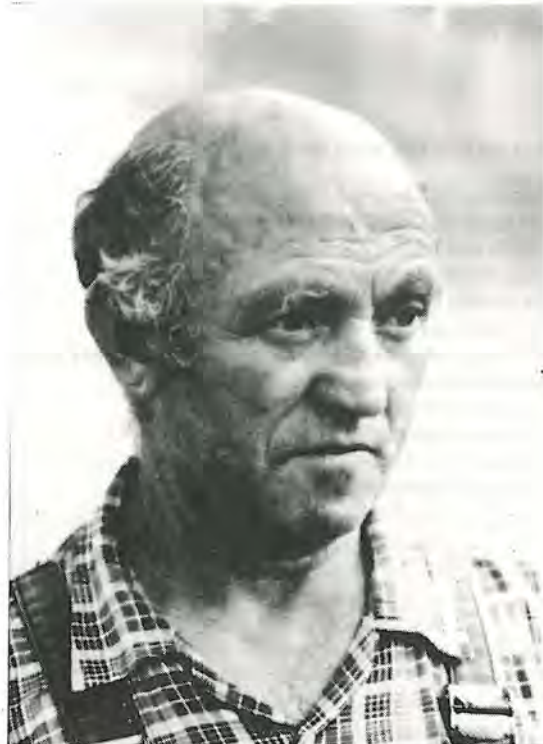
*Madeu pe dint fall dastumet
Ne hreint nameit tan ha moped
Dé er jujaman vo gueleit
En tan er péar horn ag er bed*

*Pe dei Gran Mikel ar en douar
Dé er jujaman jeneral
E tei geton ur balans a eur
Aveit poezein er mat doh er geu*

*Er poez d'en dias e zevalo
En tan én Ihuern é kouého
Anhont é vé klevet er hri
Forh de Jezus ha de Vari*

*Eité lakamb overenneu
Aveit berraat toud o foenieu
Eite e laramb ur bedenn
Aveit berraat o fenijenn*

Kanet get Pierre Bihouée.



KANENN KALAN-GOANV

Arru eo an amzer prizius
Deut ag an nefv, deut get Jezus
Jezus en deus daveet
D'ho tihuniñ mar doc'h kousket

D'ho tihuniñ d'ho hun kentañ
Da bediñ doue evit hon ene
Da bediñ Doue d'an eneoù
Zo aet ac'han, ag ar bed-mañ

Zo aet ac'han, ag ar bed-mañ
Gwerso o c'hortoz an noz-mañ
C'hwil'zo en ho kweleoù kousket
Ho tad, ho mamm marse 'n dint ket

Ho tad, ho mamm, ho preur, ho c'hoar
Mar(te)ze en tan er Purgatoar
Mar dint en tan er Purgatoar
Emaint en ur prizon teñval

Ar Purgatoar 'zo don en douar
Tost d'an Ifern leun a c'hlac'har
Ar Purgatoar 'zo un tourmant
Eñ ho loskehe en ur momant

Eñ 'losk an houarn, eñ losk an dir
Keneve da Jezus Krist hor mir
Eñ losk an dir, eñ losk an houarn
Keneve da Jezus Krist hon gouarn

An dud a zo àr an douar-mañ
Ne glaskont nemet dastum madoù
Madoù a za madoù e ya
Madoù ne servij de netra

Madoù pa dint fall dastumet
Ne reont nemet tan ha moged
Deiz ar Jujamant 'vo gwelet
An tan er pevar korn ag ar bed

Pa deuy Gran Mikael ar an douar
Deiz ar Jujamant jeneral
E teuy getañ ur balañs a aour
Evit pouezañ ar mad diouzh ar gaou

Ar pouez d'an diaz a zevalo
An tan en Ifern a gouezho
Ahont e vez klevet ar c'hri
Forzh da Jezus ha da Vari

Evite lakomp oferenoù
Evite berraat tout o foanioù
Evite e laromp ur bedenn
Evit berraat o fennijenn

Kanet get Pierre Bihouée.

CHANT DE QUETE POUR LA TOUSSAINT.

Le temps précieux est arrivé
Les âmes viennent avec Jésus
Jésus nous a envoyés
Pour vous réveiller si vous dormez

Pour vous réveiller de votre premier sommeil
Afin de prier Dieu pour vos âmes
Afin de prier Dieu pour les âmes
Qui sont parties de ce monde-ci

Qui sont parties de ce monde-ci
Et qui attendent cette nuit depuis longtemps
Vous êtes dans vos lits endormis
Votre père, votre mère n'y sont peut-être pas ?

Vote père, votre mère, votre frère, votre sœur,
Qui sont peut-être dans le feu du Purgatoire
S'ils sont au Purgatoire
C'est dans une sombre prison

Le Purgatoire est profond en terre
Près de l'enfer, plein de douleurs
Le Purgatoire est un lieu de tortures
Il vous brûlerait en un moment

Il brûle le fer, il brûle l'acier
Si ce n'est que Jésus Christ nous en garde
Il brûle l'acier, il brûle le fer
Si ce n'est que Jésus Christ nous en protège

Les gens de ce monde-ci
Ne cherchent qu'à amasser des biens
Les biens vont et viennent
Les biens ne servent à rien

Les biens mal amassés
Ne font que feu et fumée
L'on verra au jour du jugement
le feu aux quatre coins de la terre

Quand viendra l'ange Michel sur terre
Le jour du jugement général
Il emmènera une balance en or
Pour peser le bien et le mal

Celui pour qui le plateau penchera vers le bas
Tombera en enfer
Là-bas on entendra des cris
Malgré Jésus et Marie

Pour ces âmes faisons dire des messes
Afin d'atténuer leurs peines
Pour elles, disons une prière
Pour raccourcir leurs pénitences.

Dans son ouvrage «*Les hymnes de la fête des morts en Basse-Bretagne*» qui fait suite à son autre plaquette «*La mort en Basse-Bretagne*», le chanoine H. Pérennès résume les grands traits de cette tradition du 1er et 2 Novembre.

«... Ces complaintes sont des chants funèbres qui se retrouvaient, ou se retrouvent encore aujourd'hui, en la Nuit des Morts, sur les lèvres des chanteurs en tournée. Ces chanteurs étaient, ou bien les pauvres de la paroisse, ou bien les jeunes gens des divers quartiers. A Guisriff, ce fut longtemps une mendicante (2) qui eut pour ainsi dire la spécialité de ce chant ; à l'île de Sein, les fabriciens en détenaient le monopole. Dans certaines bourgades, les chanteurs ne passaient qu'une fois par les maisons ; ailleurs, à Melrand, par exemple, ou à Riec plusieurs bandes défilaient successivement aux portes. A Guilligomarc'h, la tradition existe toujours d'aller chanter la Gwerz au presbytère. Les chanteurs y sont au nombre de quatre. L'aîné, Antoine Garmel, a 73 ans. Renseignements fournis par M. l'abbé Breton.

Fidèles à la tradition des anciens Bardes cambriens (1), ces chanteurs se présentaient à la porte de la maison et y donnaient le premier couplet. Le chef de famille se levait alors pour les recevoir. Et sur son invitation ils continuaient leur élégie. A Naizin (Morbihan), ils chantaient une ou plusieurs strophes devant chacun des fils de l'habitation. Le maître de la maison leur offrait à boire, et ne les renvoyait pas sans leur donner son obole. Le lendemain matin, ils remettaient l'argent perçu au curé de la paroisse. Celui-ci leur laissait quelques sous, et consacrait le reste de la quête à faire prier pour les Trépassés. Si d'aventure le chef de famille ne donnait rien, il mécontentait les chanteurs nocturnes, et plus d'un maître de maison, dans les alentours de Quimperlé, se vit décocher, en guise d'action de grâces, cette imprécation bien bretonne.

Doue da greskiñ al loened
Etre ho kein hag ho roched
Etre ho roched hag ho kein
Ra vezo laou kement a mein.

Que Dieu augmente les animaux
Entre votre dos et votre chemise
Entre votre chemise et votre dos
Qu'il y ait des poux autant que des cailloux. ...»

(1) Cf. «*Barzaz Breiz*», par M. HERSART DE LA VILLEMARQUÉ, Introduction, p. XLI.

(2) Madeleine de Saint-Jalmes.

Le détail même des chants et versions qu'il y donne montre à quel point cette coutume était répandue :

- Pays Vannetais : trois complaintes communiquées par le chanoine Buléon, l'une extraite de *Dihunamb* (11 / 1909), et la version de Guilligomarc'h (Abbé Le Breton).
- En dialecte de Cornouaille : de Clohars-Carnoët (Abbé A. Bars) ; de Guisriff (Chanoine Buléon). et le cantique du Père Maunoir que le Chanoine Pérennès estime avoir été en usage dans «toute la région occidentale de la Basse Cornouaille».
- En dialecte léonnais : complainte de l'île de Sein ; et Gwerz ar garmel composée en 1750 par l'Abbé Fiacre Cochart, prêtre de Ploudaniel.

L'Abbé Larboulette pour sa part, a noté deux versions dans son recueil manuscrit. Une de Caudan qui correspond à quelques rares mots près à celle de Dihunamb et une à Noyal-Pontivy (avec des airs de Melrand et de Neulliac).

La Villemarqué, lui aussi, avait recueilli de ce chant une version correspondant bien à celles déjà citées (*Barzaz Breiz, Kanaouenn an anaon*), de même que l'Abbé Henry dans ses «*kanaouennou Santel*».

Dans l'*Hermine* (T. 9, 1894) Louis Tiercelin communique une version recueillie à Guisriff par l'Abbé Le May et rappelle également les chants recueillis par Dufilhol, A. Le Braz,...

En 1938, Loeiz Herrieu fait à nouveau paraître «*Gwerzen en enean*», réunissant des versions de Caudan, Plœmeur, Inzinzac et Languidic.

Cette énumération de communes montre mieux que tout à quel point cette pratique a pu être courante.

Pour conclure, nous ajoutons ici la version recueillie à Noyal-Pontivy par l'Abbé Larboulette.

KANENN ER RE VARU.

Variantes

variante

Honen zou en noz présius,
Deit ag en nean, deit get Jezus
Jezus en des hun davailhet,
D'hou tihunein mar doh kousket

-2-

D'hou tihun ar hou hun ketan
De bedein Doue get en inean
Zou oeit d'ho heul ag er bed men
Guerso é hortoz en noz man

-3-

Ha mar doh klan hag aflipjet
Saüet diar hou korlet
Saüet diar pen hou kuelé
Laret ur Bater aveite

-4-

Hou tad, hou mam, hou pré, hous hoér
Mar dint en tan er purgatoer
Er purgatoér zou don én doar
Tost d'en ihuern lan a glahar

-5-

E mant inou ar ou genneu
Krial e hrant de bedenneu
Tan arnehé, tan edan d'hé
Tan ar bep kosteieù dehé

-6-

Emant én un baszfos du
En tan é alum a bep tu
En duemdér vraz, en aneoned
Hemb tam konsolasion erbet

-7-

En tan sé e zou ken ardant
Ean loskehé én ur momant
En doar, er mor, er mein en oarn
Ken e vé Doué er mir, er goarn

-8-

Più a nehemb e hellehé
Padein ur momant ér hronéz-sé ?
Ind a zo oblijet de chom
Marsé mil vlé hemb arsaù lom

-9-

Red zou péein ér purgatoér
Bedig en neùéan distér
Inou é mant ol ranjennet
Ken e vou ou delé péet

-10-

Rak nen da sur inéan erbet
D'er Baraouis hemb bout purjet
Red é bout kaer èl en argant
' Veit kavet léh ér firmamant

-11-

Inou e von kleüet er hri
Forh de Jezus, forh de Vari
« Intron Vari hun sikouret
Hou péd truhé, hou amied

-12-

Intron Varia a Garhuès
Sekoured ni, avokades
Intron Vari a Grenenan
Delivret ni a greiz en tan ! »

-13-

En devalen a Jozafat
'vé diforhet 'n droug doh er mad
Inou é ma er balanseu
Kalvern d'hen hani e hrei geù

-14-

Ha Sant Mikel get é bouizeu
E bouézo en droug doh er geù
Balans d'er graz e zevalou
Plafon en ihuern e kouéhou

-15-

Brasañ poénieu e zou er bed
E zou er leh-sé dastumet
Anval mad int d'en tourmanteu
Er ré dannet ha zianneu

-16-

Ha hui hellé kleùet hemb kin
En dra ken terribl hemb bout krein
Aben er fin ag hou puhé
Mar det eùé d'er poénieu-sé

-17-

Bugalé hag henterion
Ne zihanteriket hou kalon
Martézé é mant én tan flam
Hou kerent, hou tad pé hou mam

-18-

Ha hui hellé gobér chervad
Ha bed hou tud én ur goal stad
Er leh n'hellant de nemb sekour
Nameit dré zohé ou ol sekour

-19-

Na més truhé mar deit en tan
Ha hui é vragal er vro-man
Mar groeit hui berh get hou madeu
Ind zou gronnet én tourmanteu

-20-

Pinùik mad oh get hou tanné
Ha kousket oh én hou kuélé
Ind e zou peur ér basefos
Jamés n'hellant kemér repos

-21-

Aveit gounid doh hui madeu
Marsé ind o des bet groeit geù
Ind o deus bet groeit pehédeu
Zou kaus breman d'hou foénieu

-22-

Ind o des kement hou karet
Gol fonabl nés int ankoéhet
Poén vras e ues, ur uéh én dé
Laret un Batér aveit hé

-23-

Itré doh, tud karantéus
Pedet hès hou tous Jezus
De hrein dehé peah éternél
Hag er sklérdér perpétuel

Dastumet e Noal-Pondi.



Ur fablennad mod kozh

Un deiz 'oen é ma zi
Karget ma c'halon a soursi
Me 'oé da c'houlenn gant ma c'hoar Vari :
« Ha prenan(1) ar Gemene pe Pondi ? »
Ma c'hoar Vari hé devoé laret din(2)
Prenan Pondi ma oen fin. (3)
« Ar Gemene ne breniet ket
kar gant tud fall émañ savet ;
E Pondi eh eus un aesamant,
Eman ar Blañoec'h d'he gourc'hemenn ».
Ha Pondi 'mo mé 'elkent.
Adal ar ru Pont (5) Betek ar Martray (6)
Eman rac'h d'ar petit Jeman Jaffre. (7)
An achumant 'vo ret din mé
Lann Penndanvad (8) a zo c'hoazh ret din
Kemer an hent hag an treuz
An nav benn hag ar c'hreiz.
Neuze me 'meus graet un dro pourmen
Betek ar ru Pont.
Anhont me 'mboé kavet an Aotrou Roperzh Bras(7)
Gant e varnedoù lien bras
Peder moustachenn pign diouzh e veg
Oen aet da gomz gantan ne gomze ket.
« Bonjour Aotrou à rang
C'hwi 'zo c'hwi un denig bihan :
C'hwi 'zo c'hwi Guegannig (7) ag er ger man
Kenderv an Aotrou Jupin (7)
En deus lamet ru Gohig (9) ganin
Me n'am eus ket kollet d'an trok
Me 'meus bet ru Laribotte. (10)
Neuze on bet d'ober un dro pourmen betek ar ru
nevez (11)
Me 'mboé kavet ur pikol ejon bras er gwele
Gwashan tra gant e iviniou
En-doé rac'h ronjet al linseliou
Pa 'm-boé sellet mad aze
E oe Yehann Gorel (7) a oe.
Ha me aet un tammig pelloc'h, betek ru Feten (12)
Me'm-boé kavet peder *vadame* vras o pourmen
Me aet ha graet un *invention* (13)
Me 'meus framet o feder penn un unan.
Oent aet neuze betek ar château ar Gerdison (14)
Henn en devoé lakaet e gazh el limon.
Al logodenn d'an arer
Ar c'hazh a bouse kaer.
Ar c'hazh en-devoe krevet e verlitenn
En framm war al logodenn
Al logodenn d'ar ger
Hag he devoe foutre ag ar c'hi kaezh
Ha hi dreist ar glud (15)
D'ober foutre ag an dud...
Warlerc'h on bet betek parrez Sarzhav (16)
Me 'm-boé gwelet nav gavr o tansal
Hag ur boc'hig a oé o son dezhe
Ur brav a fars a oé gante.
Me oé da laret dezhe :

A p'erruay Gwilhoù skoarn berr warnoc'h
Hag a lamay an danseurez-se ganeoc'h ?
Aet unan a ma nav gavr fachtet
Hi frammet ar blein ag an ti.
An ti a oé disto
Men gavr 'ouie ket an dro
Met hi a oé savant
Hi 'devoé frammet he horn
E korv al lieutenant.
Al lieutenant 'chome skrignet
O welet e gorf rouget
Gant korn ar c'havr anrajat.
Bout (17) oen un tammig pelloc'h
Me 'm boé kavet ur gozh gwrac'h
Oc'h ober én harz d'hé bazh.
Hi 'devoé ur fas potans
Ur gar gredañs
Ur visaj golern
Honnezh a oe gwrac'h an Diaoul ag an Ivern.

Bet laret gant Madame Le Forestier
ha Mesdemoiselles Le Lannic
Noal 15-12 1982 serret gant Jean Le Clerc.

*
*
*

NOTENNOU - NOTES

- (1) prenañ a vez distaget / pœrnɛn / er vro.
- (2) din a vez distaget / dɛjn / er vro.
- (3) fin a vez distaget / fɛjn / er vro.
- (4) plomenn : pompe située dans l'ancien couvent des Récollets.
- (5) ru Pont : rue du pont.
- (6) ar Martray : place du Martray.
- (7) noms propres.
- (8) Lann Penndanvad : cette grande lande fait la séparation entre le haut-vannetais et le bas-vannetais (Cléguérec et Séglien).
- (9) ru gohig : rue Goïc.
- (10) ru Laribotte : de quelle rue s'agit-il ? nous l'ignorons.
- (11) ru nevez (ru neué) rue neuve.
- (12) ru feten (distagadur eus ru fetan) rue de la fontaine.
- (13) invention (galleg) : tour de magie.
- (14) Kerdisson : château du Sourn.
- (15) ar glud a vez distaget er glup e bro-Pondi.
- (16) Sarzhav a zo distaget / sɑ.ʁɑ:l / amañ.
- (17) bout a vez distaget / bœd /.

Paotr bazh houarn

/ ɛrpoʒə'wā:ɣiti' da: ilab'vra:
 ʒida:fotedəhã'tʃəneɣnər'mē:iwebaniz'wa: /

(transcription phonétique des deux premières phrases du texte).

Ur paotr yaouank a oa e ti e dad é labourat. Hag e dad a faote dezhan tenniñ ar mein a oa a-barzh en e zouar. Ha eñ 'lare d'ar paotr : « *Vo ret deoc'h tenniñ ar vein-se* ». Ha eñ a yae neuze g'ur loc'h koad. Eñ a greve ar loc'h koad. Hag e dad a lare dezhañ : « *Ne ouian ket pesort loc'h-koad am eus raet deoc'h... Kasit ar loc'h-koad am eus raet deoc'h... Kasit ar loc'h-presouer bihan genoc'h... Henezh ho talc'ho* ». Tammig àr-lerc'h e arrue en-dro. Krevet c'hoazh. Tout krevet.

« *O 'm eus ket met kemer an hani bras* », 'lare eñ, « *Kemer ar loc'h bras. Neuze me 'esaeay o zenniñ ac'hoel* ».

Ar mein a oa bras. Nend ae ket getañ. Krevet ar loc'h bras c'hoazh. A dam, eñ 'lare d'e dad : « *Krevet c'hoazh henezh !* »

« *Pas 'elkent* »

« *Dam bo* »

« *O, eh an da di ar marechal da ober ur varenn-houarn* ».

C'hwi a ray ur varenn-houarn dezhañ neuze, unan solid, heñ ? a lare d'ar marechal.

« *O ya dam, o ya* », 'lare eñ « *me 'ray me unan deoc'h, unan solid, sur ne gravay ket* ».

Kaset ar varenn-houarn dezhañ neuze hag eñ d'ar park komañset tenniñ mein, tennet tout ar mein.

« *Honnezh 'grev ket* » a lare d'e dad « *ha honnen zo solid, a ya !* »

Tennet tout ar mein a-barzh an douar, tout rac'h. « *A* » 'lare eñ, « *bremañ ne choman ket ken genoc'h. A nann 'ta ? Kaoz da berak ?* »

« *O pas, kar re greñv on, ha neuze eh an da redek en-dro ...* »

Setu eñ partiet. E pasif en ur c'harier mein e oa unan é tailhiñ mein a-hont. Eñ 'lare dezhañ :

« *Mes, c'hwi 'zo é tailhiñ mein ?* »

« *Ya ; na c'hwi ?* »

« *'On é pourmen bremañ, 'm eus-me labourat e ti ma zad mes arru on re greñv evit chom getañ. Krevet em eus betek ma oa raet ur varenn-houarn din, unan 'grev ket genin. Bremañ me 'yay. Ma vez mein da denniñ, me 'yay da sikour deoc'h* ».

« *A pas. Amañ c'hwi a denno ar mein* » a lare eñ. « *ha me vo é tailhiñ* ».

Ha neuze kouezhel an achumant dija ivez. « *'Ma deuit geniñ !* »

Setu int partiet o daou. Ale, da redek ar vro.

« *Amañ 'omp daou a re solid pasabl* » gi 'lare.

Mes arruet 'koste ar Vlaoezh 'oa ket « *passerelle* » erbet. Amañ oa un den é pasif tud.

« *Eh an d'ho tremen en dour* » 'lare henezh dezhañ.

« *A, me nend oc'h ket arru skuizh* »

« *O, nann, rak aset me 'c'hell gober. Kou-pabl aset on* ».

« *Mes deuit geneomp* » 'lare eñ.

« *O dam, mar karit* » 'lare eñ.

Setu eñ partiet gete.

« *Ha bremañ, 'omp tri a re goupabl. A dam ya. Bremañ eh ahemp 'vern 'men e vo...* »

Int 'wele ur chato neuze ar lein ur votenn... Ha int 'lare neuze « *deomp da welet petra eo ar chato-se. 'Vern ket c'hoazh petra zo a-barzh, atav ni 'antreo* ».

En tremen-se 'veze ket antreet a-barzh rac'h ar chatoioù.

« *O mes ni 'antreo-ni. Mard eo un nor bennak solid* » a lare paotr barzh-houarn, « *m'he difoñsay me, a ya* »

Arru er chato e oa teir merc'h yaouank a-barzh ! Ha int a c'houlenne gete :

« *Mes bet oc'h é yevañ-c'hwi amañ ?* »

« *Bo, ni 'yev-ni amañ, a ya* »

« *Mes bout 'zo estroc'h evidoc'h-c'hwi neuze ?* »

« *Bout 'zo ur re bennak é labourat douar, é labourat ?* »

« *Pas, pas, mes bout 'zo ur bonfam a zegasa deñven deomp, ni a zebr deñven ha neuze ni a ra bara ha neuze ni 'yev amañ ...* »

« *'Oc'h eürus amañ neuze ?* »

« *O dam ya, dam eh omp ni eürus amañ. Mes faot deoc'h monet da welet ar bonfam-se ivez... Bout 'zo un nor a-barzh ar jardin, er penn arall duhont... Digorit an nor-se ha diskennit a-barzh edan an douar. B 'edan an douar eh eus loened, bout 'zo deñven, bout 'zo traou, bout 'zo ur yoc'h traou edan an douar. Ar bonfam-se en em okup anezhe* ».

A pa oant arru ahont neuze o deus digoret an nor. Kaset ur «sonnette» gete.

« *Me 'yay ar c'hentañ* » 'lare ar pasour « *ha ma vin ataket d'an diaz, me sono deoc'h ha c'hwi 'sacho d'al lein a-benn* ».

« *O ya ya* » a lare paotr-bazh-houarn.

Pa oa diskennet en diaz neuze 'oa ar bonfam ahont.

« *Bonjour, bonfam* » a lare eñ dezhi.

Hi da zigor he beg 'ziskoueze dent, dent hir dezhi a mod-se.

Ha eñ 'sac'h er «sonnette» ale d'al lein.

'M eus aon anezhi a lare eñ arru d'al lein.

« *petra hoc'h eus gwelet ?* »

« *Gwelet 'm eus ar bonfam-se, mes...* »

Honnezh en doa hent hir. O 'm eus bet aon anezhi, 'm eus sonet a-benn neuze.

« O » a lare an tailhour mein « *eh an-me da vonet ivez.* »

Non de Diou... Posibl 'oa ket. Bo, m'em bo aon anezhi. Eh an me da vonet ivez.

Partiet an tailhour mein d'an diaz.

Bet en devoa bet sort hag hennezh neuze ' deus gwelet é skrignif ivez. Ale, son a-benn ivez. Ale, d'al lein ivez.

« *Mes 'oac'h ket c'hwi chomet pell ivez ?* » a lare paotr-barzh-houarn dezhañ.

« *Ma, nann, a lare eñ 'm eus bet aon anezhi ivez. Honnezh 'oa terribl.* »

« *Eh an me da vonet ivez.* » a lare paotr-barzh-houarn. *Me ' gaso bazh houarn geniñ... Diskennit d'an diaz ha pa sonin deoc'h ; c'hwi ma savay d'al lein ivez.*

« O ya » 'larent.

Arru eñ d'an diaz neuze, komañset krignif atav ha eñ 'dap e vazh houarn.

« *Serr(it) ho tent peotramant eh an d'ho trailhiñ. (Nen)d eus ket a zen àr-dreñv genin-me.* »

Ar bonfam a chom trankil.

Komañset goulenn geti neuze : « *mes penaos 'kasit ho teñven amañ ?* »

« *Ar re-se, d'ar lignez bras-se d'al lein, dam gi a za glask boued amañ. Bout 'eo pemp kant amañ.* »

« *O ya, 'ouian ket me penaos e vont int a du 'rall, mes atav an deñven a ya gete. Ha bepred eh eus deñven amañ, re vras ha re vihan, ha bepred eh eus ha neuze ne vanka ket james.* »

Neuze pa 'devoa akordet geti.

« *Bon, bremañ mar bez deñvenigoù a-barzh amañ, ni a vevo a-barzh al lein ivez, eh aomp-ni da chom amañ, get ar merc'hed yaouank-se.* »

« *Petra a arru gete ?* » ' lar eñ. Eñ ' sone bepred.

« *Int ma c'hlev. I(nt) ma c'hlev neoazh.* »

« *O... vo ret din-me chom genoc'h amañ bremañ neuze, bonfam, a lare dezhi. A dam ya.* »

« *Sonit dezhe.* »

« *Ya me 'son aset ! ' Sachont ket ar gordenn... A, bremañ ne c'hellan ket monet d'al lein.* » a lare eñ. « *'Vo ret din-me chom amañ.* »

« *O ya mes tapit ur penn deñven, hen dipouilho ha c'hwi 'zay àr ma souk hag a gemero*

ar jarret, un tamm kig 'gemerit ket an eskern. ha deuit 'ar ma souk. M'ho kasay d'al lein. Mes ma c'houl(enn)an un tamm kig genoc'h c'hwi 'droc'ho un tamm ha roit un tamm din seul taol ma c'houl(enn)in genoc'h. » Gast, mat an traoù « sans doute », e oa kountant anezhi.

E oa krapet d'al lein un tammig.

« *un tamm din pe m'ho panno d'an diaz !* »

En deus raet un tamm.

« *Un tamm din pe m'ho panno d'an diaz !* »

En deus raet un tamm, bountet un tamm dezhi en he beg. Ale 'grape i(nt) c'hoazh neuze.

« *Un tamm din pe m'ho panno d'an diaz !* »

Roet c'hoazh un tamm arall.

I(nt) a grape c'hoazh.

« *Un tamm din pe m'ho panno d'an diaz !* »

E damm kig a vihanae, e krape c'hoazh ur sort.

« *Un tamm din pe m'ho panno d'an diaz !* »

« *Emañ e achu.* »

« *Emañ e achu.* » a lare eñ.

« *Un tamm c'hoazh peotramant 'd in ket pelloc'h !* »

'Oa ket ken tamm erbet.

Eñ 'deus troc'het un tammig fesenn hag en deus roet dezhi ur sort.

« *Atav eh in d'al lein.* »

« *Un tamm din pe m'ho panno d'an diaz !* »

« *Ya, a lare eñ, mes 'm bo me mizer bremañ.* »

Ya mes, atav me 'yay d'al lein, eñ 'lare.

Ha oaet d'al lein neuze, ur sort.

Hag eñ parti neuze d'ar chato, d'ar maner bras-se ha eñ lare d'an daou arall neuze :

« *Mes, m'ho regase me d'al lein-se, tro ma sonoc'h. Mes 'kaoz perak 'hoc'h eus ket mañ degaset ivez ?* »

« *Na, ba nann, ni soñje-ni chom amañ hon daou ho laoskel ahont.* »

« *Ya, mes m 'm eus kavet an tu da zonet er maez mes ema bet ret din troc'hiñ un tamm ma fesenn. Mes bremañ c'hwi 'yay ho taou a-raok ha me 'chomo me get ar merc'hed-mañ. Ha c'hwi 'yay ho taou a-raok.* »

'Oa ret dezhe parti neuze.

Bet laret get M. Le Forestier.
Serret get J. Le Clerc.

NOTENNOÙ

é labourat : o labourat

koad : koed

dezhañ : dehoñ

an hani : an hini

g'ur loc'h-koad : get ur loc'h-koad

get : gant

genoc'h : ganeoc'h - geneomp : ganeomp

elkent : evelkent

eh an : ez an

dezhi : dehi

o pasiñ : é pasiñ

o tailhiñ : é pasiñ

o pourmen : é pourmen

a-barzh : e-barzh

'ta : eta : enta

betek : betak

an achumant : an echumant

dait : deuit ; daomp : deomp

gi : int : i

erbet : ebet

nend oc'h ket : 'd'oc'h ket : n' oc'h ket

aset : awalc'h

gober : ober

Koupabl : kapabl : katabl : barrek : gouest

eh ahemp : ez afemp

mard eo : ma 'z eo

bo : geo : eo

deñven : deñved

arall : all

edan : indan : dindan

anezho : anehe

a-mod-se : e-mod-se : mod-se

sort : seurt

'ma : hama

ne vanka ket : ne vank ket

eh aomp : ez eomp

ne zae ket : ne zeue ket

souk : soug : choug

oaet : aet

laoskel : leuskel

Ar paotr kavet en neizh-pig

Un deiz e oa an dud ag an dachenn aet d'ar park da labourat. Int o doa laosket o faotr bihan dezhe 'barzh ur c'havell, e unan en ti. Hag erru neuze an Diaoul hag a oa aet en e lec'h goude bet er c'haset lein ur dervenn, e barzh un neizh pig.

Ha pen doa erruet e dud er gêr sans doute n'o doa ket gwelet diferañs ebet. O faotr a oa bepred ahont, er c'havell, hag int a gleve ur c'hrouadur bihan o vleñjal e barzh un neizh pig.

Hag i'lare d'ar mevel :

« Kerzhit c'hwi da welet petra 'zo ahont. Bet eo surement un dra bennak ».

Hag ar mevel en doa montet hag en doa kavet bihan.

« Ah » 'lare ar mestr « pe paotr bihan eo hennezh ? Penaos emañ eñ erruet ahont ? »

Ha setu neuze i o klasket pell, ne oant ket evit gouzout piv eo eñ, ha en doa gouarnet neuze gante. Hag eñ desavet stel (evel) o faotr bihan.

Met o faotr bihan — an diaoul — eñ a brofite, hag ar paotr kavet en neizh pig, eñ 'brofite emichans 'el bugale arall...

Ha setu neuze eñ erru bras ur seurt hag hennezh a lare bepred dezhañ :

« N'oc'h ket ar paotr ag an ti-mañ. C'hwi 'zo c'hwi unan kavet en un neizh pig ».

Ar paotr bihan neuze a oe trakaset gant an dra se.

Hag un deiz, 'el ma oa o klevet bepred an istoriou-se, eñ partiet. A oa àr ar hent hag eñ 'welas neuze e vreur. A pa oa ahont neuze en doa klevet a oa daou diaoul arall getañ o tispugal. Ha eñ en doa laret :

« Na me zo me maget gant laezh mab-den ! »

« Ha penaos hoc'h eus c'hwi graet ? » lare ar re arall dezhañ.

« Bo, mez un deiz e oa, bet oan 'barzh un dachenn, a oa ur paotr bihan ahont en ti. 'Meus eñ montet 'barzh lein un dervenn, 'barzh un neizh pig, ha bet on bet barzh e lec'h, 'barzh ar c'havell. Hag a c'houde e 'on gante e 'on stel e faotr. Ha pa vin bras neuze, pa vint marv, int a zeui din, d'an ifern ».

Ar paotr yaouank aze, hennezh a oe jenet, ar paotr a oa achapet a di e dud a oa aet neuze da gavet ar person ag ar barrez. Ha rakontet d'ar person ar pezh a oa paset hag ar person en doa en kemeret getañ hag eñ desket ha oa aet neuze da vet beleg.

Pa oa beleg neuze, eñ 'gleve komz ag e vreur, hag a oa koupabl, hag a oa un den estraordiner. Eñ a oa hini koupablan ag ar c'hanton.

Neuze a oa chagrin getañ. Eñ 'sonje 'barzh 'n e dud, àr en hent gantan, gant an diaoul.

Ha setu eñ aet neuze ha kaset ur voutailhad getañ, un tammig boutailh getañ enni dour benniget. A oa aet d'an dachenn da gavet e dud.

Hag en devoa erruet ahont en devoa laret dezhe :

« Me 'garehe komz d'ho paotr. C'hwi hoc'h eus ur paotr ? »

« Ya, dame ya, petra faotr deoc'h c'hwi komz da ma faotr me ? »

« Faota (g)ober ar gouren getañ ».

« Pas ganeoc'h atav. N'oc'h ket c'hwi kapabl da ma faotr-me, ag hor paotr-ni. Eñ a zo ar c'hou-pablañ ag ar c'hanton ».

« Kerzhit c'hwi d'er c'hilsk ur seurt ! »

Ha setu neuze e oa bet laret dezhañ donet. Ha pe doa erruet 'oa bet laret dezhañ.

« C'hwi a zo aet da ma lec'h me. C'hwi hoc'h eus kemeret ma lec'h. Kerzhet d'an ivern a ven eh oc'h deuet ».

E dud a oa chomet spontet o klevet an dra se hag o devoa laret dezhañ.

Eñ en devoa kemeret e voutailhad dour benniget ha foutet getañ.

« Ouh » en doa komanset kreniñ ha bleñjal.

« Loaskit me, laoskit me tranquil ! »

« Me ho leusko, à gondision ma renoñsit da ma zad ha da ma mamm ».

« Dezhe o daou ? »

« Ya, dezhe o daou ».

Ha en 'faoute dour benniget getañ ha neuze an diaoul a grene. Ha neuze en devoa laret.

« Ya, me renoñs dezhe. Laosk me da vonet kuit. Met, penaos ez in ? 'Barzh an tan pe avel ? »

« Kerzhit en avel, mar karet ».

Hag en devoa aet ha kaset korn an ti getañ. Echu eo ar sorc'henn.

*
*
*

Bet laret gant an dimezell Le Lannic.
2 a viz an Avant 1982.

Bibliographie

(issue en majeure partie du fichier Malo Renault - Bibliothèque Municipale de Rennes)

Pour ceux qui veulent aller plus loin ...

- ANDRÉ / De la verrerie et des vitraux peints dans l'ancienne province de Bretagne. — Bulletin de la Société Archéologique du Département d'Ille et Vilaine, T. XII ; 1878.
- BUFFET (H-F) / En Bretagne morbihannaise ; 1947. p. 279, table 280 Poulvern.
p. 231, 233, 234, 236, 245, 246.
p. 218, 227.
- LALASSE, BENOIST / Galerie armoricaine... ; 1844-1851 (5 vol.) T. 2 : p. 13, p. 57-58.
- GUILCHER (J-M) / La tradition populaire de danse en Basse-Bretagne ; 1963. p. 201, 204, 208, 422, 423.
- MILLON (A) / Les pierres qui parlent ; les mégalithes et leurs légendes. — Bulletin de la Société Archéologique d'Ille et Vilaine ; 1923.
- GAUTIER (Marcel) / La Bretagne Centrale et géographique ; 1947. — p. 28, 227, 241, 252, 293.
- LUCO / Les paroisses du Diocèse de Vannes. — Bibliothèque de la Société Polymathique du Morbihan ; 1879.
p. 82-90.
- LE MENÉ (J-M) / Histoire archéologique et religieuse des paroisses du Diocèse de Vannes ; 1891. T. 2, p. 58-65.
- ROSENZWEIG / Cartulaire du Morbihan. — Revue historique de l'Ouest ; 1893. p. 428.
- COURTON (Amélien de) / Cartulaire de l'Abbaye de Redon en Bretagne ; 1863. p. 242-243.
- LUCO / Fouille historique de l'ancien diocèse de Vannes. Bénéfices séculiers ; 1884. p. 452-460.
- ROSENZWEIG / Cartulaire du Morbihan. — Revue historique de l'Ouest ; 1894. p. 182-185-186. Livres donnés par le Vicomte de Rohan à l'Abbaye de Bon Repos. 1895 : p. 201-230, 269, 271-275, 292, 350, 378-379.
/ Cartulaire général du Morbihan. — Revue historique de l'Ouest ; 1894. p. 230 : « J. de Rohan... »
p. 230-231 : « Rente perçue ... »
p. 339-344, 346-349, 367, 376.
1895 : p. 264-265.
p. 357.
- MARTIN (Olivier) / Études de droit breton. — Société Archéologique de Bretagne, II ; 1921.
p. 43-44 : différend entre H. de Léon et Alain V. de Rohan.
- ROSENZWEIG (Louis) / Cartulaire du Morbihan. — Revue Historique de l'Ouest ; 1895 : p. 70-71.
1897 / p. 62 .
- MOUILLARD (J-M) / Vie de Saint Vincent Ferrier ; 1856 : p. 259-260, 169.
- DU HALGOUET (H) / La charge du Grand Sénéchal féodé et héréditaire de Rohan. — M. Société Archéologique de Bretagne, II, 1921, p. 100-101.
- ROSENZWEIG (Louis) / Cartulaire du Morbihan. — Revue historique de l'Ouest ; 1897 : p. 388-389 : « franchise des frais de Noyal ... »
- 1432 : lettres et mandements de Jean V publiés par Blanchard. Société des bibliophiles bretons. 1889-1895, (5 volumes). N. 2051 (Noveal).
- LAPEYRE (Henri) / Affaires et gens d'affaires : une famille d'affaires : les Ruiz. 1955 ; p. 515-516, 519, 575-576.
- DU HALGOUET (H.) / Le Duché de Rohan et ses Seigneurs ; 1925. p. 9, 42, 43, 51, 58-59, 60, 65, 71, 111, 114, 115-116-117-118, 121-122, 128, 138, 139, 140, 157, 158, 185, 188, 189, 293, 295.
- 1674 : Du droit de guet. — Archives d'Ille et Vilaine. 2722 / III. p. 189-200.
- ROUXEL (J.) / L'ancienne paroisse. — Revue Morbihannaise ; 1908. p. 157-158.
- JAFFREDO (Vincent) / Histoire d'un prêtre morbihannais pendant la Révolution ; 1931. p. 245.

- CORGNE (Eugène) / Revendications des paysans de la Sénéchaussée de Ploërmel d'après les Cahiers de Doléances de 1879 ; 1938, p. 262.
- MOISAN (J.) / La propriété ecclésiastique dans le Morbihan. — Revue Morbihannaise 1905- 1907 ; p. 231-232-260.
- BLIARD (P.) / L'indiscipline dans l'une des années de la Révolution. — Revue des questions historiques ; 1902 : p. 207.
- GRARD (Roger) / La chouannerie de 1815. — M. Société Historique et Archéologique de Bretagne. 1941, p. 266.
- DU HALGOUET / L'instruction populaire sous l'Ancien-Régime. — Bulletin de la Société Polymathique Morbihannaise ; 1920-21, p. 69-70.
- GILLES (ÉMILE) / Au cœur de la Bretagne. — Pontivy : Imp. Ch. Angers, 240 p. Chapelle Sainte Barbe, p. 49-50, 51.
- MAHÉ (J.) / Essai sur les antiquités du département du Morbihan ; 1825, p. 228-232.
- Avenau de la Grancière : Trouvaille de l'époque du bronze à Kergoff. — B. Société Polymathique ; 1905, p. 144-153.
- MARSILLE (Louis) / Dépôts de l'âge du bronze dans le Morbihan. — 1913 : p. 53-106. 1920 : p. 28.
- GRUYER (Paul) / Chapelles bretonnes. — 1926, p. 13, 50, 16.
- THOMAS LACROIX (P.) / Les chapelles morbihannaises du XV ème. Morbihan : 1933, p. 12.
- GROER (Léon de) / L'architecture gothique des XV è et XVI è siècles dans les anciens diocèses de Quimper et de Vannes. — Bull. de la Société Polymathique ; 1913, p. V et 21-23.
- ROLLANDO / Trouvaille à Noyal-Pontivy (Crânes enchassés dans mur) 1949, p. V, 119.
- COUFFON (R.) / Les monuments religieux édifiés au XV è et XVI è siècles dans le diocèse de Vannes présentent-ils des caractères originaux ? — M. de la Société Archéologique de Bretagne. 1955.
- QUEFFELEC (Henri) / La Bretagne intérieure. 1961, p. 22-23.
- AUZAS / L'orfèvrerie religieuse bretonne. 1955, p. 39 : croix processionnelle.
- GRUYER (Paul) / Fontaines bretonnes. sd Paris : H. Laurens. p. 23 : ill. Fontaine de Sainte Noyale.
- LARGILLIERE (René) / Les Saints et l'organisation chrétienne primitive. 1925. p. 240 : N. 12 et 129.
- SINDON (Raymond) / Le nom de lieu «Novilliacus». — 1951-1952, p. 158-159-160-163-164.
- LAURENT (Donatien) / Récits et Contes populaires de Bretagne : Pays de Pontivy (Tome 1). Gallimard : 1978.
- OLLIVIERO (Yannig) / Noyal-Pontivy cœur de la Bretagne. Imprimé à compte d'auteur : Priziac, 1979.
- La Paroisse Bretonne à Paris (Voir article sur François Cadic).
- GUYOT-JOUARD (A.) / Petite géographie du Morbihan ; 1867, p. 240.
- ROSENZWEIG (Louis) / Dictionnaire topographique du Département du Morbihan ; 1870, p. 191-192.
- VIATOR / En voiture d'Auray à Rennes par Pontivy ; 1904, p. 99-100.
- EUZENOT / Le tombeau de Saint Mériadec à Noyal-Pontivy. — Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan ; 1872, p. 115, 117, 140.
- LE MENÉ (J-M) / Histoire du Diocèse de Vannes ; 1888-1889, Tome 1. p. 175.
- LE MENÉ (J-M) / Les sépultures dans le Morbihan. — Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan , 1908 . p. 71-76-91.

- ROSENZWEIG (Louis) / Statistiques archéologiques de l'arrondissement de Napoléonville. — Bulletin de la Société Polymathique du Morbihan ; 1860, p. 15-84.
- ROSENZWEIG (Louis) / Répertoire archéologique du Département du Morbihan ; 1863 (Coll. 123-125 : Église / Chapelle).
- GUILLOTIN DE CORSON / Les Pardons et Pèlerinages du Pays de Vannes. — Revue Morbihannaise ; 1895-96, p. 287-299.
- DUHEM (Gustave) / Les églises de France (Morbihan) ; 1932, p. 116-119.
- DUPOUY (Auguste) / La Basse Bretagne ; 1940, T. 2, p. 98-99.
- DU HALGOUET (H.) / Considération archéologique sur édifices religieux du Diocèse de Vannes : p. 9-11-16-25 (Ste Noyale), p. 18 (église, Ste Barbe), p. 30 (Ste Noyale).
- VAUGEOIS (L.) / Les clochers en ardoise de la région ouest. — Bulletin de la Société archéologique du Département d'Ille et Vilaine ; p. 72.
- DU HALGOUET (H.) / Les trésors du passé - Vieux sons de cloches. — Bulletin de la Société Polymathique ; 1948, p. 126 (cloches disparues, refonte des cloches en 1610).
- DERVENN (Claude) / La Bretagne ; 1959, p. 82 (baptême du Christ).
- DU HALGOUET (Hervé) / Droits honorifiques et prééminences dans les églises de Bretagne. — Bulletin Mensuel de la Société d'Histoire et d'Archéologie de Bretagne, T. IV ; 1923.
(p. 84 : Le Duc de Rohan autorise le Seigneur de la Coudraie à mettre un banc dans le chœur de l'église de Noyal).
- BERGOT (François) / Le Musée de Bretagne à Rennes. — Revue Française 170 ; 1864. (p. 27 : ill. sablière provenant de Noyal-Pontivy, XVI^{ème} siècle).
-

SOMMAIRE.

- La commune de Noyal	p. 4
- Le costume	p. 10
- La danse	p. 17
- La musique vocale	p. 20
- La musique instrumentale	p. 22
- Brezhoneg ar vro	p. 29
- Frontière linguistique	p. 37
- L'Abbé François Cadic	p. 69
- Contes, récits...	p. 91
- Bibliographie	

RÉPERTOIRE TRADITIONNEL.

- *Deuit d'ar filaj*
- *An noz kent evit neizhour*
- *En revenant de noce*
- *Mab Kloher Melrand*
- *Cheminot yaouank*
- *'Men e oas te aet ? - O tonet e Sant Arnoal - Merc'hed
yaouank ar Gemene - Lar de Julian*
- *Pas kent en neizhour*
- *Ar vestrez gozh*
- *Sonenn Pontorson*
- *Un deiz e oan e Pondi*
- *An tad moualc'h*
- *Les scieurs de long*
- *Me 'm eus choazet ur vestrez*
- *Aet eo ar c'hemenner da Bondi*
- *Kanenn kalan-goanv*

ÉDITIONS - DASTUM

Cahiers DASTUM (livret et disque 33 tours) :

- N. 1 (épuisé)
- N. 2 Lorient-Hennebont (épuisé)
- N. 3 Bro Pagan
- N. 4 Pays de Loudéac
- N. 5 Bro Fañch
- N. 6 Pays d'A-bas (Questembert - Muzillac)
- N. 7 Noal - Pondi

Disque :

- Marie Harnay - *Gwerziou du Pays Pourlet* - Édité en collaboration avec Radio-France.

Livres :

- Cahier de la Roche Bernard (Dastum - Le Ruicard)
- Recueil de chants du Trégor et du Léon (collectés par J. M. de Penguern vers 1850)
- *La chanson populaire traditionnelle bretonne*. P. Malrieu

en préparation :

- *Yann ar Baluhenn* (histoires du pays Pourlet) édité en breton
- Cahier Dastum N. 8 sur le pays de Redon
- N. 1 de la collection «*Komz*» : les intersignes (transcription d'interviews) : livret et cassette en langue bretonne

Vous pouvez vous procurer les publications DASTUM en écrivant à .
Jean-Yves THORAVAL - 27 rue Charles Le Goffic - 22000 Saint-Brieuc.

Achévé d'imprimer en Avril 1983
Imprimerie St-Michel - Saint-Brieuc

SOMMAIRE.

– La commune de Noyal	p. 4
– Le costume	p. 10
– La danse	p. 17
– La musique vocale	p. 20
– La musique instrumentale	p. 22
– Brezhoneg ar vro	p. 29
– Frontière linguistique	p. 37
– L'Abbé François Cadic	p. 69
– Contes, récits...	p. 91
– Bibliographie	

RÉPERTOIRE TRADITIONNEL.

- *Deuit d'ar filaj*
- *An noz kent evit neizhour*
- *En revenant de noce*
- *Mab Kloher Melrand*
- *Cheminot yaouank*
- *'Men e oas te aet ? - O tonet e Sant Arnoal - Merc'hed yaouank ar Gemene - Lar de Julian*
- *Pas kent en neizhour*
- *Ar vestrez gozh*
- *Sonenn Pontorson*
- *Un deiz e oan e Pondi*
- *An tad moualc'h*
- *Les scieurs de long*
- *Me 'm eus choazet ur vestrez*
- *Aet eo ar c'hemener da Bondi*
- *Kanenn kalan-goanv*